

REPUBLIQUE TUNISIENNE

Ministère de l'éducation



Rapport annuel de performance de la mission Education 2019

Traduction française élaborée dans le cadre du projet d'appui aux réformes budgétaire et comptable mis en œuvre par Expertise France et financé par l'Union Européenne. La version arabe officielle fait foi.

Août 2020

Table des matières

Premier axe: Présentation générale de la mission

Présentation générale des activités de la mission en 2019

Exécution du budget de la mission pour 2019

Deuxième axe : Présentation de l'exécution des programmes de la mission

Programme « Cycle primaire »

Présentation générale du programme

Présentation de la performance du programme pour l'année 2019

Orientations futures pour l'amélioration de la performance

Programme « Cycle préparatoire et secondaire ».

Présentation générale du programme

Présentation de la performance du programme pour 2019

Orientations futures pour l'amélioration de la performance

Programme « Pilotage et appui »

Présentation générale du programme

Présentation de la performance du programme pour 2019

Orientations futures pour l'amélioration de la performance

Mission Education

I –Présentation de la mission éducation

La mission d'éducation est une composante importante du système national de développement des ressources humaines et l'un des principaux leviers de la croissance.

Ainsi celle-ci vise à développer la personnalité de l'individu dans ses différentes dimensions, à enraciner les jeunes générations dans leur identité arabo musulmane et leur appartenance nationale et à renforcer l'ouverture sur les civilisations.

Par ailleurs, la mission éducation assure une fonction d'enseignement et d'éducation. A ce titre elle veille d'une part, à garantir un enseignement de qualité pour tous en leur offrant une culture générale, des connaissances scientifiques et théoriques, d'autre part, à développer les aptitudes des élèves, leurs connaissances et à acquérir des compétences pour exercer un métier leur permettant d'intégrer le parcours de la formation professionnelle.

II-La politique sectorielle et les orientations stratégiques

Au regard du changement que la Tunisie a connu depuis 2011, il a été procédé à une revue des objectifs du secteur de l'éducation et de ses priorités en fonction des orientations générales du pays. A ce titre un dialogue national a été lancé pour mener la réforme éducative qui vise à définir une nouvelle vision de l'école tunisienne moyennant une approche participative impliquant les différents acteurs : partenaires sociaux, les parents, experts...

Par ailleurs, le principal output du plan sectoriel éducatif (2016-2020) est de travailler sur :

- l'impartialité de l'établissement éducatif et sa pérennité,
- le droit à l'éducation jusqu'à l'âge de 16 ans,
- l'ancrage du sens civique et de l'identité arabe islamique,
- la consécration de la bonne gouvernance dans la gestion administrative,
- la réduction de la centralisation excessive.

Les principales orientations s'articulent essentiellement autour de :

- L'amélioration des acquis des élèves,
- Le déploiement optimal des technologies d'information et de communication et des procédés éducatifs,
- La diversification des activités culturelles, de loisirs et sportifs pour l'élève et appuyer ces activités et élargir ses domaines,
- La mise des établissements éducatifs
- Le développement des mécanismes de l'administration et de son fonctionnement,
- L'appui et le développement les outils de communication, d'information et de coordination,
- L'appui à la décentralisation dans le domaine de l'éducation renforcer le rôle de la région

- L'appui des études et le développement de la culture de la planification stratégique et la prospection.

III-Cartographie des programmes de la mission éducation

Dans le souci d'assurer un découpage optimal de la mission éducation, tous les cadres du Ministère ont été impliqués au niveau central et régional afin de mieux appréhender le sujet sous tous ses aspects et de prendre en compte les spécificités du secteur.

Cette approche participative s'est articulée autour du dialogue et de l'analyse du secteur afin d'avoir un fil conducteur pour déterminer la liste des programmes de la mission d'éducation.

Méthodologiquement il a été question de choisir entre un découpage fonctionnel ou un découpage selon les cycles éducatifs :

Le découpage fonctionnel consiste à définir un programme pour chaque fonction majeure effectuée par le Ministère qui couvre l'ensemble du secteur de l'éducation tel que la « formation des cadres » - « les programmes et les normes pédagogiques » - « l'équipement et la maintenance » ...

Le découpage selon les cycles éducatifs, signifie la définition d'un programme par cycle éducatif tel que « l'enseignement primaire » "l'enseignement préparatoire " "l'enseignement secondaire", à condition que chaque cycle comprenne toutes les fonctions assumées par le Ministère.

Après avoir discuté les avantages et les inconvénients de chaque mode, le découpage selon les cycles éducatifs a été adopté compte tenu de sa plus grande efficacité dans le contrôle de système éducatif et de sa gestion afin d'atteindre les objectifs nationaux fixés. Dans ce contexte, la mission éducation a été divisée en trois programmes :

- Programme 1 : cycle primaire,
- Programme 2 : cycle préparatoire et secondaire,
- Programme 3 : pilotage et appui.

IV. Dépenses de la mission d'éducation selon les programmes

1. Présentation du budget de la mission de l'année 2019 :

Le total des crédits proposés dans la loi de finance complémentaire pour l'exercice 2019 de la mission éducation était de 5702083 MD contre 5092892 MD en 2018 ce qui représente une augmentation de 609191 MD, soit un taux d'évolution de 11,9%.

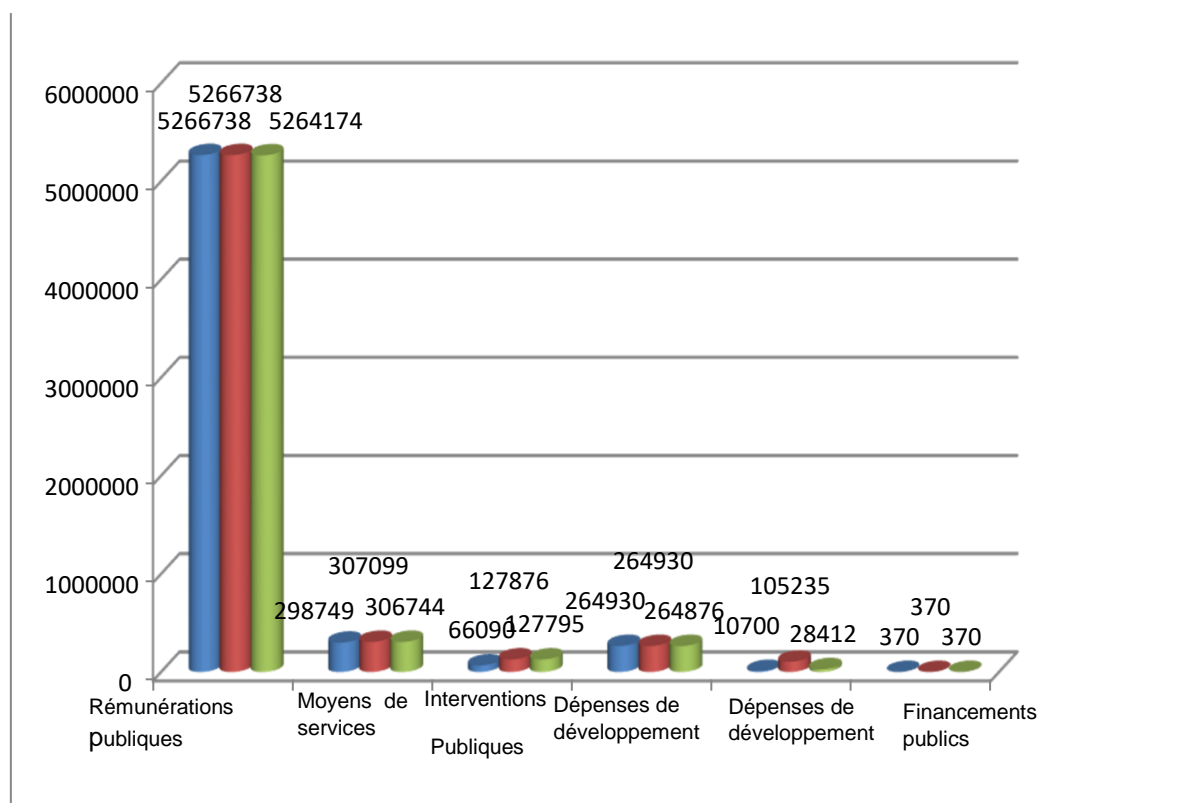
Le total des crédits réalisés effectivement pour l'année 2019 de la mission éducation a atteint 5699008MD contre 4945217MD pour l'année 2018 ce qui représente une augmentation de 753791MD soit un taux de 15.2%.

Comparaison entre les prévisions et les réalisations du budget de la mission éducation pour l'année 2019 répartis selon nature de la dépense :

Tableau 1 Exécution du budget de la mission éducation pour l'année 2019 par rapport aux prévisions réparti selon nature de la dépense (crédits de paiement) sans prise en compte des ressources propres (les ajustements proposés est à transposer dans le reste du document)

Unité 1000d	Prévisions 2019		réalisations	Réalisations comparés aux prévisions	
	L.F	L.F Comp(1)	2019(2)	Montant (2)-(1)	Taux % (2)/(1)
Dépenses de gestion	5272744	5701719	5698715	2998096	99.9
Rémunération publique	5093905	5266738,000	5264174,522	2563478	99.9
Moyens de services	113749	307099,000	306744616	354384	99.9
Intervention publique	66090	127876149	127795915	80234	99.9
Dépenses de développement	276000	370535	293658	76877	79
Investissement direct	275630	370165	293288	76877	79
Sur le Budget de l'Etat	264930	264930	264876	54	99.97
Sur les crédits extérieurs affectés	10700	105235	28412	76823	27
Financement public	370	370	370		100
Sur le Budget de l'Etat	370	370	370		
Sur les crédits extérieurs affectés					
Total budget	5549744	5702083	5699008	3073793	99.9

Graphique1 : Comparaison entre les prévisions et les réalisations du budget de la mission éducation pour l'année 2019 réparti selon nature de la dépense



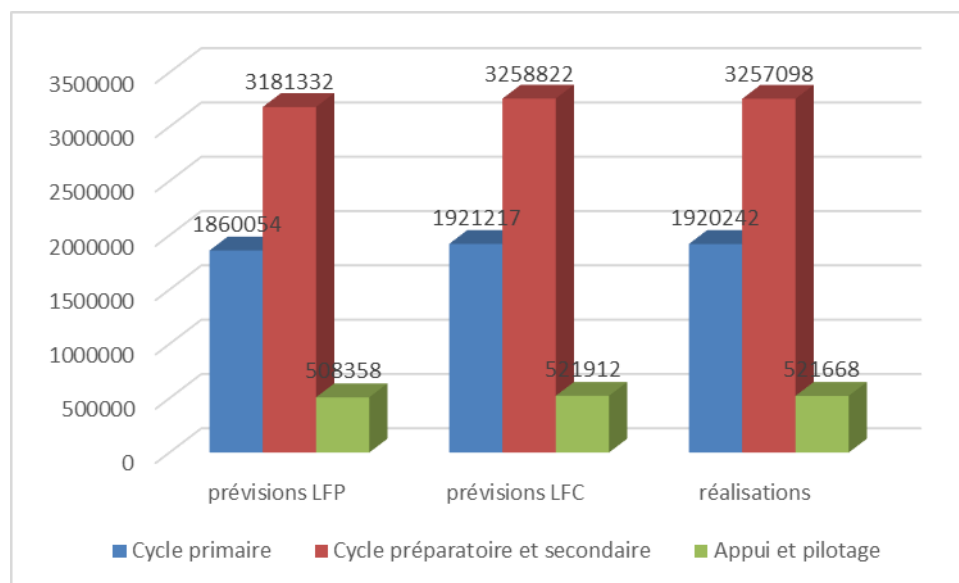
Les crédits complémentaires proposés, et réalisés sont répartis pour l'année 2019 selon les programmes comme suit :

Tableau 2 : Exécution du budget de la mission éducation pour l' année 2019 réparti selon les programmes (crédits de paiement) prise en compte des ressources propres

Unité : 1000d	Prévisions 2019		réalisations 2019(2)	Réalizations/prévisions	
	L.F	LF comp (1)		Montant (1)- (2)	Taux(2)/(1)%*100
Cycle primaire	1860054	1921217	1920242	975	99.9
Cycle préparatoire et secondaire	3181332	3258822	3257098	1724	99.9
Appui et pilotage	508358	521912	521668	244	99.9

Total	5549744	5701951	5699008	2943	99.9
--------------	---------	---------	---------	------	------

Graphique2 : Comparaison entre les prévisions et les réalisations du budget de la mission éducation pour l'année 2019 répartis selon les programmes



2. Exécution du budget de la mission pour l'année 2019

Le budget de la mission éducation a atteint 5 702 083 MD au titre de l'année 2019. On va essayer de traiter le niveau d'exécution du budget de gestion dans une première étape ensuite le budget de développement en seconde étape.

- Budget de gestion

Le total des crédits ouverts au titre du budget de gestion de l'année 2019 était au tour de 5 273 744 MD en plus de 70 136 MD de crédits complémentaires ajoutés dans le cadre de la loi de finances complémentaire et ce pour faire face aux besoins supplémentaires de la section rémunération. En effet, pour couvrir les incidences financières des accords conclus avec le partenaire social le total de crédits budget de gestion a atteint d'un montant de 5701713 MD.

En contrepartie les crédits dépensés ou réalisés effectivement a atteint 5 698 715 MD ce qui représente environ 99.9% comme taux global pour le budget de gestion.

Il est à signaler que les crédits alloués pour la rémunération représentent la partie importante du budget du ministère en effet, ils représentent un taux de 92.4% de l'ensemble du budget pour l'année 2019. En parallèle, la loi de finance complémentaire de l'année 2019 a apporté quelques modifications sur le budget de développement : budget de la mission éducation engagement et paiement (loi de finance complémentaire).

Budget de développement

Nature de dépenses	Total crédit engagement		Total crédit paiement	
	L.F	L.F compl	L.F	L.F comp
Services centraux	169945	179945	117148	137036
Commissariats régionaux de l'éducation	182625	282625	158852	233499
Total	352570	462570	276000	370535

Le budget de développement de la mission éducation selon la loi de finances principale de 2019 a atteint environ 276 000 MD (265300MD provenant principalement des ressources propres du budget contre 10 700 MD provenant des crédits extérieurs affectés.

Ce budget a été révisé par la loi de finances complémentaire et a augmenté de 370535 MD (265 300 MD provenant essentiellement des ressources propres du budget et inclut 105 234 MD provenant des crédits extérieurs affectés) au niveau des crédits de paiement.

Exécution du budget de la mission de l'année 2019 par rapport aux prévisions.

Répartition selon les sous-programmes

(Crédits de paiement)

Chapitre 2

Présentation des programmes

Programme 1

Cycle primaire

**Le responsable du programme Mr Ali Zairi
directeur général du cycle primaire**

1. Présentation du programme

A. Les composantes du programme

Le programme comporte le cycle primaire et le cycle préscolaire du système éducatif.

- L'année préparatoire : une partie de l'enseignement de base

Conscient de l'importance de l'éducation avant la scolarisation et son rôle dans l'édification de la personnalité de l'enfant et dans sa préparation pour l'enseignement scolaire, le législateur a stipulé dans l'article 18 de la loi de l'orientation de l'éducation et de l'enseignement scolaire que l'année préparatoire est une partie de l'enseignement de base.

En outre, l'article 17 de la même loi a prévu que l'Etat veille à généraliser l'année préparatoire qui accueille les enfants entre l'âge de 5 à 6 ans et ce dans le cadre de la complémentarité entre l'enseignement public et les initiatives des collectivités locales et les associations et le secteur privé.

Le cycle primaire

Le cycle primaire dure six ans et a pour objectifs :

- D'offrir à l'apprenant les outils pour acquérir des connaissances, des mécanismes nécessaires pour la communication orale, la production écrite, la lecture et le calcul,
- De donner une formation préliminaire qui vise à mettre en valeur les aptitudes et les talents garantissant l'enseignement plus tard,
- De développer le sens du civisme chez les enfants et les éduquer sur les valeurs de la citoyenneté,
- D'acquérir chez les apprenants la capacité à investir dans les connaissances et les compétences reçues afin de s'adapter aux changements et à réfléchir aux solutions adéquates.

Au regard de l'organisation structurelle de la mission éducation publiée en date du 21 décembre 2009 et des textes complémentaires, et de l'organisation structurelle des commissariats régionaux publiée le 6 septembre 2010, la cartographie du programme cycle primaire comporte les structures et établissements à l'échelle centrale, régionale et locale comme l'illustre le tableau ci-dessous :

La nouvelle cartographie du programme cycle primaire dans le cadre de la déclinaison opérationnelle : programme, sous-programme et unités opérationnelles.

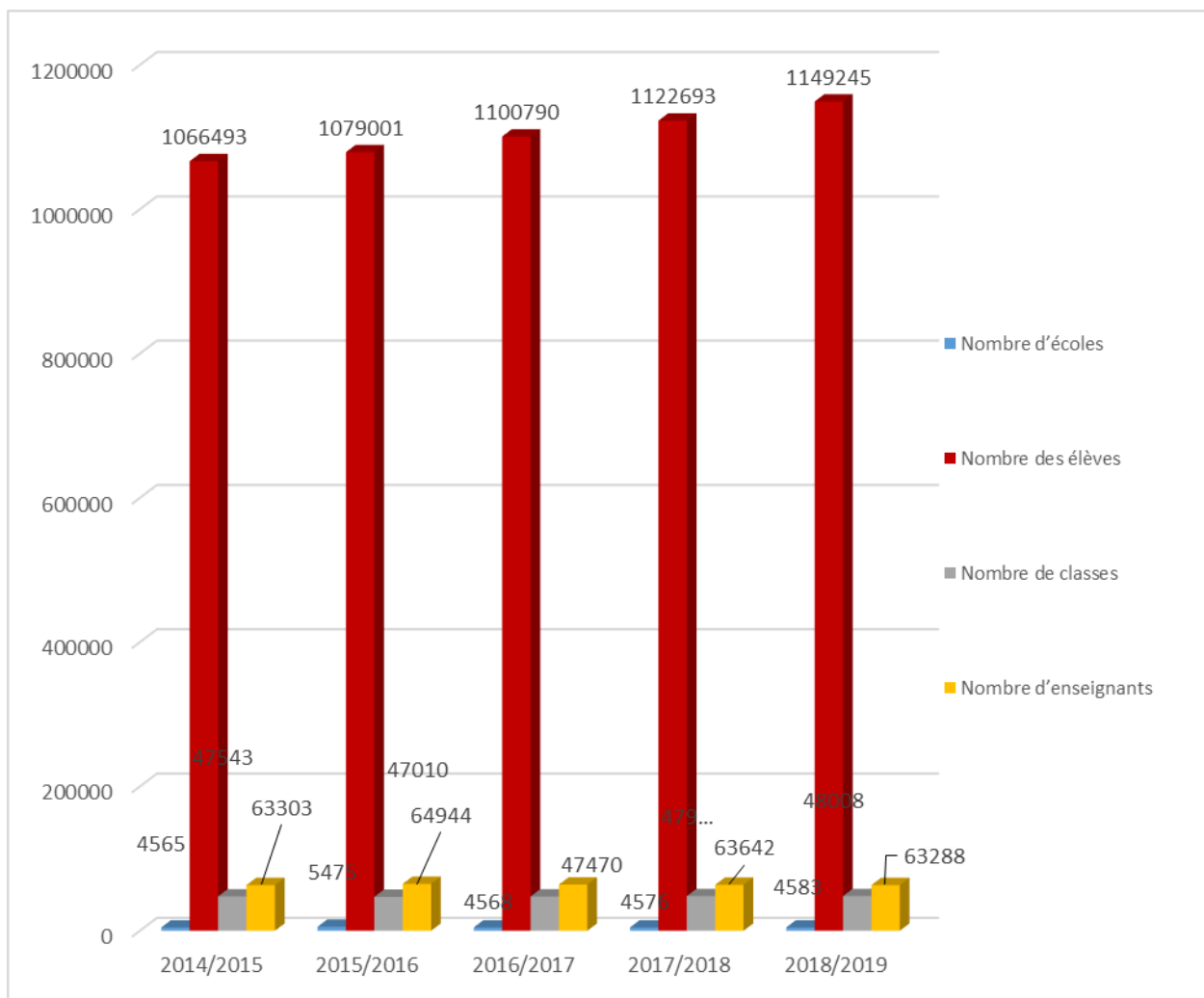
programme	Réf prog	Réf Sous prog	Les sous Prog	unité	Unités opérationnelles
Cycle Primaire	1	1	Cycle primaire dans les directions centrales	1	Direction d'enseignement Cycle primaire à l'administration
	1	2	Cycle primaire tunis1	2	Direction d'enseignement Cycle primaire à tunis1
	1	3	Cycle primaire tunis2	3	Direction d'enseignement Cycle primaire à tunis2
	1	4	Cycle primaire ben Arous	4	Direction d'enseignement Cycle primaire à ben Arous
	1	5	Cycle primaire Manouba	5	Direction d'enseignement Cycle primaire à Manouba
	1	6	Cycle primaire Ariana	6	Direction d'enseignement Cycle primaire à Ariana
	1	7	Cycle primaire Bizerte	7	Direction d'enseignement Cycle primaire à Bizerte
	1	8	Cycle primaire Béja	8	Direction d'enseignement Cycle primaire à Béja
	1	9	Cycle primaire Jendouba	9	Direction d'enseignement Cycle primaire à Jendouba
	1	a	Cycle primaire Nabeul	a	Direction d'enseignement Cycle primaire à Nabeul

1	b	Cycle primaire Zaghouan	b	Direction d'enseignement Cycle primaire à Zaghouan
1	c	Cycle primaire Siliana	c	Direction d'enseignement Cycle primaire à Siliana
1	d	Cycle primaire Kef	d	Direction d'enseignement Cycle primaire au Kef
1	e	Cycle primaire Kasserine	e	Direction d'enseignement Cycle primaire à Kasserine
1	f	Cycle primaire Kairouan	f	Direction d'enseignement Cycle primaire à Kairouan
1	g	Cycle primaire Sousse	g	Direction d'enseignement Cycle primaire à Sousse
1	h	Cycle primaire Monastir	h	Direction d'enseignement Cycle primaire à Monastir
1	i	Cycle primaire Mahdia	i	Direction d'enseignement Cycle primaire à Mahdia
1	j	Cycle primaire Sfax1	j	Direction d'enseignement Cycle primaire à Sfax1
1	k	Cycle primaire Sfax2	k	Direction d'enseignement Cycle primaire à Sfax2
1	l	Cycle primaire Sidi Bouzid	l	Direction d'enseignement Cycle primaire à Sidi Bouzid
1	m	Cycle primaire Gafsa	m	Direction d'enseignement Cycle primaire à Gafsa
1	n	Cycle primaire Tozeur	n	Direction d'enseignement Cycle primaire à Tozeur

1	o	Cycle primaire Kébili	o	Direction d'enseignement Cycle primaire à Kébéli
1	p	Cycle primaire Gabès	p	Direction d'enseignement Cycle primaire à Gabès
1	q	Cycle primaire Mednine	q	Direction d'enseignement Cycle primaire à Mednine
1	r	Cycle primaire Tataouine	r	Direction d'enseignement Cycle primaire à Tataouine

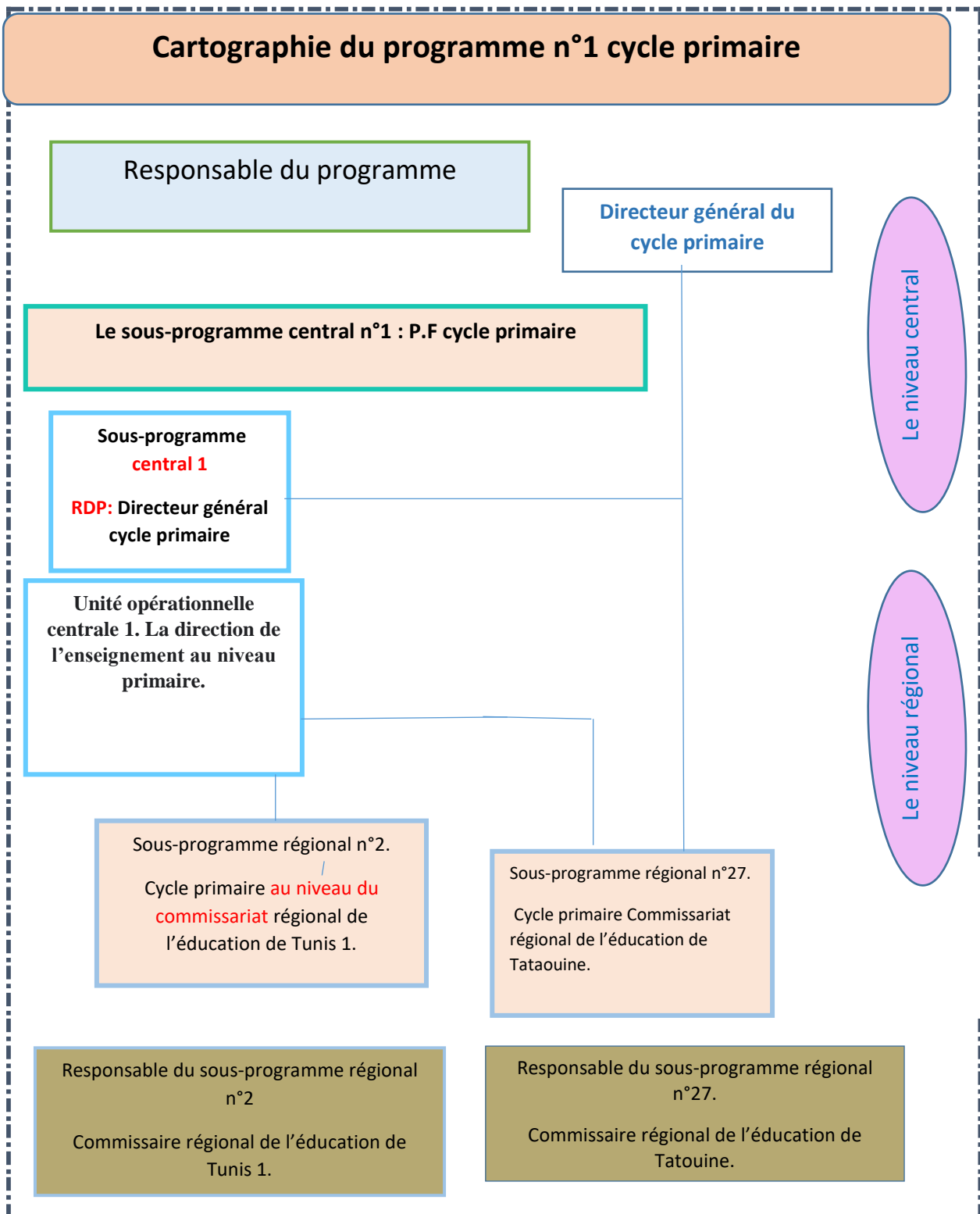
Ce tableau illustre les principales données relatives au cycle primaire au cours ces dernières années :

	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Nombre des écoles	4565	4575	4568	4576	4583
Nombre des élèves	1066493	1079001	1100790	1122693	1149245
Nombre de classes	47543	47010	47470	47941	48008
Nombre des enseignants	63303	64944	64000	63642	63288



Toutefois il est à signaler qu'il y a eu modification de la déclinaison opérationnelle du programme au cours de l'année 2019 comme suit :

Tableau explicatif : Nouvelle déclinaison opérationnelle du programme cycle primaire



On a considéré le cycle primaire au niveau du commissariat régional de l'éducation comme la première déclinaison du programme, coordonnée par le directeur du cycle primaire sous la supervision du commissaire régional, en d'autres termes le programme se subdivise en 26 sous programmes et c'est le nombre qui correspond au total des commissariats régionaux.

B-Diagnostic du cycle primaire

Ce paragraphe ne vise pas à exposer tous les points forts du cycle primaire dans tous ses aspects et ses diversités mais plutôt à se concentrer sur les principaux points, sur lesquels on peut se référer pour optimiser les réalisations et atteindre les aspirations de la communauté nationale pour le futur.

Les principaux points forts et faibles se résument comme suit :

- Scolarisation obligatoire et gratuite,
- Elargissement de la cartographie des écoles primaires,
- Augmentation du taux de scolarisation à l'âge de six ans pour atteindre 99.5% ,99.5% pour les garçons et 99.6% pour les filles,
- Amélioration des indicateurs d'encadrement et des conditions de scolarisation (encadrement et la densité moyenne),
- **Les principaux points faibles**
 - **Au niveau de l'organigramme :**
 - Non efficacité sur le plan de pilotage du système de l'éducation primaire et faiblesse de coordination et de complémentarité entre les différents intervenants locaux et régionaux surtout au regard de la taille et de la complexité de l'organigramme en outre l'absence d'un système d'information complet et intégré du secteur,
 - La difficulté de gérer les établissements éducatifs à la lumière de l'absence d'un dispositif de formation qui se base sur des référentiels des compétences requises chez les directeurs des établissements et sur des critères scientifiques lors de recrutement,
 - Relation tendue entre les différents partenaires et absence de la culture de dialogue,
 - Insuffisance de complémentarité entre les différents cycles d'enseignement et de formation (avant la scolarisation, base, secondaire, formation professionnelle, universitaire),
 - Absence du rôle de l'inspection pédagogique au niveau de la structure organisationnelle et financière,
 - Absence de référentiel national clair pour l'évaluation et la qualité, qui se base sur des critères et indicateurs prenant en considération les spécificités locales, régionales et nationales outre les référentiels internationaux dans ce domaine,

- Augmentation de la disparité régionale entre les établissements éducatifs au niveau de la performance et des résultats.

- **Au niveau pédagogique**

- Un grand fossé qui sépare la réalité de l'école tunisienne de son projet sociétal, resté théorique dans la plupart du temps au niveau de l'éducation sociale, nationale et l'éducation sur les valeurs,
- Une fracture dans la relation entre l'apprenant et l'établissement éducatif d'une part et avec les connaissances d'autre part dans plusieurs cas, et l'ampleur des phénomènes de violence, de fraude outre la faiblesse de l'aspect préventif,
- Le manque de visibilité et l'absence de prise de décision au niveau du mécanisme de recrutement des enseignants d'une part, et le fait de compter de plus en plus sur les vacataires d'autre part ont entraîné la régression du niveau de l'enseignement et du perfectionnement des langues,
- Limite des efforts déployés pour assister les enseignants et diminution de la qualité de leur formation scientifique et technique,
- Difficulté de généraliser l'année préparatoire surtout pour les régions intérieures qui se caractérisent par son aspect rural et par la dispersion des habitants,
- Régression des performances de l'opération éducative et faiblesse des acquis des connaissances chez les apprenants,
- Poursuite du phénomène de l'échec scolaire en vue des taux de redoublement et d'abandon scolaire, et la difficulté d'appliquer le principe de la scolarisation obligatoire,
- Densité des enseignements et lourdeur du taux horaire scolaire,
- Faiblesse du taux d'intégration des nouvelles technologies de communication dans d'enseignement malgré les moyens nécessaires mis à disposition.

2- Les orientations stratégiques du programme

La mission éducation a organisé un dialogue national global sur la réforme du système éducatif, avec la participation du cadre éducatif, des parents d'élèves, des élèves, des administratifs, des agents, des syndicalistes et de la société civile.

Ce dialogue a été couronné par l'organisation d'une conférence nationale afin d'étudier les outputs de ce dialogue. Cette conférence a abouti à la préparation d'un rapport de synthèse fixant les choix stratégiques, les orientations et les politiques.

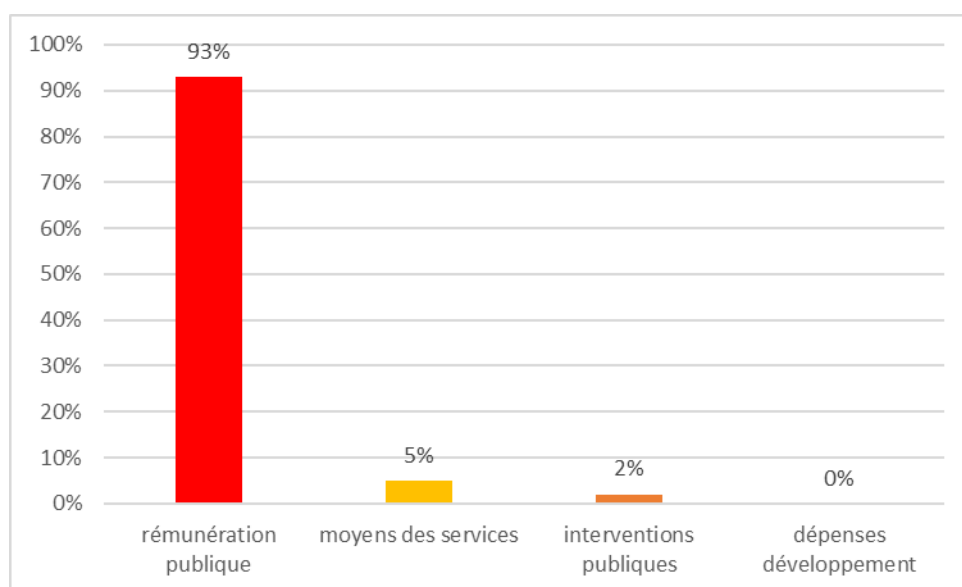
Ce rapport s'est inscrit dans le plan du secteur éducatif qui comporte un diagnostic quantitatif et qualitatif du système éducatif, des principes, des objectifs et des programmes. Lesquels programmes sont traduits par des objectifs stratégiques, généraux et spécifiques, eux-mêmes traduits en plan d'actions comportant les procédures ainsi qu' un calendrier de réalisations.

3- Résultats de la performance et l'exécution du budget de l'année 2019

3.1 Présentation de l'exécution du budget du programme

Le total des crédits inscrits au cours de l'année 2019 pour le programme cycle primaire était de 1872166.766 MD et en tenant compte des crédits complémentaires, ce total atteint 1921217.073 MD contre un total de crédits exécutés de 1920242.067 MD soit un taux de 99%.

Le graphique suivant illustre la répartition du budget du programme pour l'année 2019 selon la nature de la dépense.



Le budget du programme du cycle primaire selon la nature de la dépense.

Tableau 1 : Exécution du budget programme cycle primaire selon la nature de la dépense. sans prise en-compte des ressources propres.

Unité 1000d	Prévisions 2019		réalisations 2019(2)	Réalizations comparés aux prévisions	
	L.F	L.F Comp(1)		Montant (2)-(1)	Taux % (2)/(1)
Dépenses	1872116020	1921144216	1920174614	969602	99.9
De gestion					
Rémunération publique	1790690920	1790690920	1789819338	871582	99.9
Moyens des services	29874900	307099000	30674462	35438	99.8
Intervention publique	51550200	99743396	99680814	62582	99.9

Dépenses d'investissement	50746	72857	67453	5404	93
Investissement direct	50746	72857	67453	5404	93
Sur le Budget de l'Etat	45076	64653	64653		100
Sur les crédits extérieurs affectés	5670	8204	2800	5404	34
Sur le Budget de l'Etat					
Sur les crédits extérieurs affectés					
Total budget	1872166766	1921217073	1920242067	975006	99.9

A. Budget de gestion

Le budget de gestion se répartit ainsi :

section	désignation	Crédits inscrits 2019	Transferts 2019	Total Des engagements	Crédits payés	Taux de Réalisation %
1	Rémunération publique	1790690920	-449412	1790241508	1789819338	99.9
2	Moyens des services	29874900	-	30709900	30674462	99.8
3	Intervention publique	51550200	-	99743396	99680814	99.94
total		1872116020	449412	1920694804	1920174614	99.97

D'après le tableau ci-dessus :

- **la rémunération**

Le montant des crédits au titre de la rémunération publique a atteint 1790690DT d'un total de 1872116 MD, ce qui représente environ 95%, ainsi les crédits de rémunération du cycle primaire ont augmenté de 172675 MD à comparer avec l'année 2018. Ceci revient essentiellement aux incidences financières des nouveaux recrues, des promotions et de l'application des conventions.

- **Budget de développement**

Le montant du budget du programme au niveau des crédits engagement pour l'année 2019 a atteint environ 70130 MD réparti entre 30900 MD au titre des moyens de services centraux et 99170 MD pour le budget des commissariats régionaux de l'éducation inscrit dans la loi de finances initiale. Ainsi ce budget a augmenté de 132733MD réparti entre 30900 MD au titre des moyens de services et 101873 MD inclus dans la loi de finance complémentaire.

En parallèle, le budget de développement pour le programme du cycle primaire au niveau des crédits paiement a atteint 50746 MD inclus dans la loi de finance initiale de l'année 2019, et a augmenté de 72856 MD par la loi de finance complémentaire comme l'illustre le tableau suivant :

Crédit paiement	Loi de finance Initiale	de Loi de finance complémentaire	Ecart	Crédit paiement	taux
Construction et extension des Ecoles primaires	10346	16850	6504	14744	87.5
Réaménagement des écoles	31760	33645	1885	30818	91.6
Equipements éducatifs	8640	22361	13721	21891	97.9
total	50746	72856	22110	67453	92.6

✓ Construction et Extension des écoles primaires

Construction et Extension des Ecoles primaires	Avant 2020	Crédits 2020	Total des crédits disponibles	Total réalisé	taux
engagement	8325	9615	17940	11981	66.78
paiement	228	14981	15209	13402	88.12

Ces projets sont enregistrés sur le budget des commissariats régionaux de l'éducation :

Désignation des projets	Ressources générales du budget de l'Etat		Ressources des crédits extérieurs affectées	
	engagement	paiement	engagement	Paiement
Construction de 46 salles normales Programme 2019	1949	900	4621	170

Construction de 220 groupes sanitaires programme 2019	1957	1370	4653	300
Construction de 10 bureaux des directeurs programme 2019	60	30	140	30
Construction de 30 restaurants scolaires programme 2019	445	300	1055	100
Construction des sièges programme 2019	297	100	703	200
Construction de 120 espaces pour les classes préparatoires programme 2019	4272	3000	10128	1000
Construction de 10 classes primaires programme 2019	1780	1246	4220	200
Total	10760	6946	25510	2000

- ✓ Réaménagement et maintenance des écoles primaires des commissariats régionaux de l'éducation

Le tableau suivant récapitule les crédits de maintenance des écoles primaires engagement et paiement.

Construction et Extension des Ecoles primaires	Avant 2020	Crédits 2020	Total des crédits disponibles	Total réalisé	taux
Engagement	6342	16481	22823	17124	75.03
Paiement	271	30708	30979	29127	94.02

En parallèle, le montant des crédits de paiement exécutés au titre de la loi de finances initiale et complémentaire pour l'entretien et la maintenance des écoles primaires a atteint 33645 MD, ainsi que les crédits paiement ont enregistré un montant de 30818 MD, ce qui représente un taux de réalisation de 91.6%.

- ✓ Les équipements éducatifs

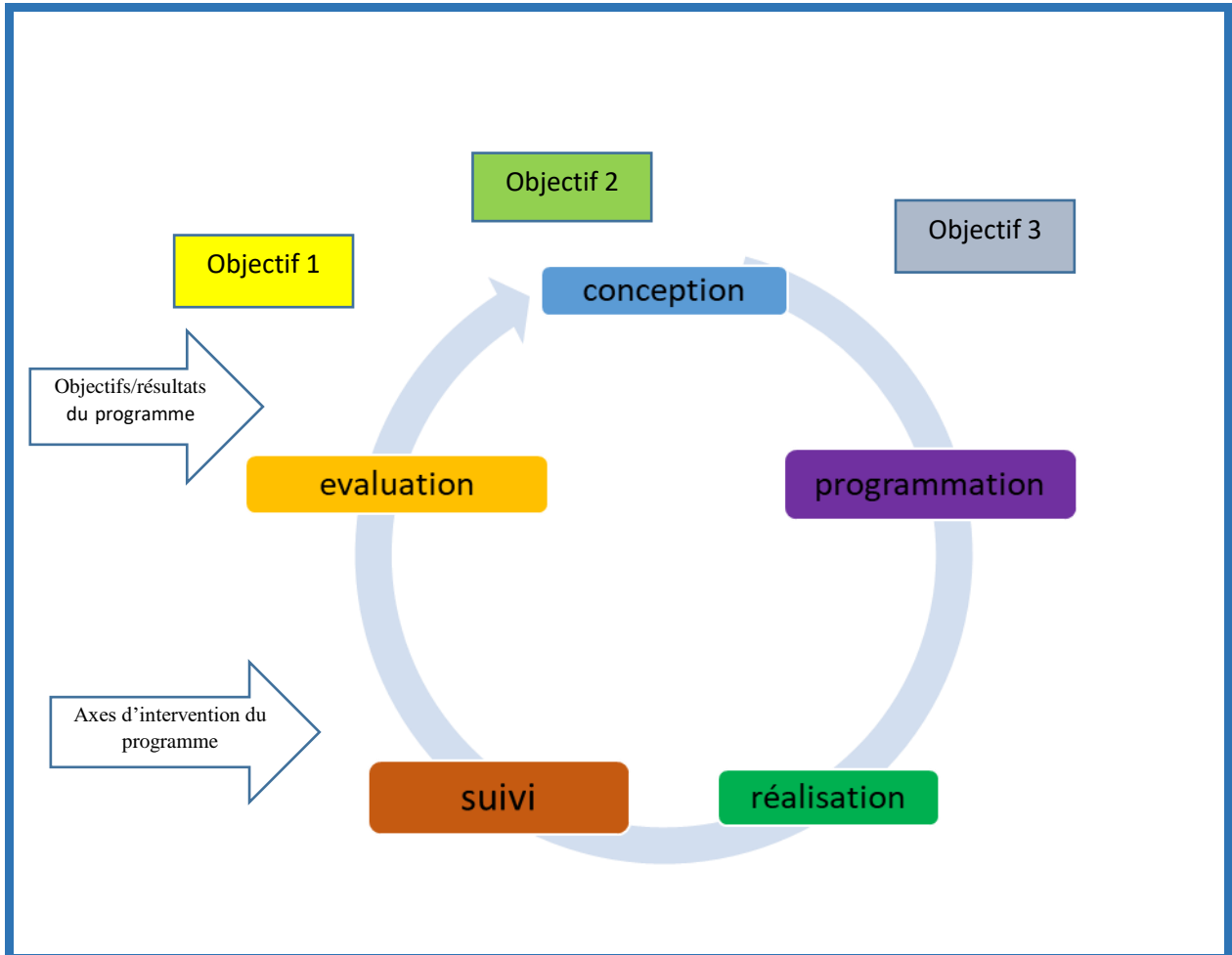
Le tableau suivant récapitule les crédits d'équipement au profit des écoles primaires (engagement et paiement).

Désignation des projets	Ressources générales du budget		Ressources des crédits extérieurs affectés	
	engagement	paiement	engagement	paiement
Equipement de 120 espaces des salles préparatoires 2019	714	429	726	161
Acquisition des équipements normaux pour les écoles primaires 2019	497	299	505	109
Appuyer les écoles primaires par des équipements éducatifs normaux.	3000	1800		
Appuyer les écoles primaires par des équipements éducatifs normaux 2019.	1558	952		
Total	5769	3480	1231	270

2.3 Présentation et analyse des performances

La démarche de la gestion budgétaire par objectifs se focalise sur les résultats et les outputs et non seulement sur les ressources allouées. Et pour faciliter l'opération de la planification, de suivi et d'évaluation, on a adopté une démarche qui fait apparaître deux types d'objectifs :

- Premier type : les objectifs socioéconomiques (résultats outputs) et représentent l'attente de la communauté nationale du programme.
 - Deuxième type : les objectifs de moyens qui prennent en considération les ~~moyens~~ et les interventions (inputs) mis à disposition pour atteindre les objectifs sollicités.
- Le graphique suivant illustre cette démarche :



La présentation des objectifs du programme selon la nouvelle démarche permet de donner une image exhaustive sur les objectifs de la mission pour le cycle primaire, à travers le document projet annuel de performance. Chose qui n'était pas possible par la présentation classique du budget, qui se contentait de citer les projets et les montants des investissements.

Il est à signaler que le budget est seulement lié aux axes de manière à connaître les crédits affectés pour chaque axe. Et de ce fait, on ne peut pas connaître les crédits spécifiques pour chaque objectif (résultat) du moment que chaque objectif dépend de tous les axes et que chaque axe peut se répercuter sur tous les objectifs.

Compte tenu de la spécificité de la période et en attendant la définition d'un plan d'action de de la réforme éducative, le programme du cycle primaire œuvre à réaliser les objectifs suivants :

- 1- Amélioration des acquis des élèves,
- 2- Garantir une année préparatoire pour tous les élèves,
- 3- Développer l'accompagnement et l'encadrement des élèves,
- 4- Assurer un climat propice à l'apprentissage et à la socialisation.

Sachant que la fixation de ces quatre objectifs et ses indicateurs (figurant ci-après) ne signifie pas qu'on va se limiter uniquement aux domaines cités du cycle primaire, en d'autres termes le programme est tenu de prioriser ces éléments pour la période à venir vu leur importance et leur intervention pour éviter les insuffisances ayant un impact direct sur l'avenir des élèves et la communauté nationale.

1- L'objectif premier : Amélioration des acquis des élèves

Si l'évaluation de la performance interne de l'école englobe plusieurs aspects relatifs à l'infrastructure, aux ressources humaines, au fonctionnement administratif, toutefois on va se limiter sur les principales priorités qui concernent les acquis des élèves, le décrochage scolaire, le redoublement sans oublier le reste des aspects.

Afin de mesurer le degré de réalisation de cet objectif, on a fixé un certain nombre d'indicateurs relatifs au niveau des élèves en matière de langues et des mathématiques en plus du redoublement et du décrochage scolaire.

- Les indicateurs de l'objectif : Amélioration des acquis des élèves
- Taux d'échec scolaire dans le cycle primaire,
- Taux d'abandon scolaire dans le cycle primaire

- Taux des élèves de sixième année ayant la moyenne ou plus en arabe,
- Taux des élèves de sixième année ayant la moyenne ou plus en Français,
- Taux des élèves de sixième année ayant la moyenne ou plus en mathématique.

Par ailleurs, il faut signaler que le choix des indicateurs est important dans la mesure où le programme veillera à éviter le maillon faible par rapport aux acquis des élèves en continuant à soutenir les autres domaines.

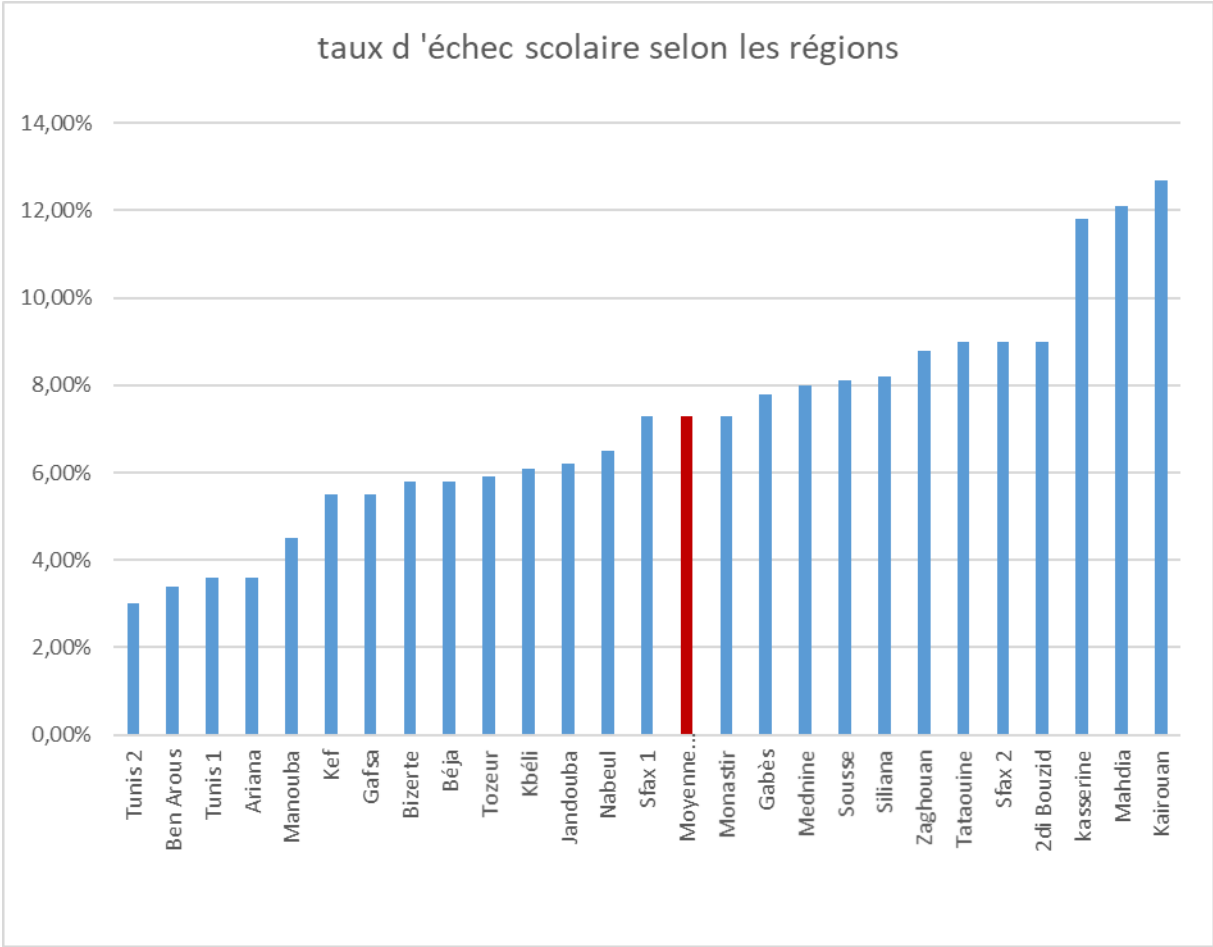
Actuellement, on se basera sur les résultats des concours de passage aux écoles préparatoires pilotes tant qu'ils sont des évaluations nationales objectives bien qu'ils ne sont pas obligatoires. Ces résultats permettent une comparaison générale et spécifique (entre les matières, entre les régions), ce qui est de nature à faciliter le ciblage des interventions et des principales réformes. Et ce en attendant la mise en place d'un système d'évaluation à l'instar du terminal d'évaluation à la fin du cycle primaire.

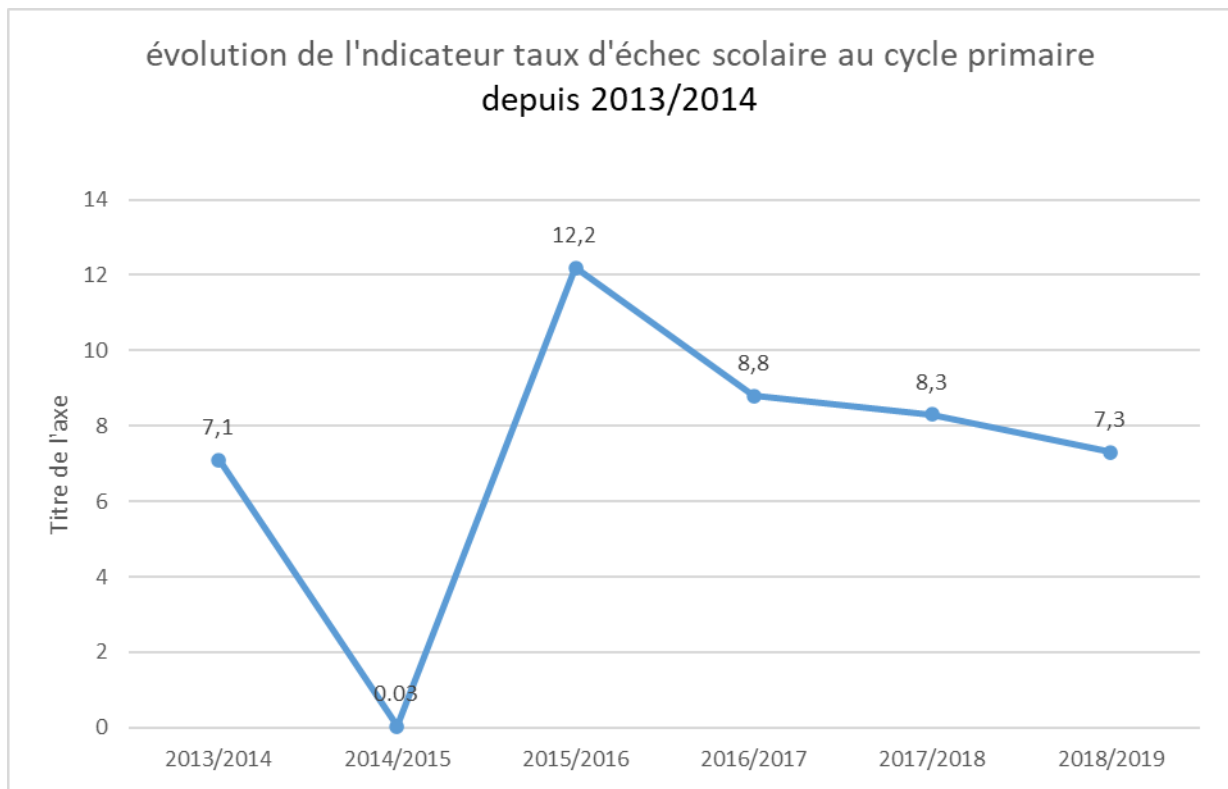
Toutefois, les interventions du programme pour améliorer les acquis ne concernent pas seulement les classes de sixième année, au contraire le rattrapage quant aux acquis devra débiter dès les premières années d'apprentissage, raison pour laquelle le programme œuvre à trouver les formules et mécanismes d'évaluation tout au long du cycle primaire.

- **Analyse des résultats et indicateurs de l'objectif premier :
Amélioration des acquis des élèves**
- **Indicateur 1-1 : taux d'échec scolaire**

Lors de l'élaboration du projet annuel de performance de l'année 2013 on a ajouté cet indicateur, pour connaître le taux d'échec des élèves pour tous les niveaux du cycle primaire et ce afin de mesurer le taux d'échec par rapport au total des élèves du cycle primaire.

Objectif1 Améliorer Les acquis Des élèves	unité	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Réalisations/ Prévisions 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Réalisations/ prévisions 2019
Taux d'échec Au cycle primaire	%	6.8	8.3	81.92	7.5	7.3	102.7





Les régions intérieures enregistrent les taux les plus élevés d'échec scolaire à comparer à grand Tunis et aux régions du Sahel. Cela s'explique par le recours de plus en plus aux enseignants vacataires dans ces régions outre la non stabilité des enseignants.

Dans ce même contexte, on remarque une faiblesse des indicateurs relatifs aux conditions d'enseignement et climat pédagogique, à ce titre on cite une faiblesse remarquable du taux de couverture des classes préparatoires et des moyennes d'encadrement pédagogique des enseignants. Outre le nombre élevé des écoles à différence et des écoles à priorité éducative dans ces régions.

Ce constat nous incite à revoir le système d'évaluation, la stratégie de subvention et de santé, ainsi que le contrôle des élèves qui ont des difficultés d'apprentissage à tous les niveaux d'enseignement.

- **Indicateur 1-2 : Taux d'abandon scolaire**

Cet indicateur permet de savoir le volume du décrochage des élèves quel que soit les raisons et pour tous les niveaux du cycle primaire et ce à travers le calcul du taux des élèves qui ont quitté les lieux d'école en comparant au total des élèves au cycle primaire.

Le taux d'abandon scolaire a constaté une stabilité relative ces dernières années pour tous les niveaux du cycle primaire, cette tendance est acceptable à comparer des moyennes régionales et internationales.

Tout de même, il faut signaler que le taux national au cycle primaire ne représente pas une préoccupation particulière (0.9% au cours de l'année scolaire 2016/2017). Ceci est le résultat de l'obligation de la scolarisation jusqu'à l'âge de 6 ans en plus des cas de rachat et des secours pour âge.

Cet indicateur revêt plus d'importance lorsqu'il s'agit d'établir les comparaisons entre les régions ou il y a une disparité du taux d'abandon à l'échelle régional.

En effet, on remarque que les taux les plus élevés se situent dans les régions de Kasserine, Kairouan et Sidi Bouzid alors que les régions de grand Tunis et du Sahel enregistrent les taux les plus faibles même nuls à l'instar de Ben Arous, Ariana, Manouba.

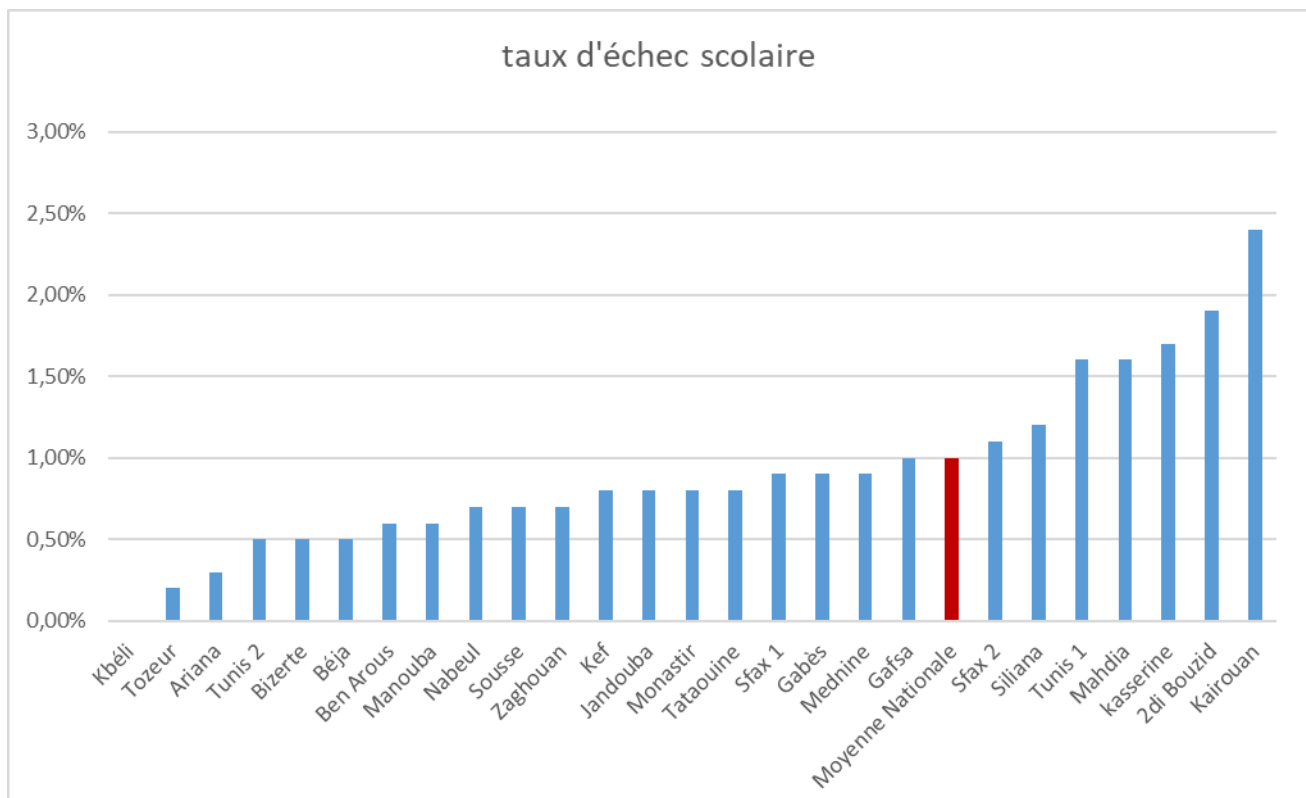
Cette situation s'explique par la dégradation économique, sociale et culturelle dans les régions intérieures outre la diversité des indicateurs de l'encadrement des enseignants et leur ancienneté dans l'enseignement.

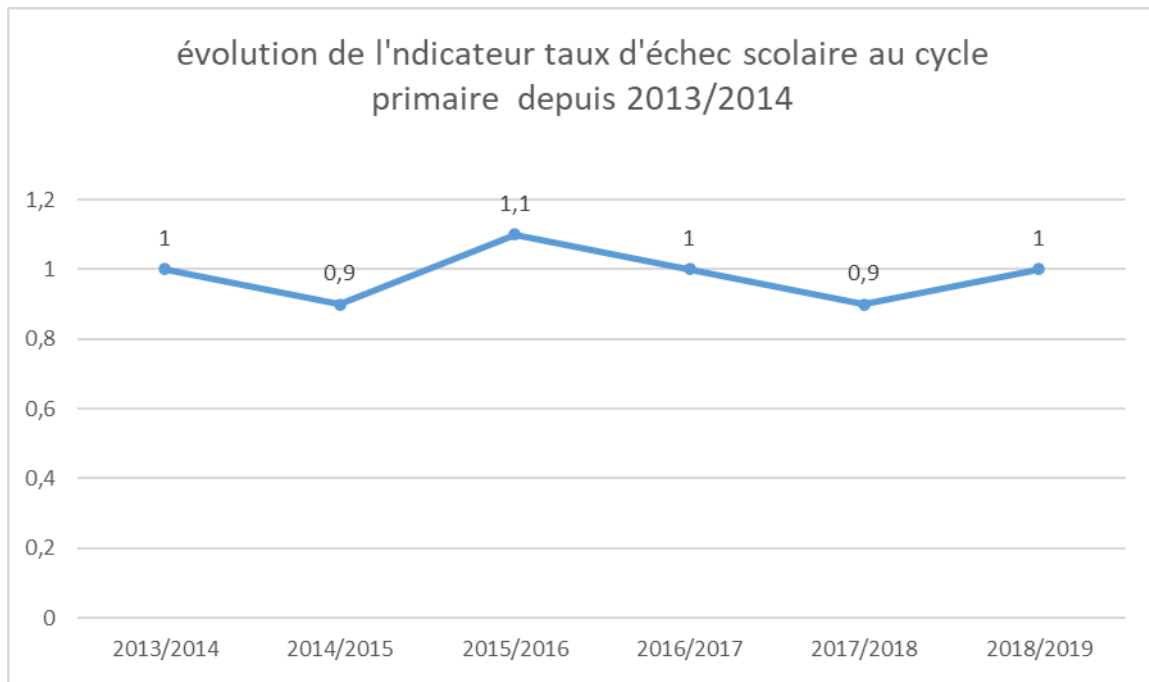
D'autre part, malgré les résultats acceptables de l'indicateur il faut préciser que le taux de 0.9% enregistré en 2019 correspond en nombre à 10343 élèves d'un total de 1149245 inscrits au cycle primaire. Sachant que ces derniers ne peuvent pas accéder au système de la formation professionnelle qui exige le niveau de neuvième de base comme niveau minimum.

Ainsi le groupe du programme propose :

- Réfléchir à l'enseignement technique qui pourra accueillir ces groupes d'élèves.
- S'engager à réduire ce taux pour les commissariats ou ce taux dépasse la moyenne nationale et ce à travers :
 - La formation nécessaire des enseignants,
 - La réduction du nombre des enseignants vacataires,
 - La réduction des classes à différence,
 - Assurer les aides pédagogiques nécessaires,
 - Exécution du projet de l'école deuxième chance.

Objectif1 Améliorer Les acquis Des élèves	unité	Prévision 2018	Réalisations 2018	Réalisations/ prévisions 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Réalisations/ prévisions 2019
Taux d'abandon Au cycle primaire	%	0.9	0.9	100	0.9	1	90





Ce taux ne peut pas descendre à un niveau plus bas, ainsi l'équipe du programme projette à le réviser et œuvre à le décliner en plusieurs indicateurs tel que l'abandon volontaire, l'abandon pour faiblesse des résultats scolaires, l'abandon scolaire chez les filles, l'abandon selon les régions (les régions de passage, les régions frontalières/ les régions touristiques / les régions agricoles...)

- **Les indicateurs relatifs aux acquis des élèves**

L'évaluation des acquis des élèves au cours du cycle primaire permet de présenter les remarques suivantes :

- Evaluer uniquement les acquis des élèves en langues arabe et français ne veut pas dire délaisser les autres matières comme l'anglais ou l'éveil scientifique. Ainsi il s'est avéré à travers les résultats que les indicateurs adoptés sont considérés prioritaires par rapport aux restes des matières ce qui n'empêche d'adopter de nouveaux indicateurs s'il le faut ou de changer l'ordre des priorités.
- Se baser sur les résultats du concours de passage aux écoles préparatoires pilotes ne reflète pas nécessairement le niveau réel des élèves au cours de ce cycle compte tenu du caractère facultatif, ou généralement les bons élèves passent ce concours et de ce fait l'indicateur est biaisé. Cependant malgré l'évolution du nombre des candidats qui participent juste pour connaître leur niveau réel par rapport à leurs moyennes annuelles, seulement ce nombre demeure faible.
- Se référer seulement aux résultats des élèves de sixième année pour juger leur niveau sur tout le cycle, revient au fait que cette dernière est considérée comme le couronnement des connaissances et compétences reçues par les apprenants. Cependant, l'opération de mise à niveau, d'accompagnement et de réforme va englober tous les niveaux et pas seulement le niveau de sixième année. Ainsi toute faiblesse constatée pour les acquis de la classe finale devrait être rattrapée dès les premières années du cycle par conséquent les résultats de la sixième année sont

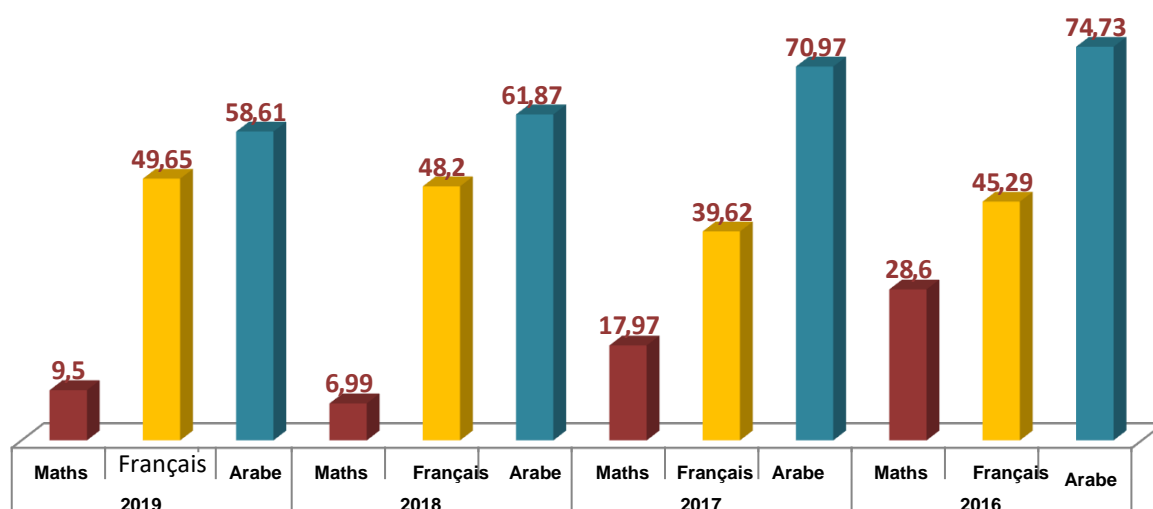
considérés comme des critères du niveau de possession des élèves au cours du reste des années.

De même, on ne peut pas recourir uniquement aux résultats du cycle primaire et ceux pour au moins deux raisons :

- La langue arabe s'enseigne à partir de la première année alors que pour les autres langues, leur enseignement se fait respectivement à partir de la troisième année jusqu'à la sixième année, par conséquent dans le souci de normaliser la base de calcul, on a adopté l'année de sixième année.
- Absence de moyens d'évaluation objective permettant de statuer sur le niveau réel des élèves qui varie selon les régions et enseignants, des lors on ne peut pas l'adopter. Raison pour laquelle on a choisi les résultats du concours malgré ses insuffisances, qui demeure toutefois l'unique moyen d'évaluation objective à l'échelle national. Ce en attendant les études sur terrain qui comportent tous les écoles primaires en coordination avec les différentes administrations concernées.

Avant d'entamer l'analyse de l'évolution des résultats des élèves en s'appuyant sur l'étude des indicateurs relatifs aux trois matières concernés. On va essayer de présenter une belle image sur les résultats des élèves au cours des quatre dernières années d'une manière sommaire, comme l'illustre le graphique ci-dessous :

Evolution des résultats des élèves au cours des quatre dernières années



On peut à travers ce graphique soumettre les observations suivantes :

- La langue arabe occupe le premier rang durant les six dernières années,
- Plus que la moitié des élèves ont la moyenne en langue arabe,

- Un taux des élèves ayant la moyenne en français qui avoisine les 46% au cours des quatre dernières années,
- Régression remarquable pour l'année 2017 en matière des mathématiques et amélioration en langue arabe,
- Les résultats de l'année 2018 en matière des mathématiques sont catastrophiques et qui posent plusieurs questions quant à son enseignement et son évaluation.

L'indicateur 1-3 : Taux des élèves de sixième année ayant la moyenne et plus en arabe

Le taux des élèves de sixième année ayant la moyenne et plus en arabe pour la session de juin 2019 a atteint 58.61% enregistrant ainsi une régression par rapport à l'année précédente qui était aux alentours de 61.87%.

Objectif1 Améliorer Les acquis Des élèves	unité	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Réalisations/ prévisions 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Réalisations/ prévisions 2019
Taux des élèves de sixième année ayant la moyenne et plus en arabe	%	71	61.87	87.14	65.00	58.61	90.17

Les prévisions de l'année 2019

Dans le cadre de l'élaboration du budget du ministère pour l'année 2019 en matière de fixation des valeurs ciblées de l'indicateur relatifs aux acquis des élèves en langue arabe. On a prévu la réalisation d'un taux des élèves ayant la moyenne et plus en cette matière de 65% .La détermination de ce taux a été établi en se référant à la moyenne de l'évolution des résultats au cours des quatre dernières années comme le montre le tableau ci-dessous :

Objectif1 Améliorer Les acquis Des élèves	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux des élèves de sixième année ayant la moyenne et plus en langue arabe	79.02	55.32	71.14	74.73	70.97	61.87	65

A travers ces résultats enregistrés durant ces années, on peut recenser la difficulté de prévoir les taux relatifs à l'évolution des acquis des élèves, en effet celui-ci dépend d'un ensemble de facteurs et d'hypothèses liés aux intervenants du système, entre autre le niveau des examens du concours ou le niveau des élèves participants ...Ainsi, on a convenu de s'engager sur un

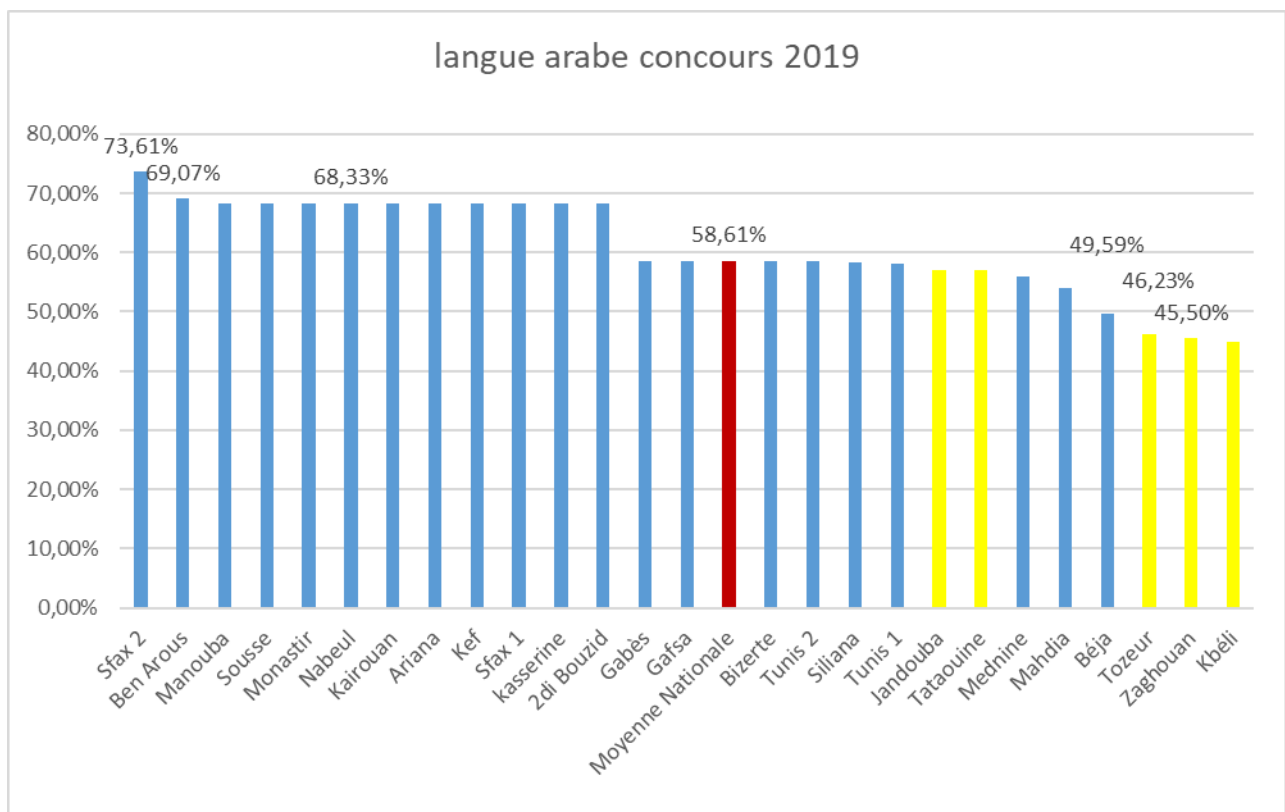
taux raisonnable comparé aux années précédentes en attendant de faire les évaluations nécessaires.

En se référant aux résultats enregistrés au cours de la session de 2018, on constate que le réalisé est inférieur à l'estimé ainsi ce taux a atteint 61.87%.

Les réalisations 2019

✓ Concours de passage aux écoles préparatoires pilotes

Les résultats de l'année 2019 ont régressé puisque le taux enregistré était de 58.61% par rapport au taux estimé qui est de 65%, soit un taux de réalisation de 90.17% outre la disparité entre les régions comme le montre le graphique ci-dessous :

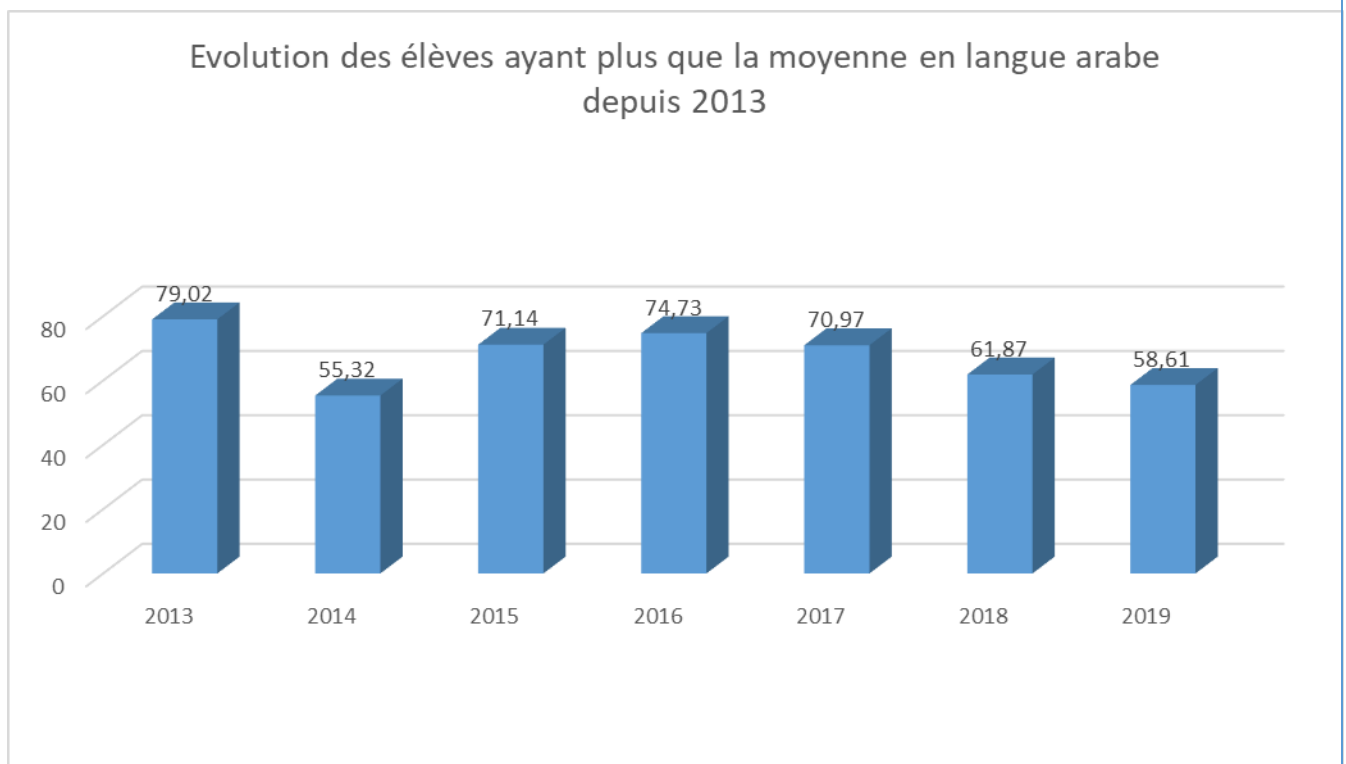


Eu égard les résultats enregistrés au niveau des différents commissariats on peut conclure ce qui suit :

- Les commissariats de Sfax2, de Ben Arous et du Kef ont enregistré les meilleurs taux ainsi ils ont atteint respectivement 73.61%,69.07%,68.31%.
- Pour la huitième année consécutive le commissariat de Sfax 2 enregistre les meilleurs taux à part Sfax 1 qui était au premier rang jusqu'au 2018.
- Les commissariats de Zaghouan, Kébili et Tozeur ont marqué les plus faibles taux respectivement 54.5%, 46.23% ,49.59%.

- 12 commissariats ont enregistré des taux qui dépassent la moyenne tandis que le reste des commissariats (14) ont enregistré des résultats moindres, qui sont presque les mêmes résultats atteints au cours de la session de juin 2017.
- On remarque d'après la lecture de ces résultats que la majorité des régions d'intérieur se situent au dernier rang exemple : Tataouine, Tozeur, Kébili, Jendouba et Zaghouan.
- Les quatre commissariats classés derniers sont presque les mêmes au cours des deux sessions de juin 2018 et juin 2019 ce qui reflète la poursuite de la dégradation des résultats dans ces régions et la nécessité d'étudier les raisons.

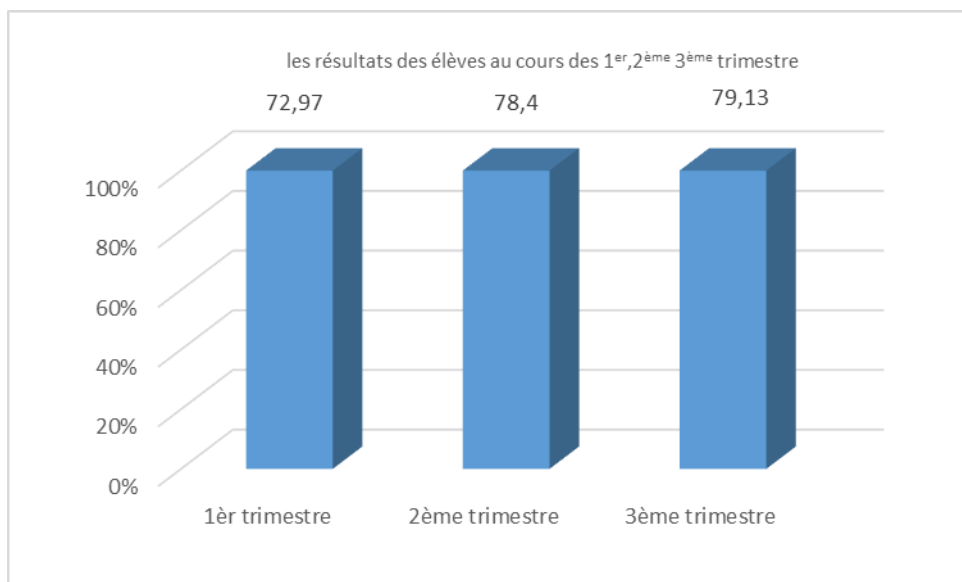
Il faut signaler qu'avec une analyse approfondie du rendement du programme du cycle primaire, on remarque que la répartition de ces taux entre les régions concrétise les mêmes spécificités de faible rendement et reflète l'indicateur premier cité ci-dessus. De même, ça confirme la faiblesse des acquis des élèves en langue arabe et la dégradation des résultats d'une année à autre à l'échelle nationale depuis 2016. A l'instar de l'indicateur ci-dessus, ce déclin remarquable se répartit d'une manière inéquitable entre les différentes régions.



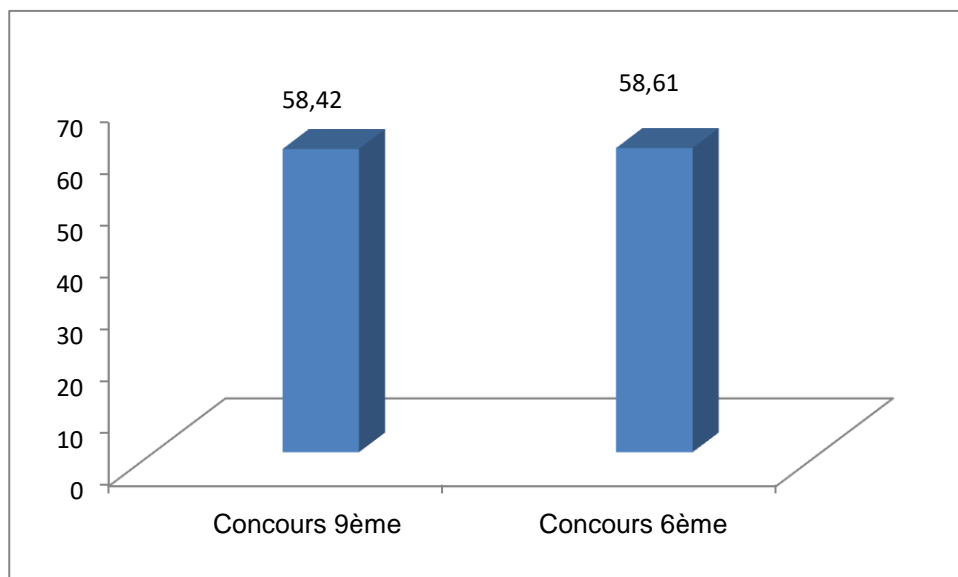
La faiblesse des résultats enregistrés à l'échelle nationale ainsi que la disparité manifeste entre les régions, ont poussé l'équipe du programme à déceler les points faibles et à se référer à d'autres sources pour les résultats des élèves ; afin d'approfondir les analyses et surmonter les répercussions caractérisant l'échantillon sélectionné uniquement sur les élèves qui ont participé au concours. Ces principales sources sont :

- Les résultats des élèves du premier, deuxième et troisième trimestre,
- Concours de fin du cycle de base neuvième année.

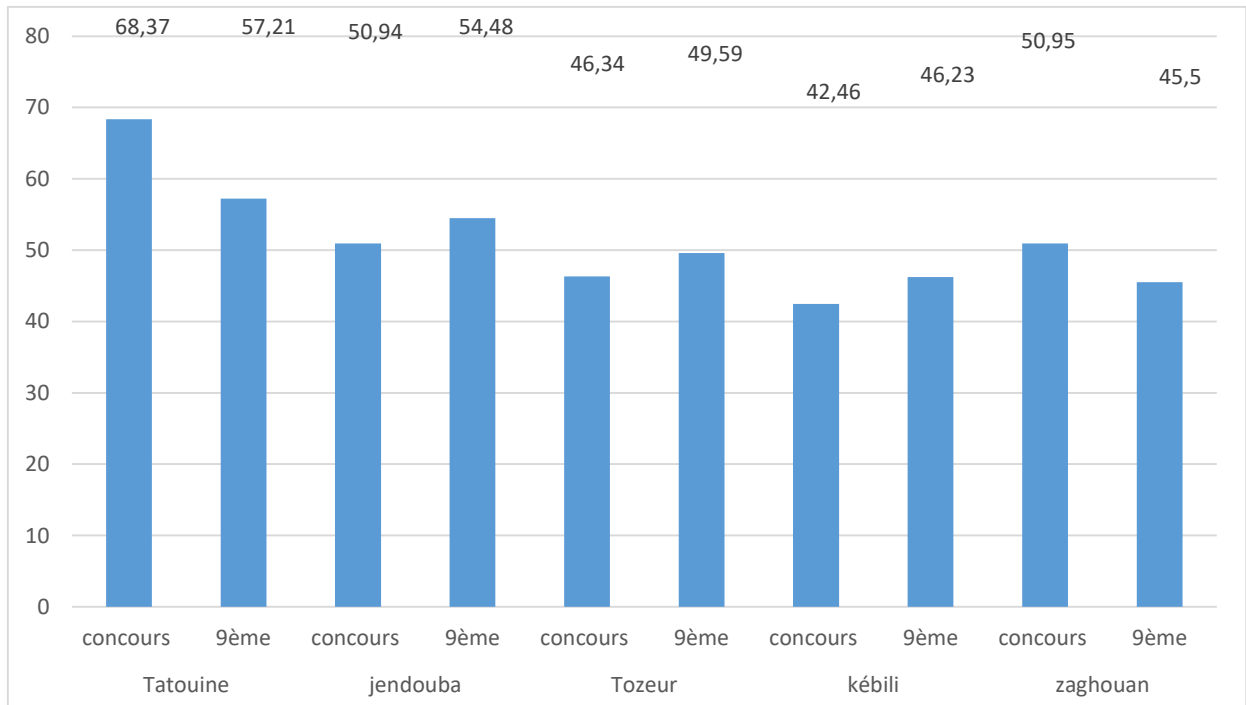
- **Résultats des élèves au cours de l'année**



Résultats des concours



- Les régions enregistrant les plus faibles résultats



Les observations

- Tous les résultats des trois stations d'évaluation durant l'année ont montré que plus de 70% ont la moyenne ou plus en langue arabe.
- Une grande disparité entre les résultats des élèves durant l'année et leurs résultats au concours, cette différence exige surtout pour certaines régions la nécessité de réviser le système d'évaluation.
- Rapprochement des résultats des élèves du concours de passage aux collèges pilotes et ceux du concours de fin du cycle primaire.

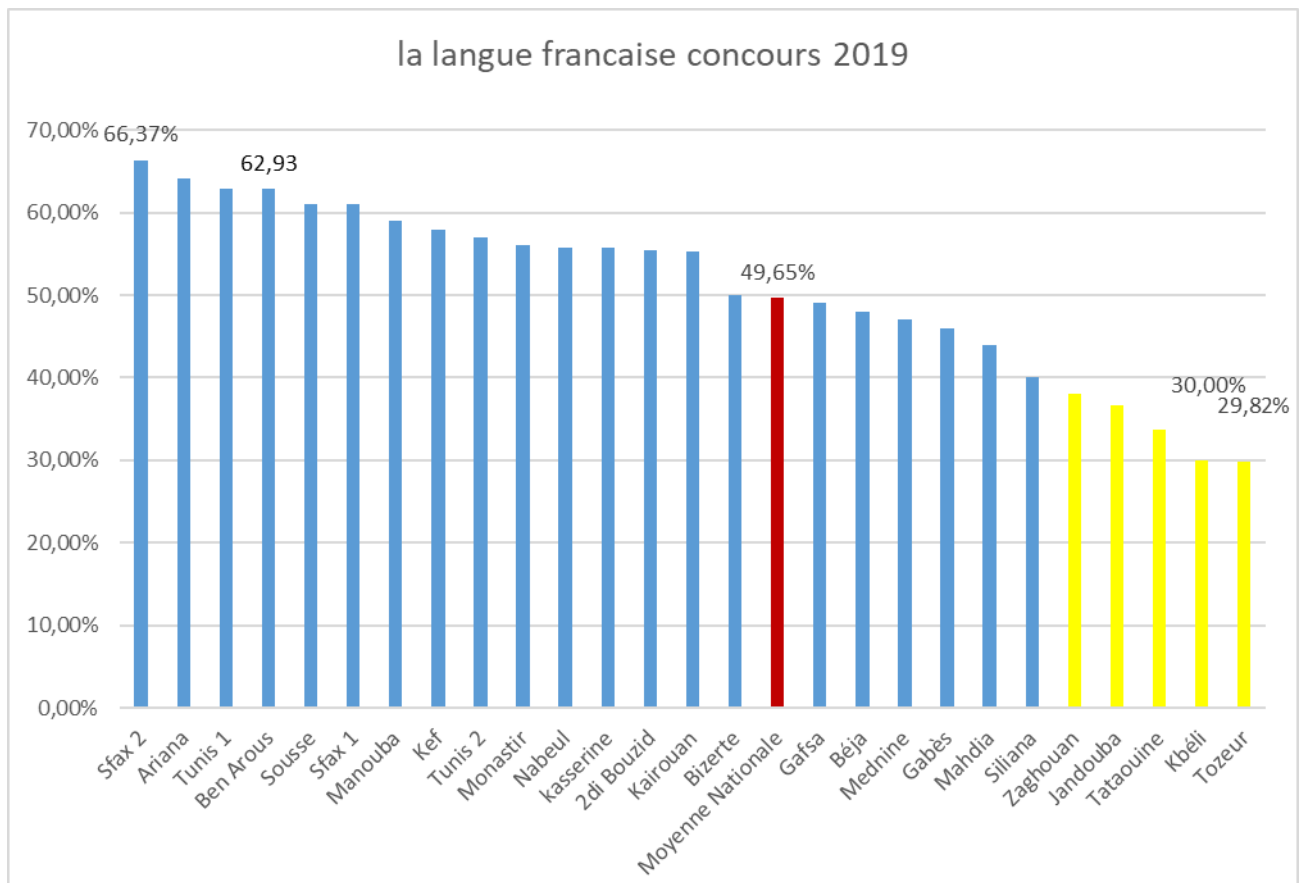
Indicateur 1-4 : taux des élèves de la sixième année ayant la moyenne et plus en langue française

Le taux des élèves de la sixième année ayant la moyenne et plus en langue française a atteint 49.65% au cours de la session de juin 2019. Ce taux demeure modeste par rapport à l'importance de la langue française qui s'enseigne à partir de la troisième année de base.

Objectif 2	unité	Prévisions	Réalisations	Taux	Prévisions	Réalisations		Taux
Améliorer		2018	2018	prévisions/	2019	2019		prévisions/
le rendement				réalisations				réalisations
interne de								
l'école								
Indicateur :	%	52	48.2	92.69	50.00	49.65		99.30
taux des élèves du sixième année ayant la moyenne et plus en langue française								

Ce taux a enregistré une nette amélioration à comparer aux réalisations des années précédentes (2018) soit un taux de 49.65% .Par rapport aux prévisions prévues pour l'année 2019 on peut considérer qu'on a atteint le taux prévu de 50% soit un taux de réalisation de 99.3%.

Par ailleurs si le taux national est globalement moyen, la répartition entre les régions montre une disparité importante comme l'illustre le graphique ci-dessous :

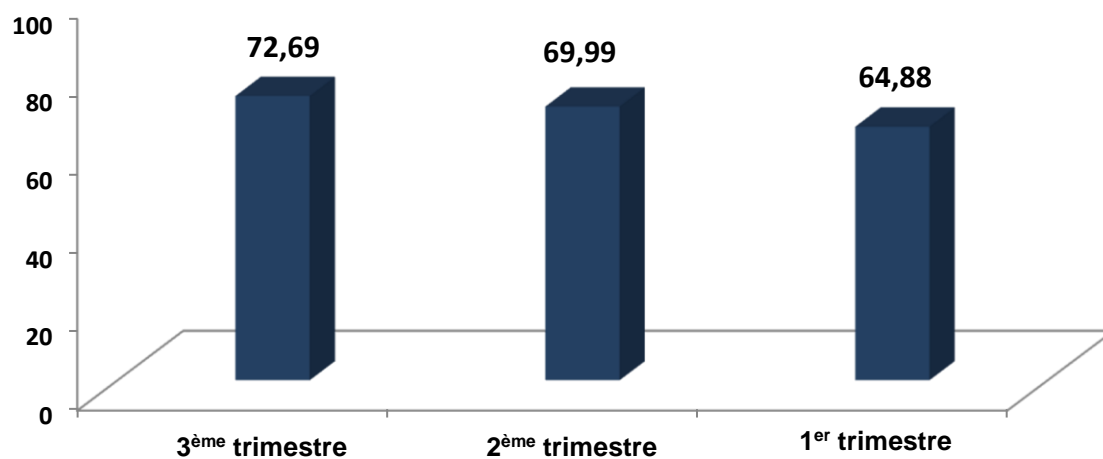


- La région de Sfax 2 a enregistré le plus haut taux de 66.37%, le deuxième rang concerne la région d'Ariana avec un taux de 64.2% ensuite Tunis1 avec un taux de 62.93%.
- La région de Tozeur a marqué le taux le plus faible de 29.82% ensuite le gouvernorat de Kébili avec un taux de 33.67% et Tataouine avec un taux de 36.58%.
- 15 régions ont enregistré des résultats supérieurs à la moyenne nationale.
- Persistance de la disparité entre les régions, ainsi les mêmes régions occupent les premiers rangs et pareil les mêmes régions sont toujours au dernier rang.

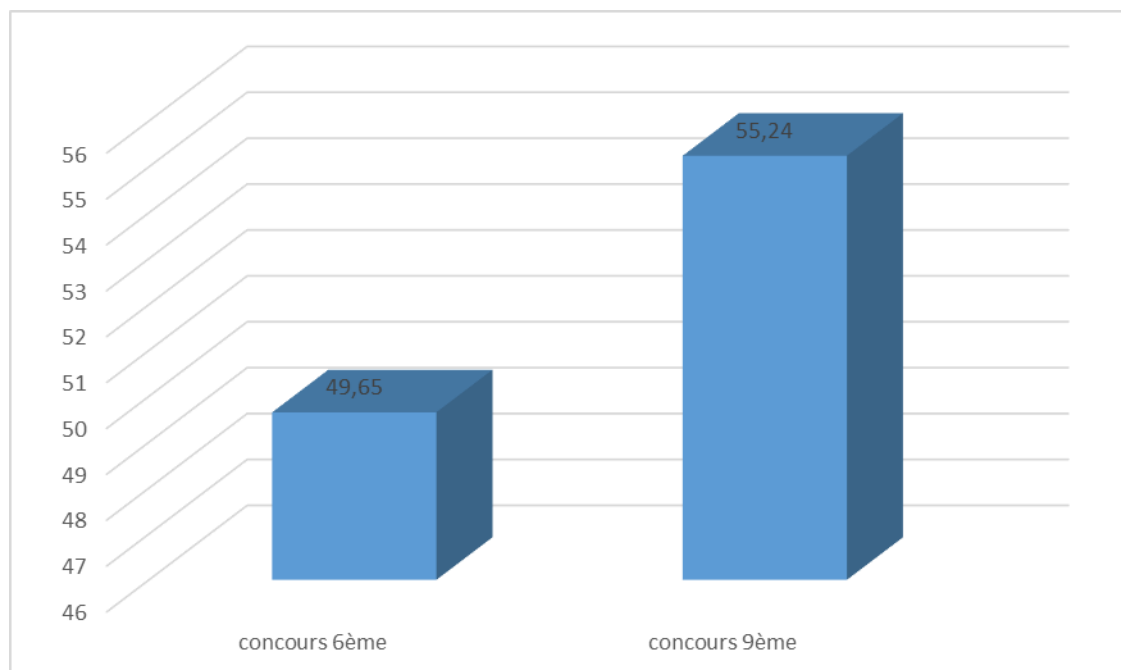
La faiblesse des résultats enregistrés à l'échelle nationale ainsi que la disparité manifeste entre les régions, ont poussé l'équipe du programme à déceler les points faibles et à se référer à d'autres sources pour les résultats des élèves ; afin d'approfondir les analyses et surmonter les répercussions caractérisant l'échantillon sélectionné uniquement sur les élèves qui ont participé au concours. Ces principales sources sont :

- Les résultats des élèves du premier, deuxième et troisième trimestre
- Concours de fin du cycle de base neuvième année.

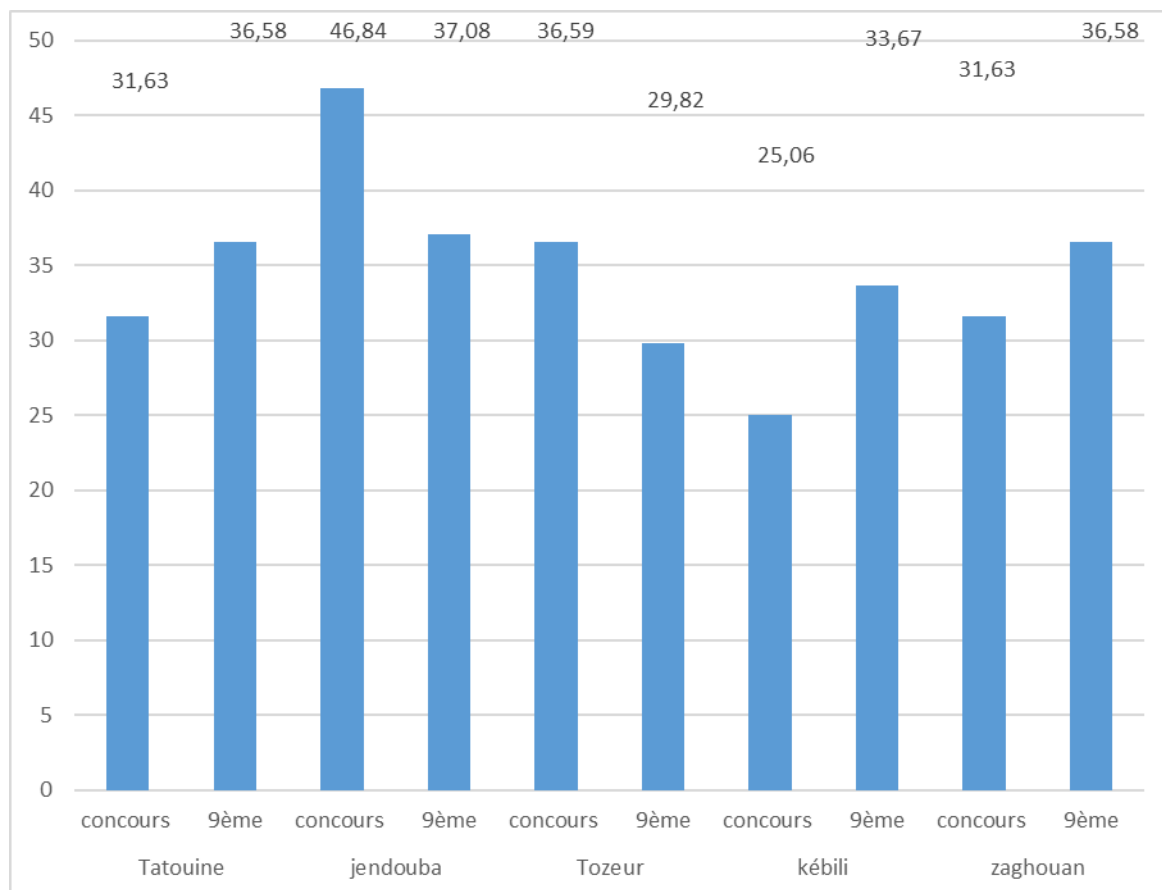
- Les résultats des 1^{er} -2^{ème} -3^{ème} trimestres



- Les résultats des concours

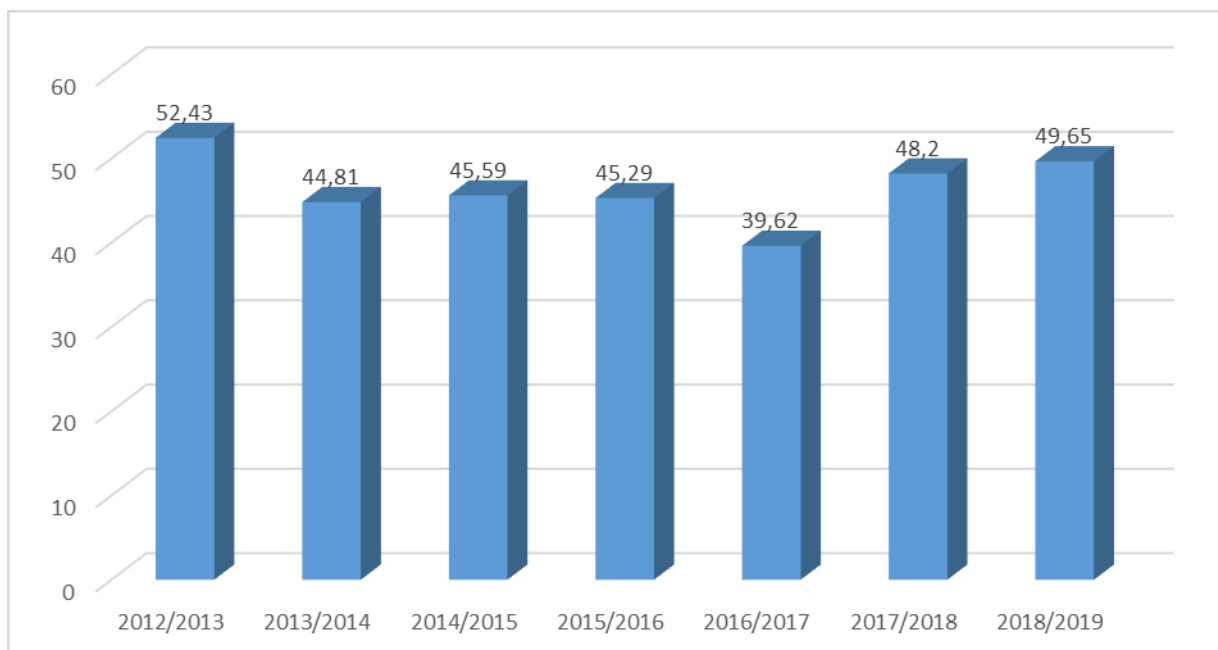


- Les régions qui ont constaté les résultats les plus faibles



Les observations :

- Les résultats trimestriels des élèves reflètent clairement la problématique et les grandes difficultés que rencontre l'opération de l'enseignement de la langue française aux écoles tunisiennes publiques. Ainsi les statistiques illustrent la faiblesse des acquis d'une bonne majorité des élèves en langue française, en effet plus de 30% n'ont pas la moyenne dans les examens trimestriels normaux. Toutefois ce constat apparaît manifestement à travers les résultats du concours en effet ce taux dépasse les 50%.
- La disparité entre les régions apparaît clairement dans le graphique ci-dessous, les régions de Jendouba, Zaghouan, Tataouine, Tozeur et Kébili enregistrent les taux les plus faibles durant les dernières années.

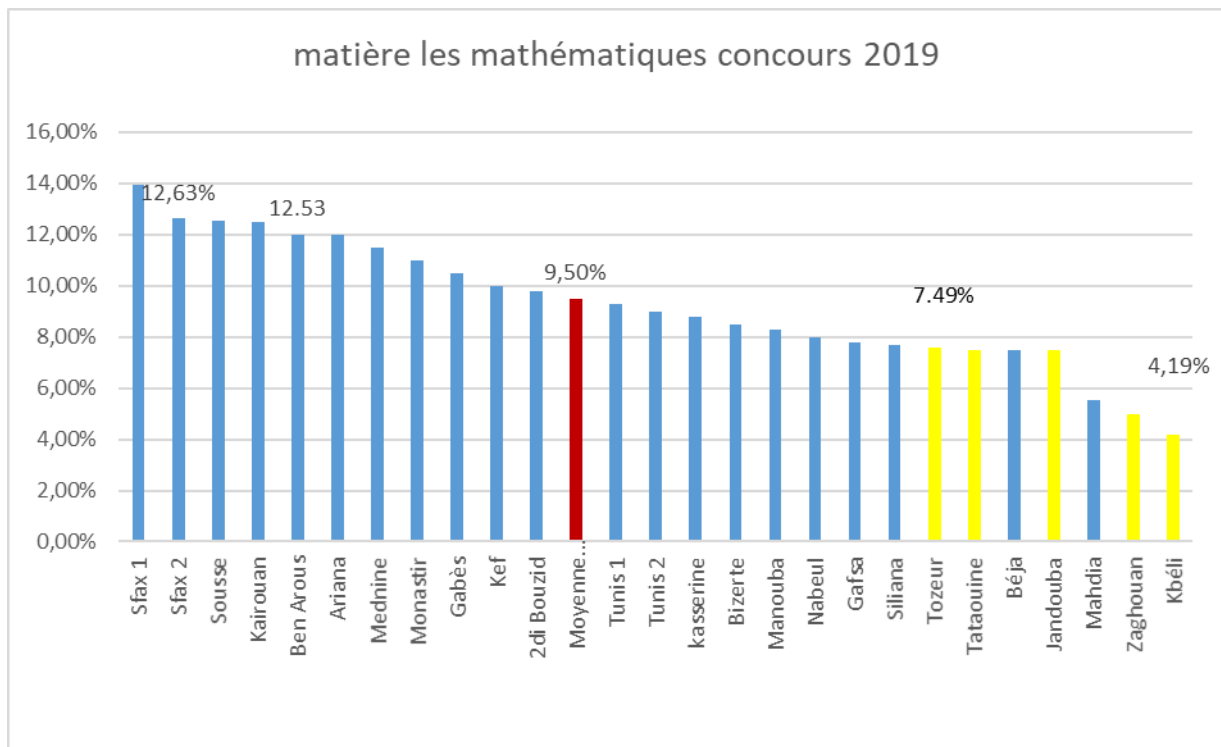


Indicateur 1-5 : Taux des élèves de sixième année ayant la moyenne et plus en mathématique

Les résultats des élèves en matière de mathématique ont marqué une légère amélioration par rapport à l'année scolaire 2017/2018 sauf qu'ils restent très faible, en effet seulement 9.5% des élèves qui ont eu la moyenne et plus en mathématique pour la session de juin 2019, soit un taux de réalisation de 47.5%.

Objectif 2	unité	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux prévisions/ réalisations	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Taux prévisions/ réalisations
Améliorer le rendement interne de l'école							
Indicateur : Taux des élèves de sixième année ayant la moyenne et plus en mathématique	%	50	6.99	13.98	20	9.5	47.5

Les taux varient selon les régions comme le démontre le graphique ci-dessous :



- Le commissariat de Sfax 1 occupe le premier rang avec un taux de 13.92% (2019) succédé par Sfax 2 avec un taux de 12.63% ensuite Sousse avec un taux de 12.53% et c'est pratiquement le même classement que l'année dernière.
- Le commissariat de Kébili a enregistré le taux le plus faible de 4.19% contre 5.53% pour le commissariat de Zaghouan et 7.49% pour le commissariat de Mahdia. On remarque toutefois que les gouvernorats de Jendouba, Zaghouan, Tataouine, Tozeur et Kébili occupent les derniers rangs presque en toute catégorie.
- 15 commissariats régionaux ont enregistré des résultats inférieurs à la moyenne nationale contre 13 commissariats l'année dernière, ce qui reflète la persistance des difficultés pour les acquis des élèves en ces matières, et ce qui pousse à réfléchir aux raisons de ces lacunes.

Par ailleurs, en approfondissant encore l'analyse du rendement intérieur du programme du cycle primaire, on remarque que la répartition des taux entre les régions consacre les mêmes spécificités du faible rendement que reflète cet indicateur ainsi que la conviction de la faiblesse des outputs des élèves en mathématique.

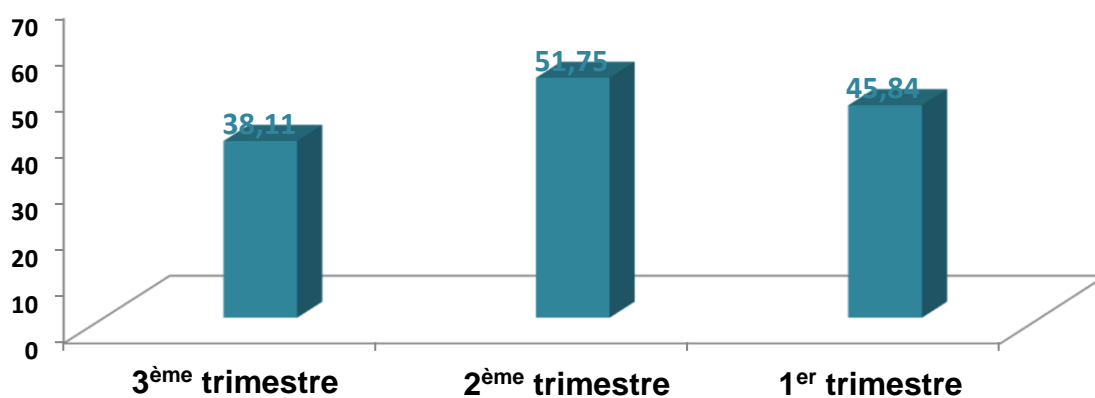
En outre avec la poursuite de la dégradation des résultats à l'échelle nationale en effet, ces résultats ont continué à dégrader depuis l'année 2014 malgré la légère amélioration des résultats constatés en 2019.

D'où la nécessité de réviser les programmes et méthodologies adoptés, le degré de préparation des cadres d'enseignement et les conditions de travail et ce afin de déterminer le niveau des acquis, les objets d'examen, les critères de correction à la fin du cycle primaire en cette matière principale.

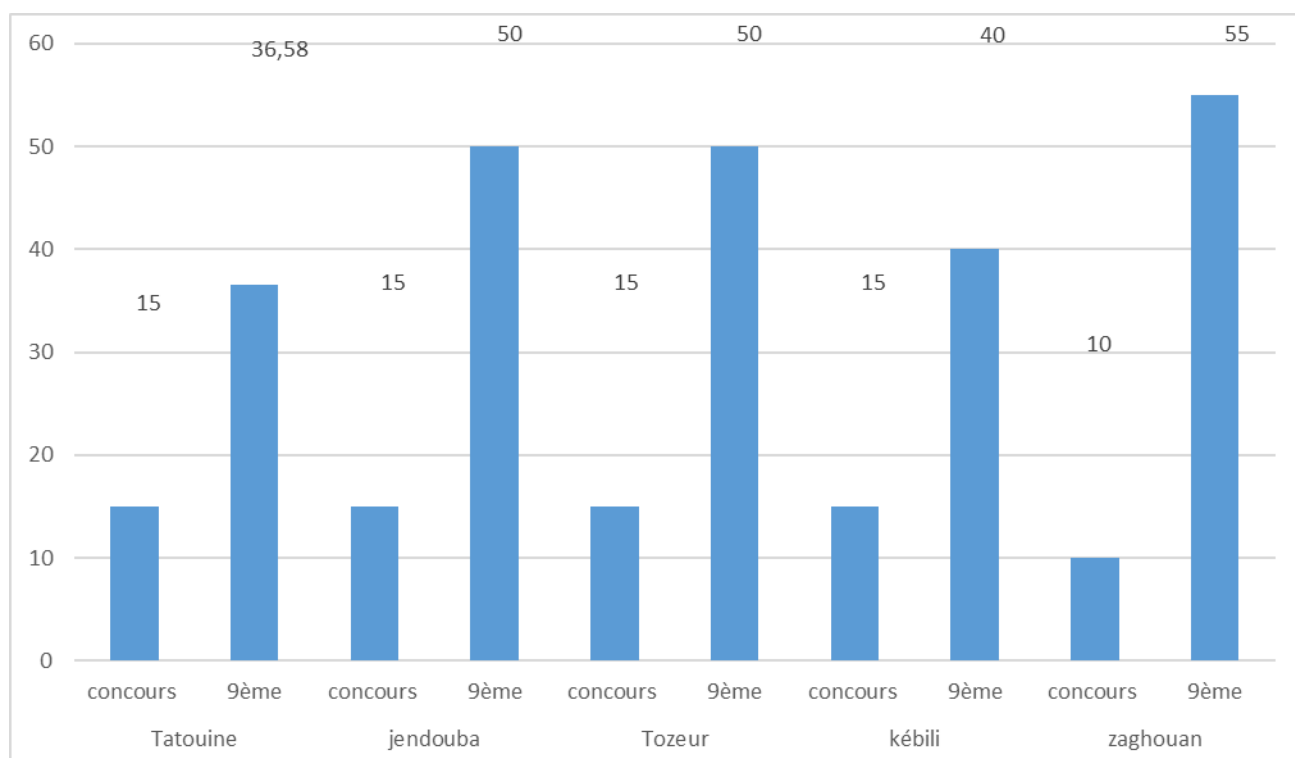
La faiblesse des résultats enregistrés à l'échelle nationale ainsi que la disparité manifeste entre les régions, ont poussé l'équipe du programme à déceler les points faibles et à se référer à d'autres sources pour les résultats des élèves ; afin d'approfondir les analyses et surmonter les répercussions caractérisant l'échantillon sélectionné uniquement sur les élèves qui ont participé au concours. Ces principales sources sont :

- Les résultats des élèves du premier, deuxième et troisième trimestre
- Concours de fin du cycle de base neuvième année.

Les résultats des 1^{er}- 2^{ème}-3^{ème} trimestres

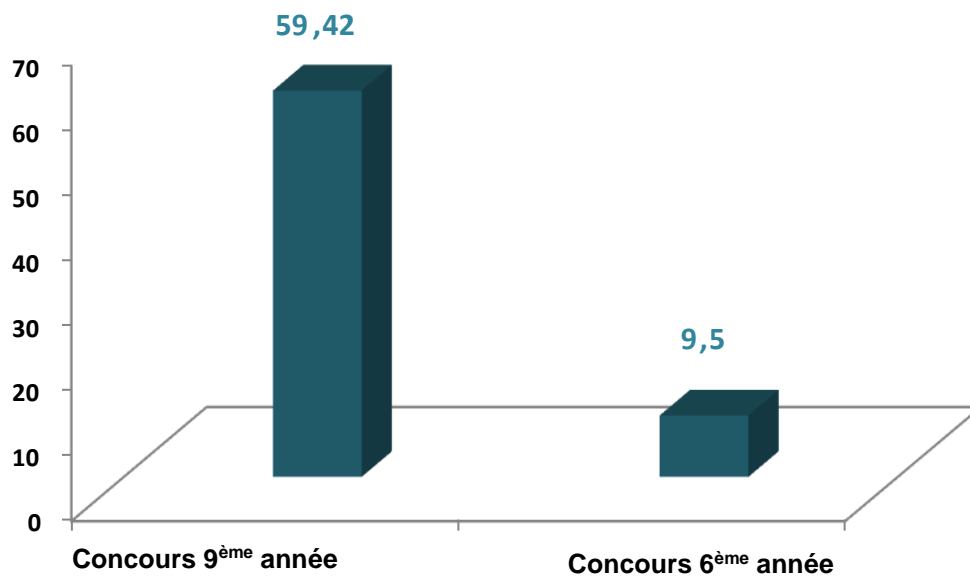


- ✓ Résultats des concours nationaux
- Les régions enregistrant les plus faibles résultats



Les observations

- Les résultats des élèves pour l'année scolaire 2019 reflètent une disparité manifeste entre les résultats des élèves à comparer avec ceux des concours. Ce fossé apparaît considérable en effet, l'écart entre les taux atteint plus que double bien que la disparité entre les régions en ce qui concerne les résultats demeure présent.
- A constater que la dégradation des résultats en mathématiques est considérée comme inacceptable en 2019 et nécessite une refonte des manuels pédagogiques pour enseigner cette matière principale à tous les niveaux d'enseignement, outre la révision du système d'évaluation y afférent.



La disparité entre les régions est parmi les principales raisons du déclenchement de la révolution, bien que cette disparité ait pris une dimension économique dans la majorité des cas, pour englober le volet d'investissement et d'emploi. Cependant le volet social souffre aussi de cette disparité.

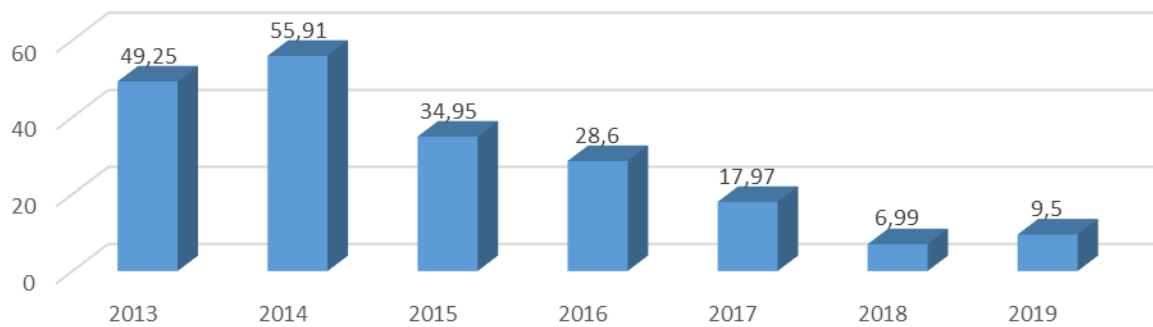
L'équipe du cycle primaire est convaincue de l'importance de réduire ces effets négatifs et à assurer le maximum d'équité et d'égalité des chances entre les individus et régions. Cet objectif est classé en priorité pour le cycle primaire.

Evolution du taux des élèves ayant la moyenne en mathématiques depuis 2012

Objectif 1 : Améliorer les acquis des élèves	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux des élèves de sixième année ayant la moyenne et plus en mathématique	51.41	49.25	55.91	34.95	28.6	17.97	6.99	9.5

Il apparait d'après la lecture de ce tableau que les résultats des élèves en mathématiques au cours des dernières années sont irréguliers ce qui nécessite une analyse approfondie et scientifique pour déceler les vraies raisons de cette variation de ces résultats.

Evolution des élèves ayant plus que la moyenne en maths depuis 2013



Objectif1.1 : améliorer les acquis des élèves

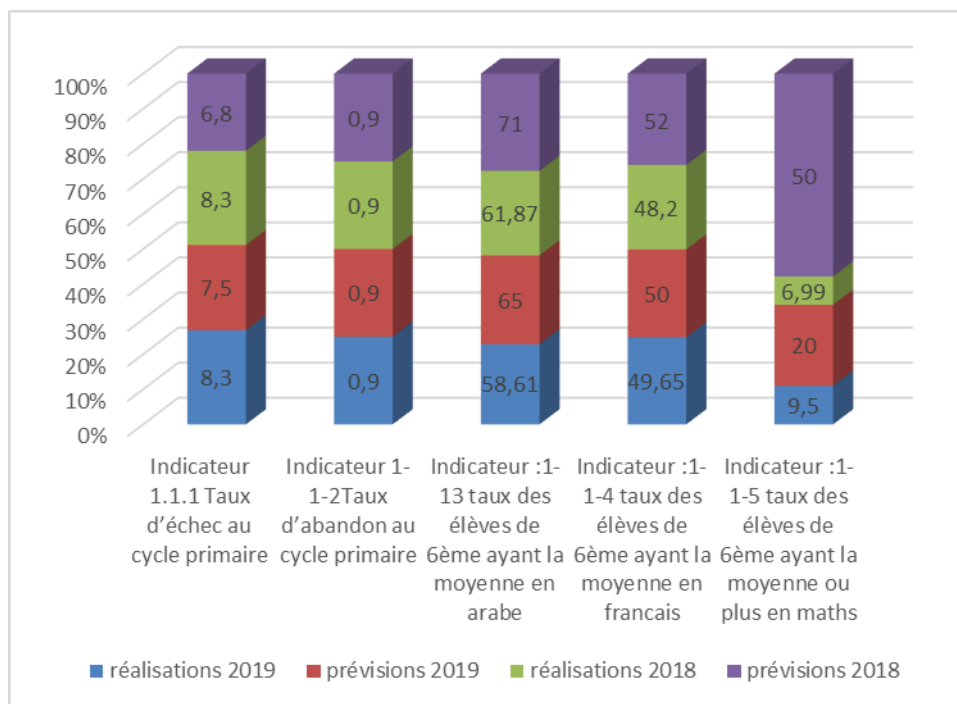
Les indicateurs

	unité	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux de réalisation	Prévisions 2019 L.F	prévisions 2019 comp	Réalisations 2019 (2)	Taux De Réalisation (1) (2)
Indicateur 1.1.1Taux d'échec au cycle primaire	%	6.8	8.3	81.92%	7.50	7.50	8.3	90.36%
Indicateur 1-1-2 Taux d'abandon au Cycle primaire	%	0.9	0.9	100	0.90	0.90	0.90	100%
Indicateur :1-13 Taux des élèves de sixième année ayant la moyenne et plus en arabe	%	71	61.87	87.14	65	65	58.61	90.17%
Indicateur :1-1-4 Taux des élèves du sixième année ayant la moyenne et plus en langue française	%	52	48.2	92.69	50	50	49.65	99.30%
Indicateur :1-1-5 Taux des élèves de sixième année ayant la moyenne et plus en mathématique	%	50	6.99	13.98	20	20	9.50	47.50%

✓

2019

Comparaison entre les réalisations et prévisions pour les années 2018-



2- Objectif 2 : Assurer une année préparatoire pour tous les élèves

Certaines expériences éducatives ont montré l'utilité de l'année préparatoire pour le cycle primaire, en effet des études ont révélé que l'élève qui a poursuivi une année préparatoire a de forte chance pour réussir au cycle primaire. Ce qui implique la nécessité d'assurer les conditions et moyens à tous pour accéder à l'apprentissage précoce, en consécration du principe de l'équité et de l'égalité des chances, cela suppose que tous les élèves de première année ont poursuivi une année préparatoire pour que l'enseignant a à faire à tous les élèves de même compétences et aptitudes ou de compétences proches.

Dans le cadre de l'instauration de l'apprentissage précoce qui s'étale conformément à la loi d'orientation de l'éducation et de l'enseignement primaire pour l'année 2012 de l'âge de trois ans à six ans, ainsi la dernière année serait l'année préparatoire.

Les indicateurs du deuxième objectif :

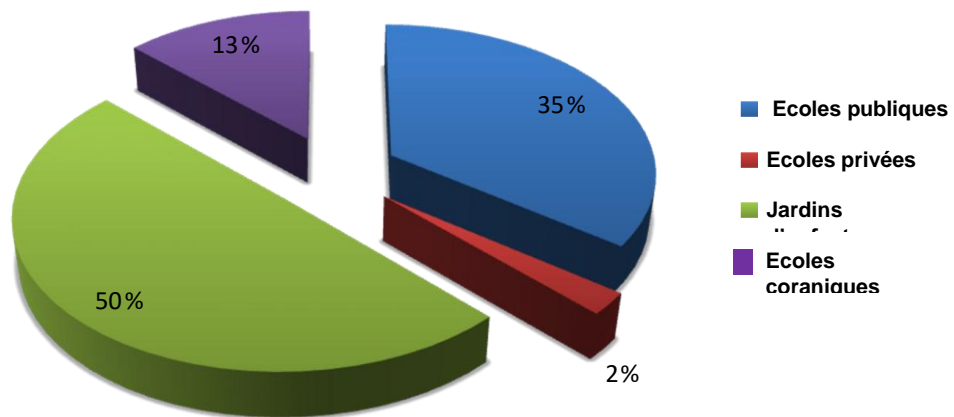
Pour mieux expliciter cet objectif et suivre sa réalisation, quatre indicateurs ont été fixés relatifs principalement à :

- Taux des élèves de première année ayant poursuivi une année préparatoire,
- Taux des enseignants ayant reçu une formation.
- A- Taux des élèves de première année ayant poursuivi une année préparatoire

Vu l'importance de l'enseignement précoce et son rôle dans l'édification de la personnalité de l'enfant, l'évolution de sa socialisation et sa réhabilitation pour l'enseignement primaire, la loi de l'orientation éducative et l'enseignement primaire a prévu dans son article 18 que l'année

primaire est une partie de l'éducation de base. Pareillement, l'article 17 de la même loi a stipulé que l'Etat œuvre à généraliser l'année préparatoire qui accueille les enfants dont l'âge entre 5 et 6 ans et ce dans le cadre de la complémentarité entre l'enseignement public et les initiatives des collectivités locaux, associations et le secteur privé .comme l'illustre le graphique ci-dessous :

Répartition des taux des élèves des classes préparatoires entre les écoles publiques et le reste des intervenants



On a adopté un indicateur pour étudier l'évolution du taux des élèves inscrits en première année du cycle primaire et qui ont reçu une année préparatoire indépendamment de la région d'examen. Ainsi, on n'a pas privilégié l'année préparatoire relevant du ressort du ministère de l'éducation.

Dans ce contexte, on a pris en considération les élèves qui ont poursuivi une année préparatoire dans les établissements privés et les établissements relevant du ressort du ministère de la femme et de la famille et de l'enfance, du ministère des affaires sociales et développement local et l'environnement, ministère de la défense et ce dans le cadre de la complémentarité entre le secteur public et le secteur privé.

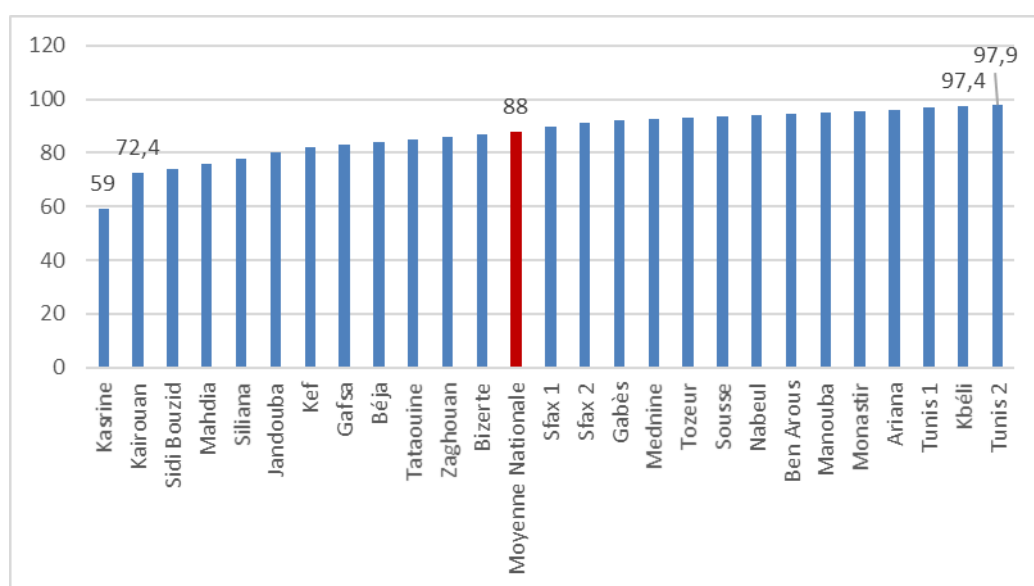
Le programme œuvre à intervenir dans les régions où il n'y a pas une attraction de la part du secteur privé et ce afin de garantir le droit des élèves de ces régions à poursuivre l'année préparatoire à l'instar des autres élèves. En se référant aux résultats enregistrés en ce domaine on peut présenter les données suivantes :

commissariat	Nombre D'écoles primaires	Nombre D'écoles Primaires Accueillant Des Classes préparatoires	Taux D'écoles Primaires Accueillant Des Classes préparatoires	Nombre D'élèves De première Année primaire	Nombre des élèves qui ont reçu une année préparatoire						Nombre Des animateurs	classes	Moyenne densité
					Ecoles publiques	Ecoles privées	Jardins D'enfants	Ecoles coraniques	total	taux			
Tuins1	94	42	44.68	6411	1397	374	3162	956	5889	91.86	47	61	20.5
Tunis2	92	41	44.57	6483	1029	97	3895	987	6008	92.67	40	54	18.1
Ariana	89	33	37.08	7642	931	198	4730	915	6774	88.64	41	46	18.7
Manouba	95	41	43.16	5753	1107	36	3170	663	4976	86.49	31	53	18.8
Ben arous	153	51	33.33	9507	1119	306	5433	1492	8350	87.83	60	70	19.8
Zaghouan	107	56	52.34	3657	968	94	1396	255	2713	74.19	40	61	20.4
Bizerte	207	91	43.96	9208	2390	93	4085	531	7099	77.1	95	118	20.6
Béja	152	81	53.29	5204	1762	12	1994	362	4130	97.36	74	95	19.2
Jendouba	231	123	53.25	6227	2341	95	1495	351	4282	68.77	149	167	18.4
Siliana	192	94	48.86	4051	1631	134	671	266	2702	66.7	100	117	17.6
Kef	193	93	48.19	3705	1433	33	1140	235	2841	76.68	98	105	14.5
Kasserine	310	130	41.94	9603	2222	19	1992	523	4756	49.53	125	144	19.2
Sidi Bouzid	322	204	63.35	8991	3460	68	1780	298	56056	62.35	197	207	17.5
Gafsa	184	106	57.61	6186	1887	184	1558	492	4121	66.62	131	133	18.6
Tozeur	49	32	65.31	1951	662	39	876	152	1729	88.62	41	41	20
Kébili	81	49	60.49	3189	1376	32	1228	260	2896	90.81	73	76	20.8
Tataoiune	109	59	54.13	2834	1375	15	438	229	2057	72.58	67	82	19.5
Médenine	250	166	66.4	9803	4008	56	2262	1526	7852	80.1	180	232	19.6
Sfax 1	194	96	49.48	8910	2108	90	3771	1346	7315	82.1	104	117	19.4
Sfax 2	185	94	50.81	9987	2426	232	4195	1225	8078	80.89	84	94	21.6
Mahdia	192	113	58.85	8827	2244	118	2753	858	5973	67.67	109	127	21.4
Kairouan	312	152	48.72	12324	4306	79	2554	431	7370	59.8	173	206	22.4
Monastir	157	45	28.66	10206	1271	314	6618	892	9095	89.11	67	72	20.1
Sousse	182	120	65.93	11884	3214	509	4958	1140	9821	82.64	125	174	20.9
Nabeul	272	161	59.19	14474	3751	386	6501	2079	12717	87.86	150	197	20.2
Total	4568	2386	52.23	194163							2536	2989	19.6

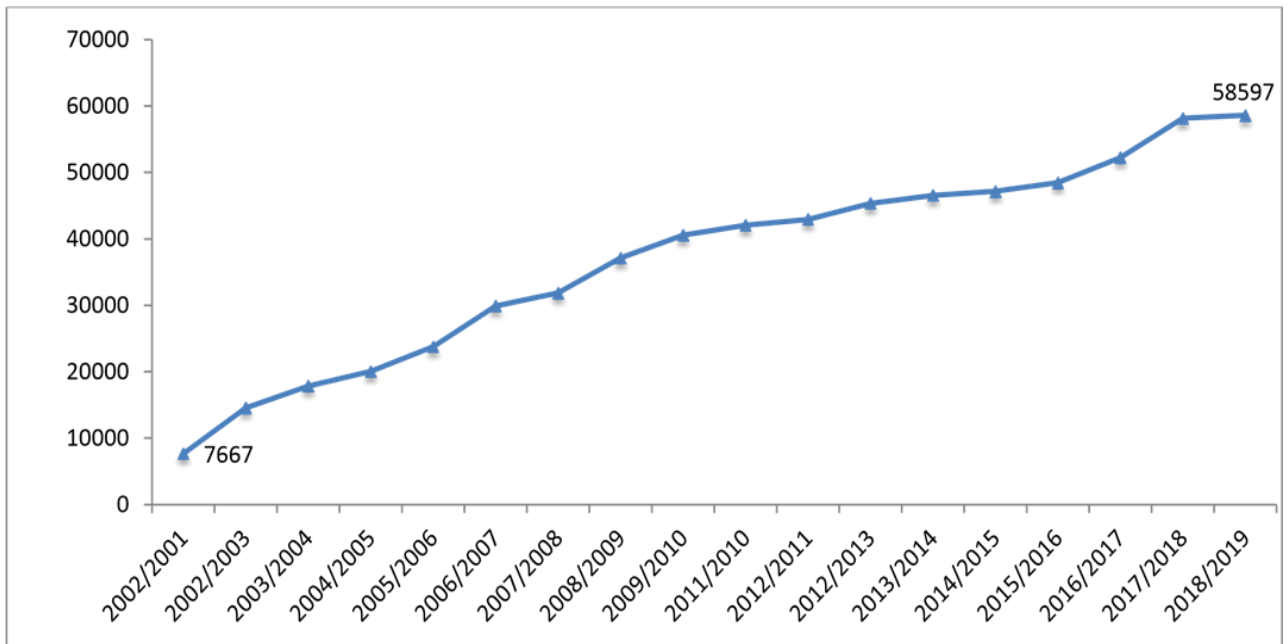
En ce qui concerne l'indicateur adopté par le projet annuel de performance de l'année 2018. Le tableau ci-dessous montre que le taux a atteint 85.5% en 2018, qui est très proche des attentes qui était de 86% soit un taux de réalisation de 99.42%.

Objectif 2	unité	Prévisions	Réalisations	Taux	Prévisions	Réalisations	Taux
Généralisation de l'année préparatoire		2018	2018	prévisions/ Réalisations 2018	2019	2019	prévisions/ réalisations
Indicateur : taux des élèves ayant poursuivi une année préparatoire	%	86	85.5	99.42	89.7	88	98.10

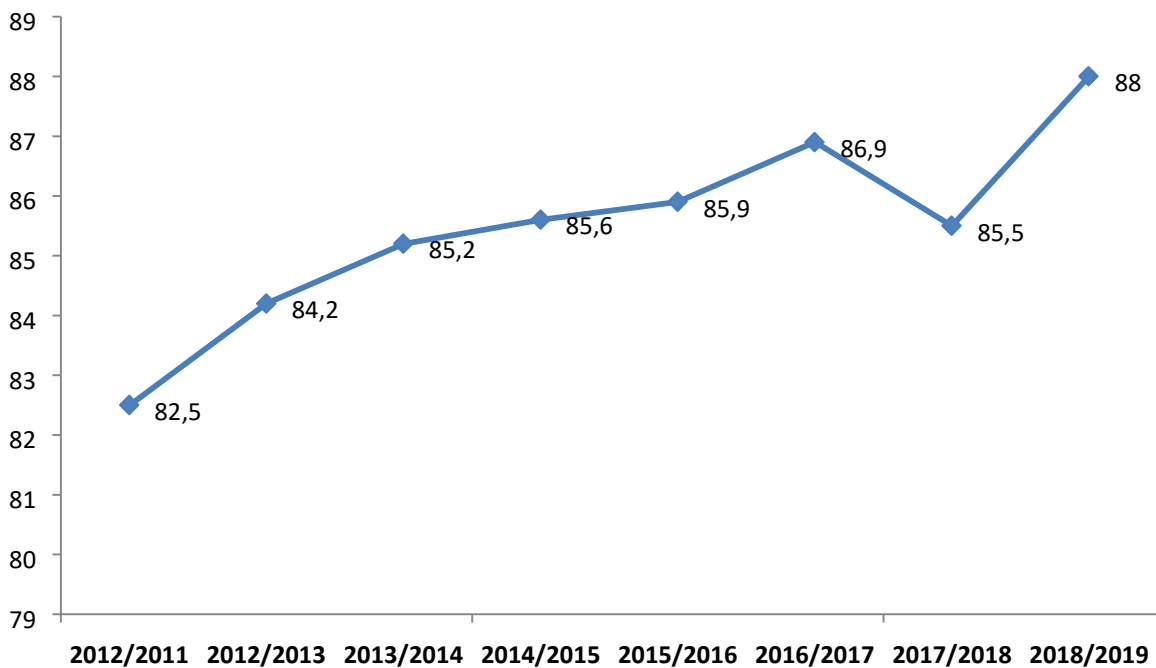
✓ **Taux des élèves ayant poursuivi une année préparatoire dans les régions**



- Evolution du nombre des élèves ayant poursuivi une année préparatoire 2001/2002

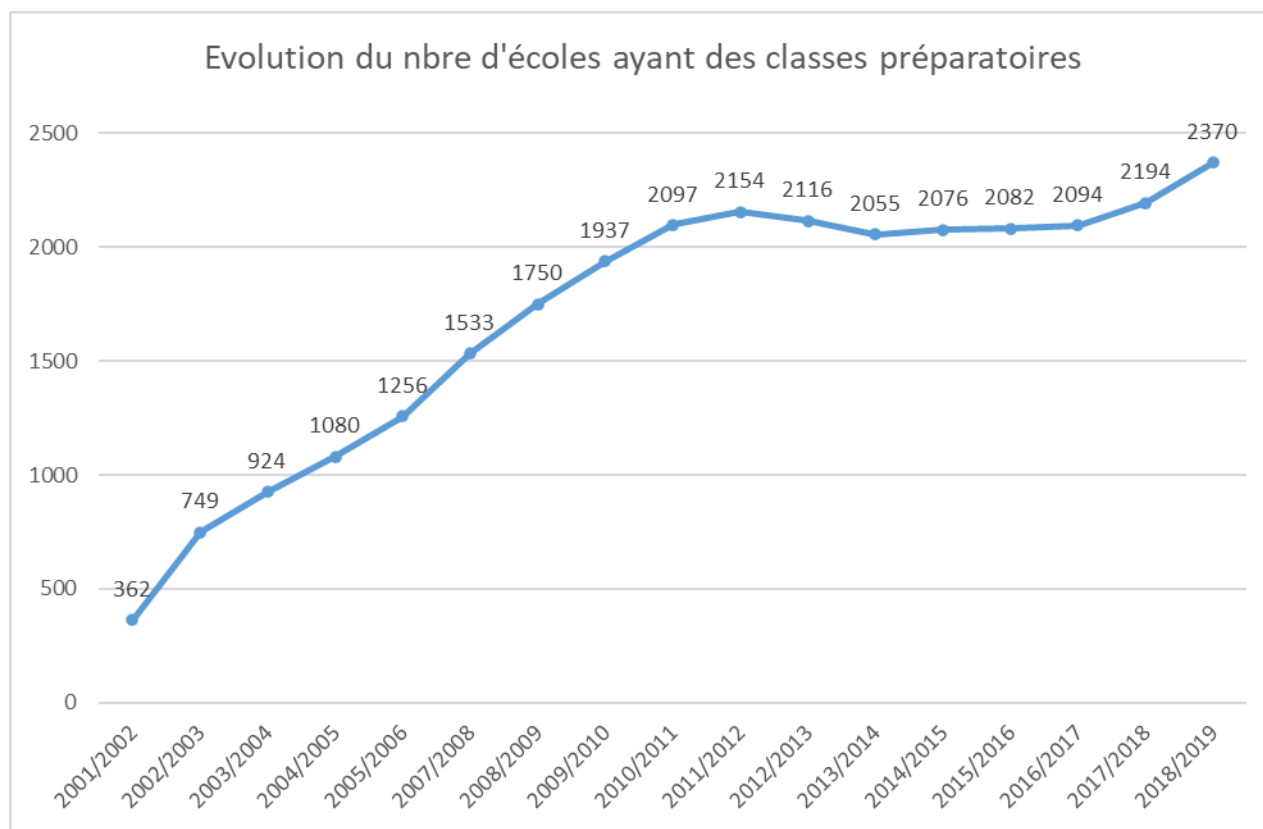


- Evolution du taux des nouveaux inscrits en première année ayant poursuivi une année préparatoire



En parallèle malgré ces importants pourcentages, on peut annoncer les remarques suivantes :

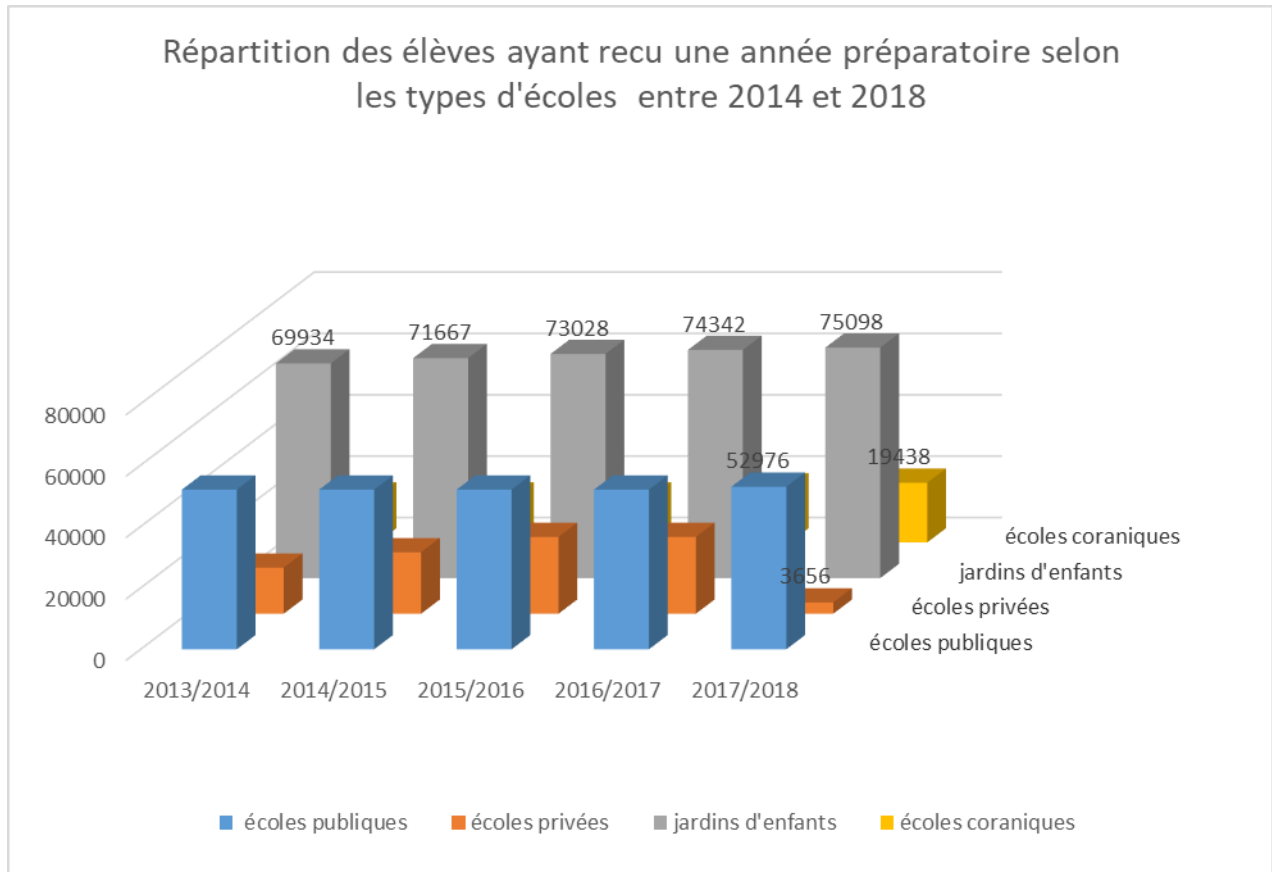
- Il faut reconnaître l'effort colossal que fournit le ministère pour généraliser l'année préparatoire comme le démontrent les statistiques relatives aux écoles accueillant les classes préparatoires au nombre de 2386 et au taux de 52.05% des écoles, conformément à la courbe suivante :



Les classes préparatoires revenant au secteur privé, aux associations et au reste des ministères sont soumises au contrôle pédagogique du ministère de l'éducation et ces derniers sont tenus d'appliquer le programme officiel du ministère. Dans ce cadre,

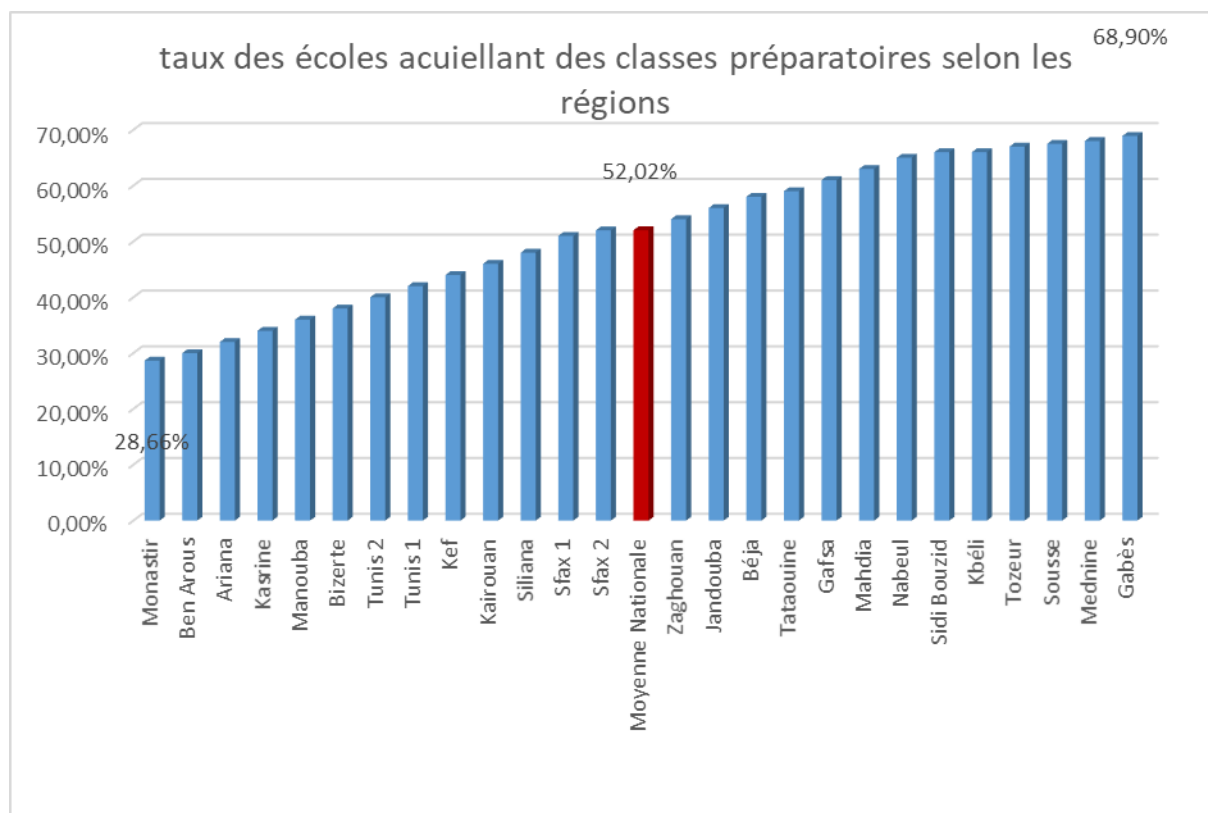
- L'équipe du programme enregistre des difficultés quant à l'opération d'inspection des jardins d'enfants, en effet, l'inspecteur est souvent indésirable et il est recommandé dans ce contexte de mieux coordonner entre les différents ministères concernés et de renforcer le contrôle pour assurer son bon déroulement surtout avec l'adoption du nouveau programme de l'année préparatoire pour toutes les classes préparatoires quel que soit l'intervenant à partir de l'année scolaire 2019.
- Le graphique ci-dessous illustre la répartition des élèves de première année qui ont reçu une année préparatoire selon les secteurs entre les années 2014-

2018. Ainsi, il apparait clairement l'évolution continue du nombre des élèves qui ont poursuivi une année préparatoire aux écoles publiques qui étaient de 46087 en 2014 pour atteindre 58597 en 2019.



- Taux des écoles primaires accueillant les classes préparatoires selon les régions :**

La moyenne nationale des écoles primaires accueillant les classes préparatoires est de 52,02 sauf qu'on a enregistré une disparité remarquable entre les régions pour la couverture de l'année préparatoire et dont le taux varie entre 28% à Monastir et 69% à Gabès.



Dans le même contexte le Monastir occupe le bas d'échelle de la couverture des écoles préparatoires par les années préparatoires vu son aspect urbain et le dynamisme de son secteur privé ainsi le taux des nouveaux élèves bénéficiant d'une année préparatoire a atteint 93.3%. Sauf que l'évolution du taux de couverture aux régions urbaines n'implique pas nécessairement l'augmentation du taux d'accès aux écoles préparatoires.

On peut expliquer ce déclin dans certaines régions au peu d'empressement des parents d'élèves pour les régions rurales à permettre à leurs enfants d'accéder l'année préparatoire et ce pour divers facteurs :

- ✓ La dégradation de la situation sociale et fiscale dans ces régions,
- ✓ L'accentuation de l'exode rural et la dispersion des habitants dont souffrent ces régions sous la dégradation des conditions sécuritaires,
- ✓ La non obligation de l'année préparatoire.

L'équipe du programme accorde une importance particulière pour cet indicateur et insiste sur la nécessité d'assurer une année préparatoire qui répond aux normes et qualité exigée, vue la spécificité psychologique et mentale des élèves à cet âge.

En outre, l'équipe du programme planifie à atteindre dans cinq ans un taux de 100% pour les élèves qui ont poursuivi une année préparatoire, en attendant à rendre la classe préparatoire obligatoire et ce parmi les points sur lesquels travaille l'équipe.

- Indicateur 2-2 : Taux des enseignants ayant reçu une formation dans l'animation de la classe préparatoire**

Si le premier indicateur relatif à l'année préparatoire est considéré comme un indicateur quantitatif par excellence assurer une année préparatoire de qualité est une préoccupation principale du programme raison pour laquelle, on a adopté un indicateur sur la formation des ressources humaines affectées à l'année préparatoire et ce en tenant compte de la spécificité de cette catégorie d'enfants et la nécessité de requérir de haute performance chez ces enseignants.

Ainsi, assurer une formation qui s'adapte aux spécificités de ces enfants est impérieux pour l'équipe du programme qui œuvre à améliorer cette formation à travers le suivi de l'indicateur de la formation scolaire de la classe préparatoire.

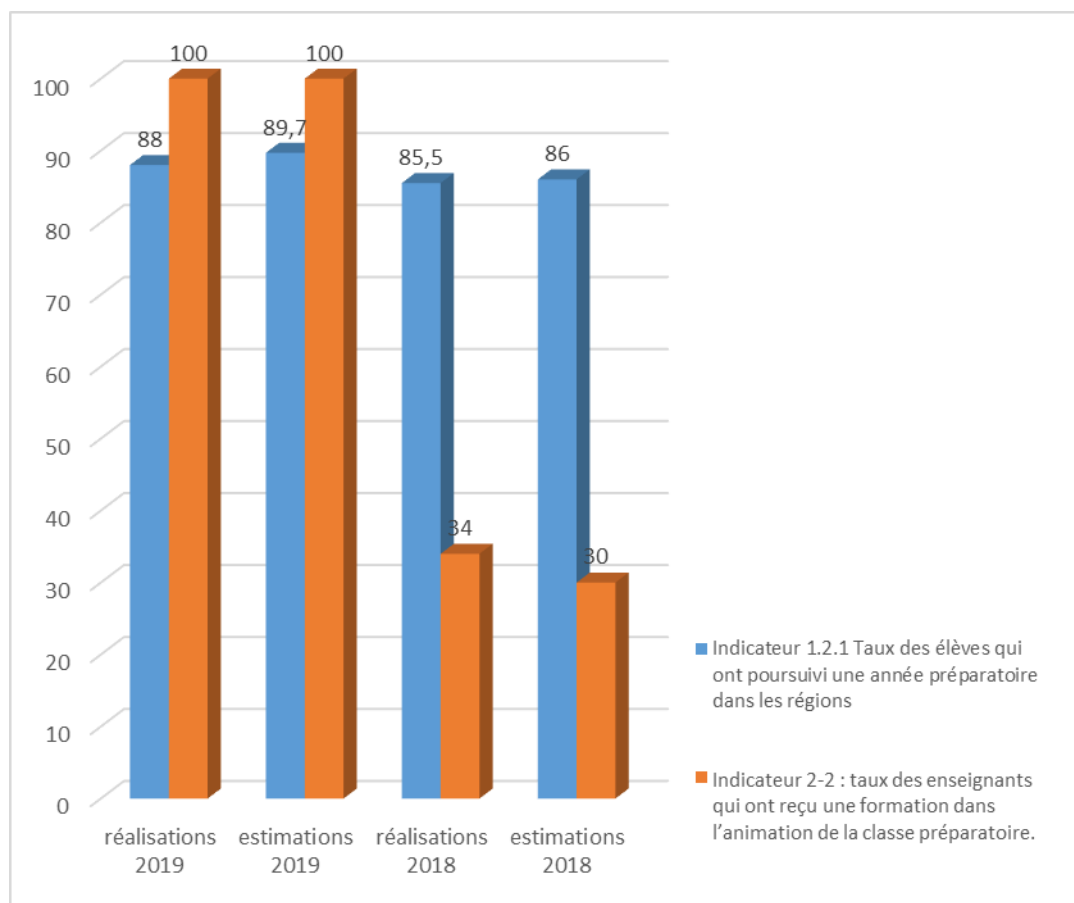
Objectif 2	unité	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux prévisions/ Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Taux prévisions/ réalisations
Généralisation de l'année préparatoire							
Indicateur 2-2 : Taux des enseignants qui ont reçu une formation dans l'animation de la classe préparatoire	%	30	34	113.33	100	100	100

Objectif 1-2 : Assurer une année préparatoire pour tous les élèves

Objectif 2 Généralisation de l'année préparatoire		unité	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux De réalisation / les prévisions 2018	Prévisions 2018 L.F	prévisions 2019 L.C	Réalisations 2019	Taux de réalisation / les prévisions 2019 (1)/(2)
	Indicateur 1.2.1 Taux des élèves ayant poursuivi une année préparatoire dans les régions	%	86	85.5	99.42	89.7	89.7	88	98.10
	Indicateur 2-2 : taux des enseignants qui ont reçu une formation dans l'animation de la classe préparatoire.	%	30	34	113.33	100	100	100	100

✓

Comparaison entre les réalisations et les prévisions des années 2018 et 2019



3. Troisième objectif : Développer l'accompagnement et l'encadrement des élèves

Afin de mieux analyser et suivre la réalisation de cet objectif, quatre objectifs ont été fixés :

- Taux des élèves handicapés qui étudient dans des écoles intégrés et réhabilités,
- Taux des écoles primaires ayant un réfectoire scolaire,
- Taux des élèves bénéficiant d'un repas scolaire,
- Taux des écoles ayant des bureaux d'accompagnement des élèves aux huit régions pilotes.

✓ **L'indicateur 3-1 : Taux des élèves qui étudient dans des écoles intégrés et réhabilités,**

Cet objectif tend à connaître le nombre des élèves à besoins spécifiques qui ont intégré des écoles intégrées du total des élèves handicapés inscrits à l'ensemble des écoles. Toutefois, si l'équipe du programme dispose des données quantitatives quant aux handicapés des écoles intégrées, il demeure sans données spécifiques pour les restes inscrits aux écoles normales et qui n'ont pas passé par la commission médicale.

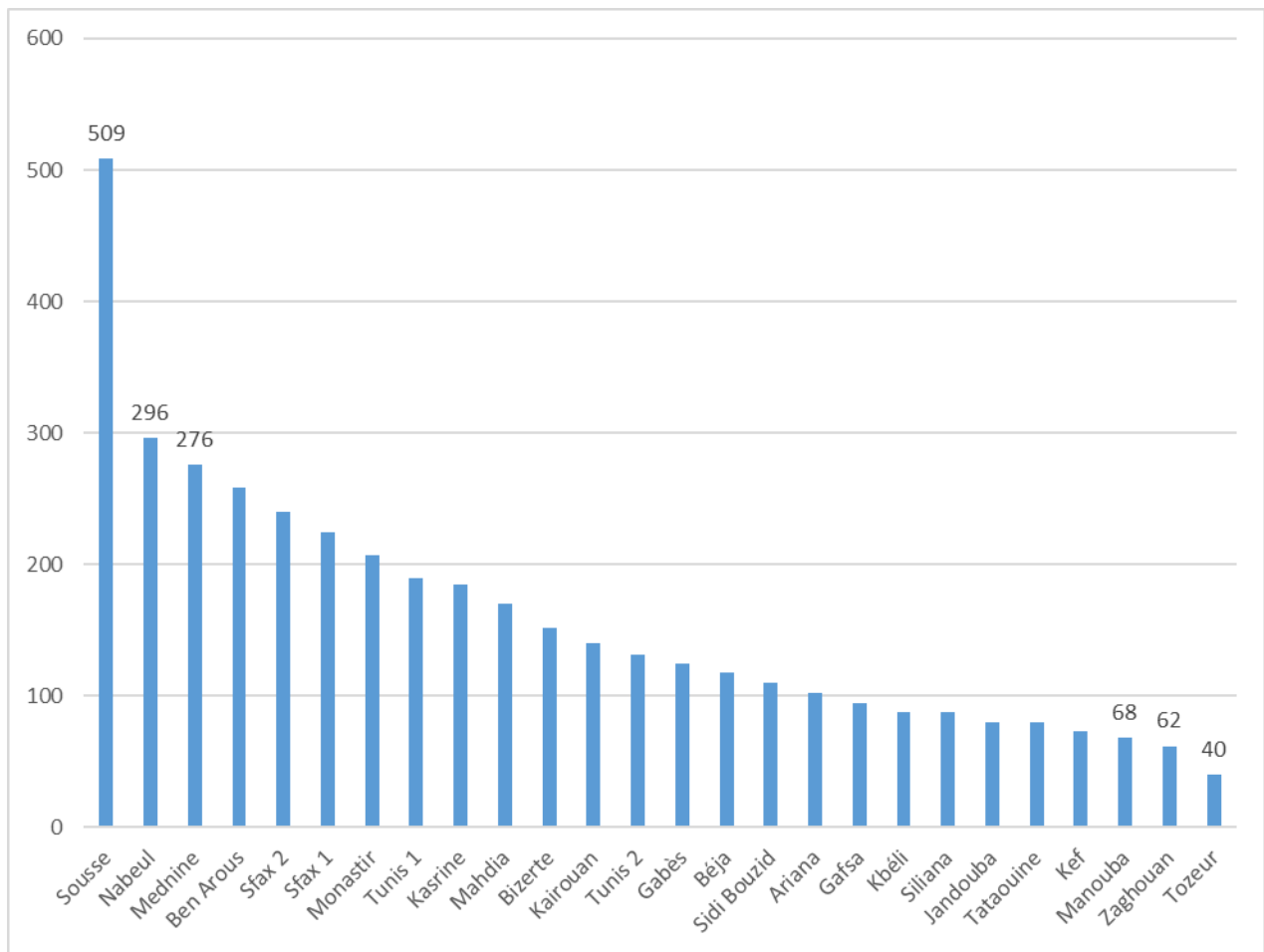
Par conséquent, le programme veille à cerner le nombre de ces derniers en exigeant que des nouveaux élèves à besoins spécifiques ne soient inscrits dans des écoles normales qu'après les avoir présentés à la commission médicale régionale.

Compte tenu des prévisions particulières à cet indicateur et de ce qui a été réalisé, le programme n'arrive pas jusqu'ici à atteindre les objectifs tracés. Cela s'inscrit dans le cadre de la mise en application des orientations dans ces domaines basés sur l'universalité des droits de l'homme et permettre à tous les enfants de jouir de leurs droits à l'enseignement dans un environnement d'équité et de justice.

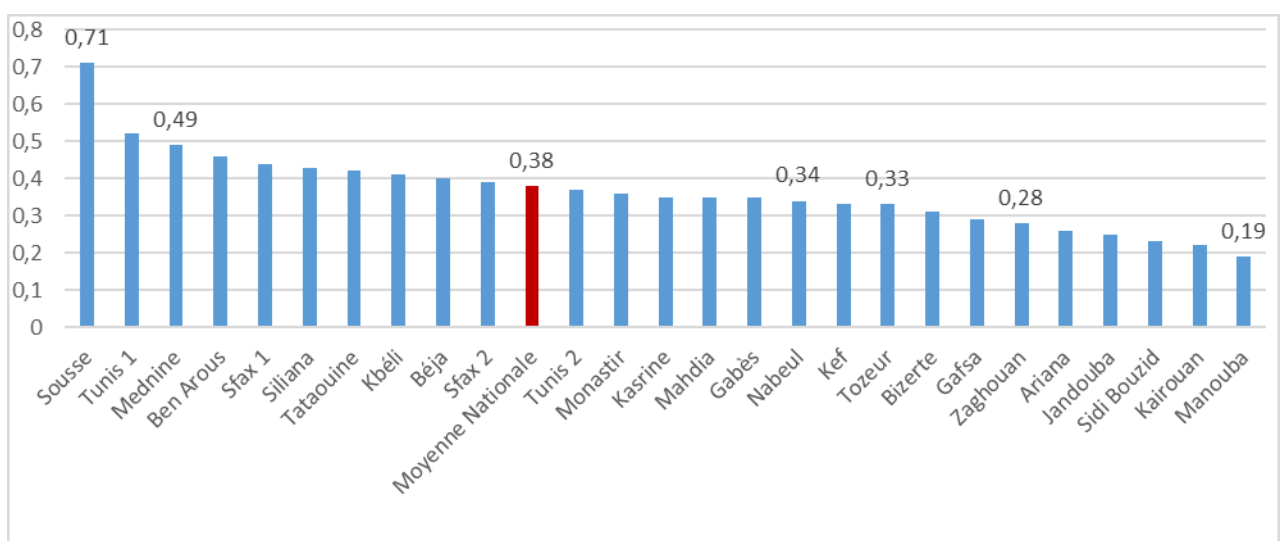
L'importance accrue dont bénéficient ces élèves à besoins spécifiques dans le but de faciliter leur insertion et de les aider à dépasser leur handicap, a rendu la problématique de leur insertion un axe permanent des axes stratégiques du ministère. Raison pour laquelle, on a adopté un indicateur qualitatif qui statue sur le type et la qualité de l'insertion à travers le calcul du taux de réussite des élèves handicapés par rapport au total des élèves intégrés (taux des élèves à besoins spécifiques qui ont achevé leur cycle primaire avec succès).

Indicateur de performance	unité	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux De réalisation / les prévisions 2018	Prévisions 2019 L.F	Prévisions 2019 L.C	Réalisations 2019	Taux De réalisation / les prévisions 2019 (1)/(2)
Indicateur 1.2.1 Taux des élèves qui étudient dans des écoles intégrés et réhabilités,	%	30	-	-	-	-	-	-

- **Nombre d'élèves à besoins spécifiques insérés dans les écoles primaires selon les régions au cours de l'année scolaire 2018/2019 (nombre total des élèves handicapés insérés 4326)**



- Taux des élèves à besoins spécifiques insérés dans les écoles primaires comparé à tous les élèves pour l'année scolaire 2018/2019



L'équipe de ce programme s'est intéressé à ce projet à travers les activités réalisées (projets isolés) et le recrutement des psychologues dans la majorité des régions.

Sachant qu'il y a eu modification de cet indicateur lors de l'élaboration du budget 2016 pour devenir le taux des élèves à besoins spécifiques qui étudient aux écoles intégrés réhabilités et ce vue la difficulté de suivre l'ancien indicateur comme le démontre le tableau.

Il est à rappeler que le ministère des affaires sociales a créé en 2001 avec le partenariat du ministère de l'éducation et les associations en rapport une commission spéciale, chargée d'élaborer une stratégie nationale pour l'intégration scolaire et éducative des enfants à besoins spécifiques. Cette expérience a été évaluée à différentes stations en 2009 et 2011, laquelle évaluation a révélé plusieurs points forts sur lesquels on peut se baser et les appuyer et des points faibles à y remédier.

Par ailleurs, le nombre des élèves intégrés a constaté une évolution remarquable de 299 élèves répartis sur 111 écoles au cours de l'année scolaire 2003/2004 pour atteindre 2440 élèves répartis sur 543 écoles au cours de l'année scolaire 2012/2013. Ainsi, on peut classer les écoles en écoles intégratrices et autres non intégratrices.

Afin d'améliorer l'opération d'intégration scolaire, le ministère a entamé certaines mesures nécessaires au retour à la légalité du programme et l'aménagement de la stratégie actuelle pour passer de l'approche d'intégration à l'approche de l'inclusion scolaire de telle sorte que toutes les écoles deviennent intégratrices.

En outre le ministère veille à développer les différents mécanismes de ce programme afin de lui acquérir la qualité et l'efficacité souhaitables, de manière à assurer le principe de l'équité et de l'égalité des chances par :

- le développement des textes législatifs régissant ce programme,
- le recrutement des psychologues pour accompagner les enfants handicapés,
- la formation spécifique de tous les intervenants.

De même cet indicateur sert à suivre le taux des élèves qui étudient dans des écoles intégratrices et réhabilitées qui disposent de toutes les exigences du programme et ce par l'augmentation de ce genre de ces écoles et l'introduction de nouvelles écoles non encore réhabilitées.

En considération des prévisions spécifiques de cet indicateur et de ce qui a été réalisé jusqu'ici des objectifs tracés.

Indicateur 2-3 taux des écoles primaires ayant des réfectoires

Cet indicateur vise à déterminer le taux des écoles qui ont un réfectoire parmi le total des écoles, qui offrent des repas scolaires. Ainsi, l'équipe du programme veille à :

- élargir la cartographie des écoles ayant des restaurants scolaires réhabilités,
- entretenir et rénover les restaurants par des équipements,

- améliorer les repas en offrant des plats équilibrés
- respecter les conditions d'hygiène.

Et ce dans le but d'assurer l'assiduité scolaire, réduire le phénomène d'absentéisme et le décrochage scolaire pour les régions ou les écoles sont loin des lieux d'habitation des élèves.

Le nombre des écoles primaires ayant des réfectoires a atteint 2483 écoles soit un taux de 55% du total des écoles primaires, et un nombre des élèves ayant bénéficié de repas scolaires de 238569 soit un taux de 22% du total des élèves.

Dans ce cadre l'Etat Tunisien (ministère de l'éducation) a signé une convention avec le programme d'alimentation internationale PAM relatif à l'appui des capacités des réfectoires scolaires aux écoles primaires. La première étape de la convention se rapporte à effectuer une étude sur terrain pour diagnostiquer la réalité des travaux des restaurants scolaires et à exploiter les données afin d'élaborer une stratégie d'intervention qui est de nature à aider à améliorer la qualité des repas.

Cette convention vise à améliorer la performance des restaurants scolaires et œuvre à :

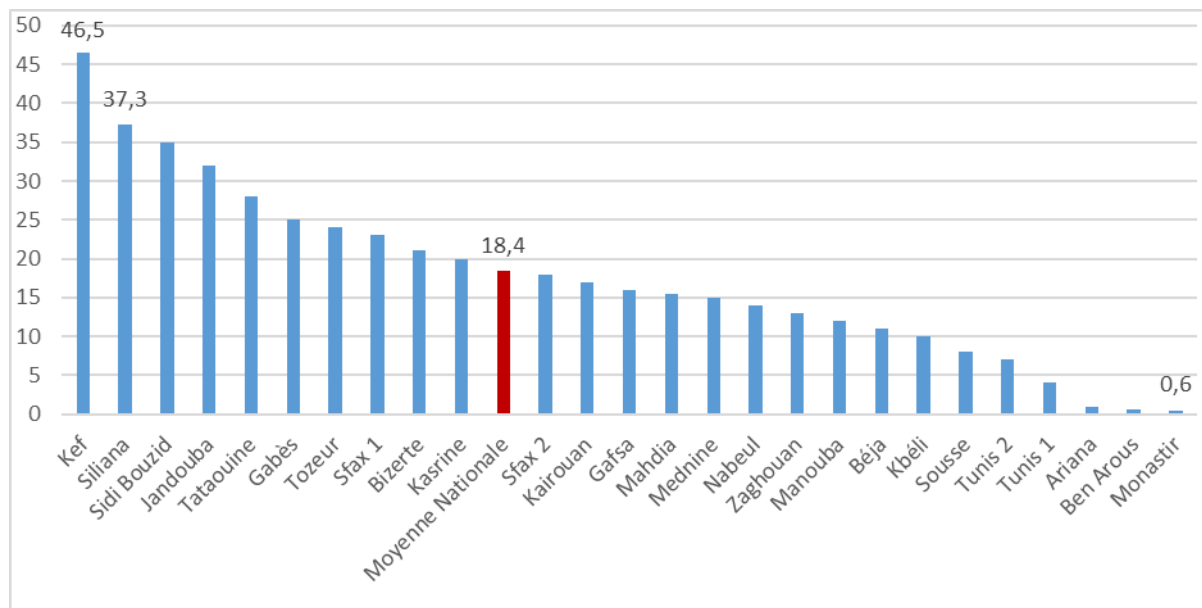
- 1- Développer les textes législatifs régissant l'activité des restaurants scolaires,
- 2- Elaborer une stratégie de développement du dispositif des restaurants scolaires quantité et qualité et l'appuyer par des programmes d'actions qui s'exécutent en étapes,
- 3- Augmenter les montants alloués au programme des restaurants scolaires dans le cadre d'une stratégie qui répond aux exigences locales et régionales
- 4- Améliorer les compétences professionnelles des employés travaillant dans ces restaurants scolaires gestion et exécution garantissant l'amélioration des services fournis et la qualité des repas servis aux élèves conformément aux normes internationales en ce domaine,
- 5- Améliorer l'infrastructure des restaurants scolaires pour construire des espaces habilités d'accueillir des élèves dans les meilleures conditions.

Ainsi une deuxième convention a été signée avec le programme de l'alimentation internationale relative à l'élaboration d'une stratégie d'intervention et un plan d'action pour améliorer les travaux des restaurants scolaires.

Vu le retard enregistré dans l'élaboration d'un plan d'action convenu l'équipe du programme n'a pas pu réaliser les objectifs sollicités.

Indicateur de performance	unité	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux De réalisation / les prévisions 2018	Prévisions 2019 L.F	Réalisations 2019	Taux de réalisation / les prévisions 2019 (1)/(2)
Indicateur 1.3.2 Taux des écoles primaires ayant un réfectoire scolaire,	%	33	17.60	53.33	20	18.4	92%

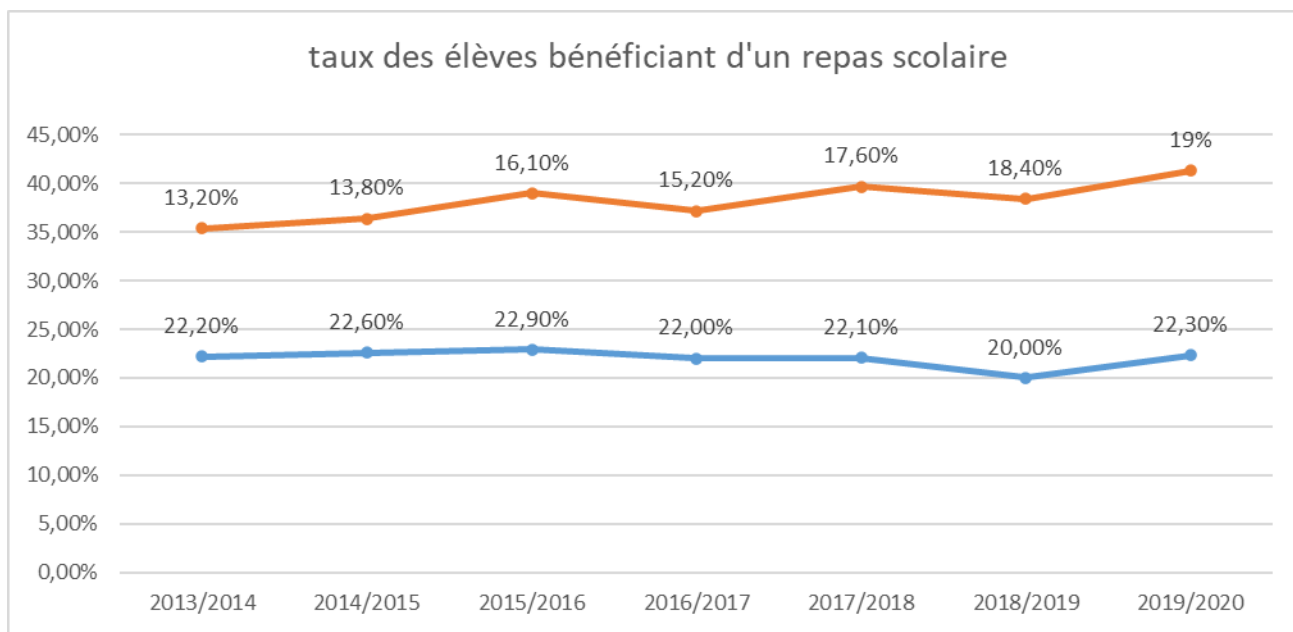
• Taux des écoles ayant des réfectoires scolaires



Indicateur 3.3 Taux des élèves bénéficiant d'un repas scolaire

Indicateur de performance	unité	Estimations 2018	Réalisations 2018	Taux De réalisation / les estimations 2018	Estimations 2019 L.F	Réalisations 2019	Taux De réalisation / les estimations 2019 (1)/(2)
Indicateur 3.3 Taux des élèves bénéficiant d'un repas scolaire	%	25	22.1	88.4	20	19.9	99.5

L'évolution quantitative des indicateurs du troisième objectif



Indicateur 3-4 Taux des écoles ayant des bureaux d'accompagnement des élèves aux huit régions

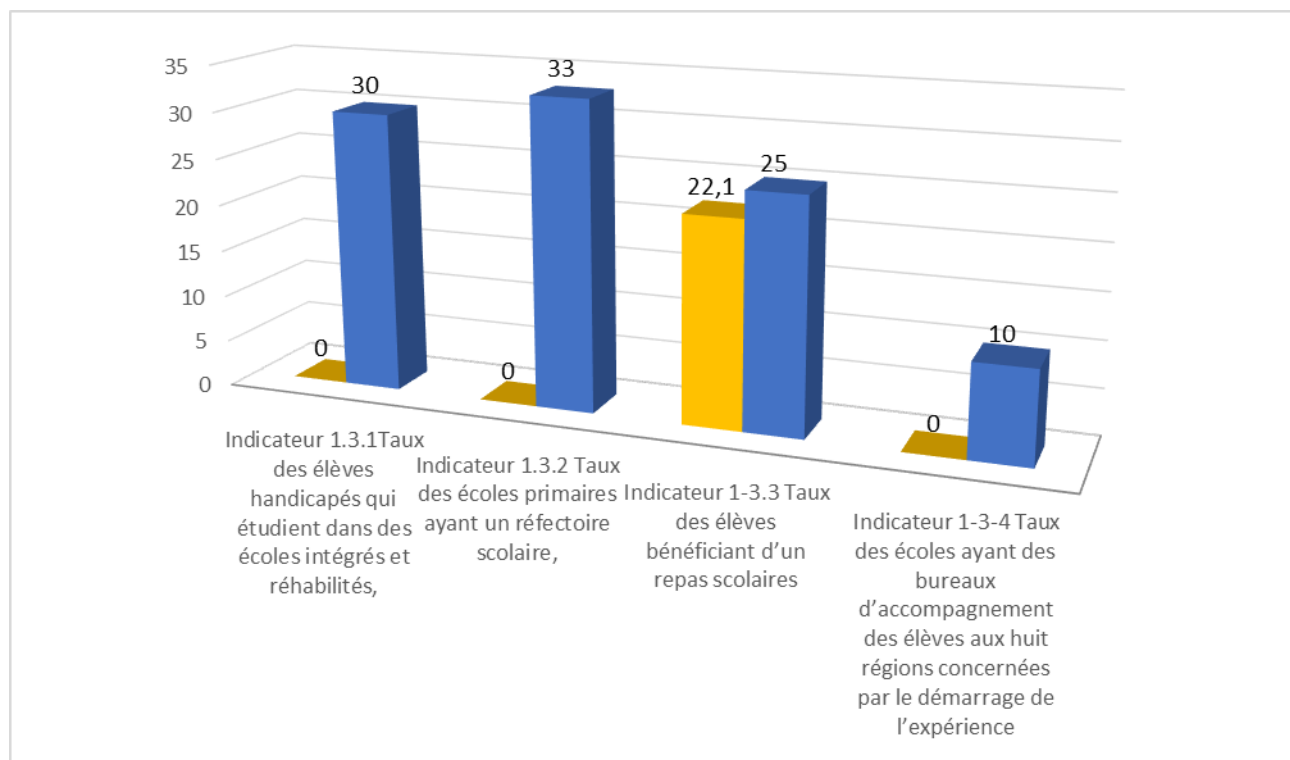
Indicateur de performance	unité	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux De réalisation / les prévisions 2018	Prévisions 2019 L.F	Réalisations 2019	Taux De réalisation / les prévisions 2019 (1)/(2)
Indicateur 3-4 Taux des écoles ayant des bureaux d'accompagnement des élèves aux huit régions	%	10	-	-	-	-	-

Objectif 3-1 Améliorer l'accompagnement et l'encadrement des élèves

Objectif 3-1 Améliorer l'accompagnement et le soutien des	unité	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux De réalisation / les prévisions 2018	Prévisions 2018 L.F	Prévisions 2019 L.C	Réalisations 2019	Taux de réalisation / les prévisions 2019 (1)/(2)
Indicateur 1.3.1 Taux des élèves qui étudient dans des écoles intégrés et réhabilités,	%	30						

Indicateur 1.3.2 Taux des écoles primaires ayant un réfectoire scolaire,	%	33	17.6	53.33				
Indicateur 1-3.3 Taux des élèves bénéficiant d'un repas scolaire		25	22.10	88.40				
Indicateur 1-3-4 Taux des écoles ayant des bureaux d'accompagnement des élèves aux huit régions concernées par le démarrage de l'expérience		10						

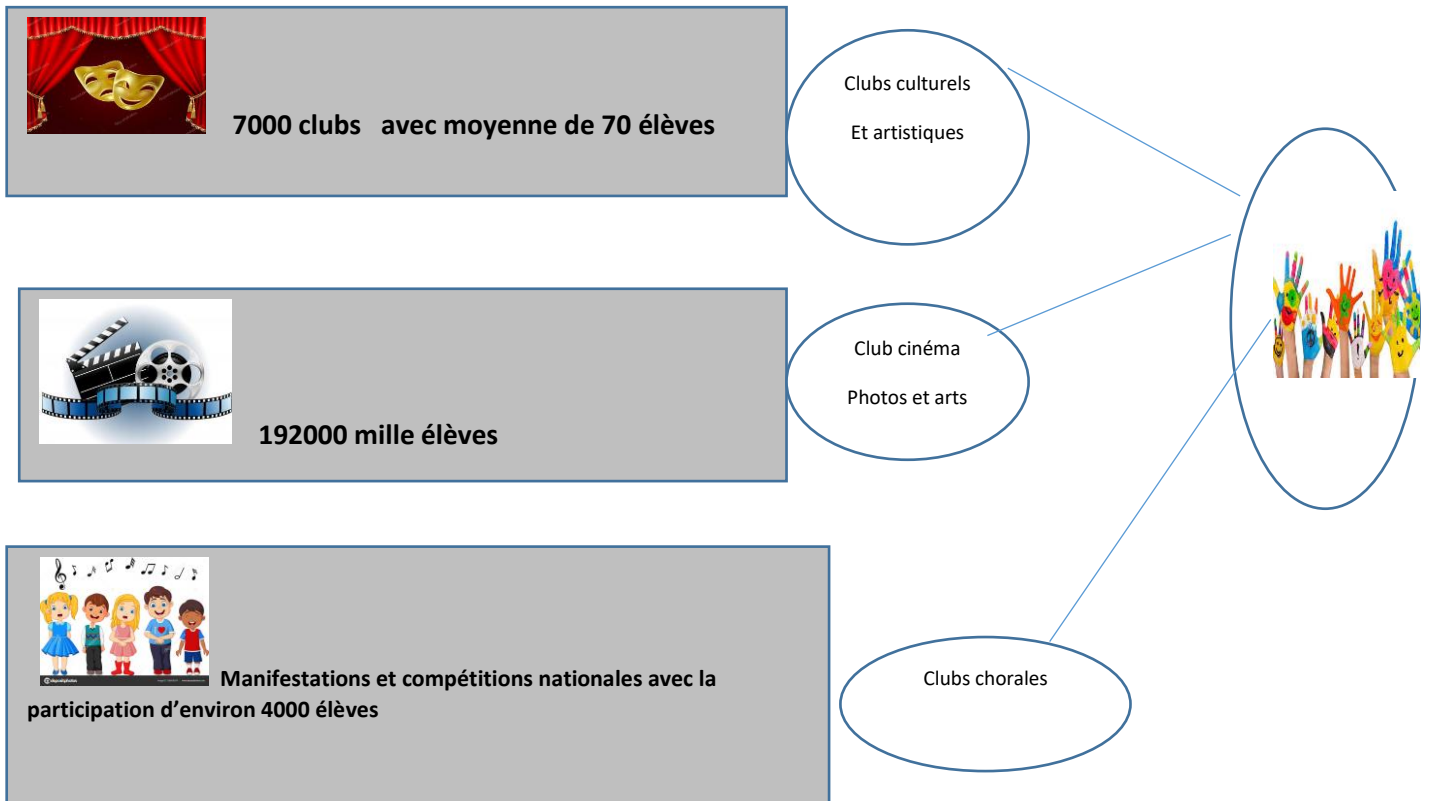
Comparaison entre les prévisions et les réalisations indicateurs de performances relatives au troisième objectif

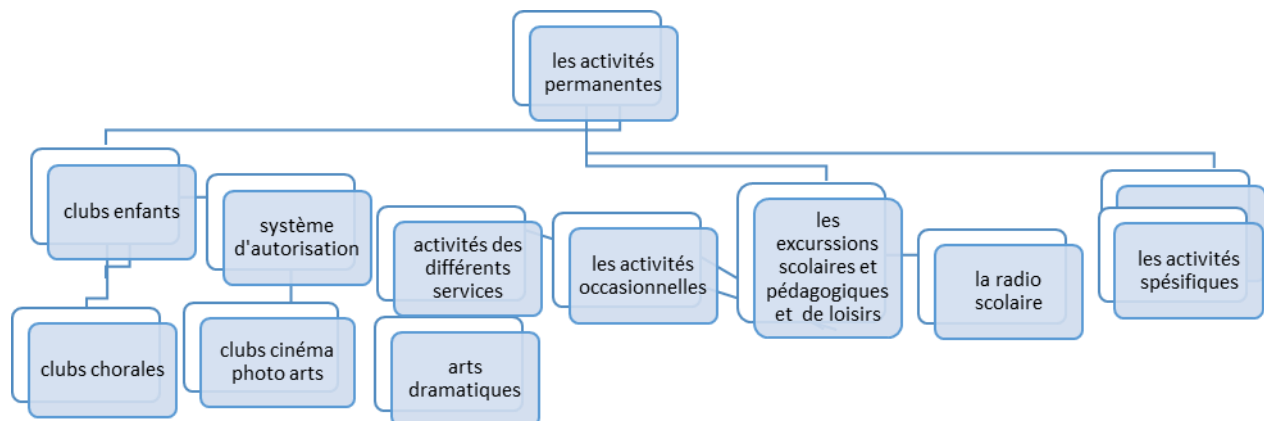


Quatrième objectif : Assurer un climat propice et adéquat pour l'enseignement et la socialisation

A côté de l'importance d'améliorer les acquis « scientifiques et cognitives » de l'élève, l'aspect éducatif est en besoin aussi d'appui de par son influence sur les acquis cités –dessus et de son rôle dans l'enseignement des générations sur les principes du patriotisme, d'esprit d'entreprenariat et de créativité.

Les activités culturelles et sportives / les clubs





Les activités culturelles s’organisent sous forme de clubs et se composent de trois principales spécialités :

- 1- Clubs des arts dramatiques,
- 2- Clubs de cinéma, de photo et d’arts plastiques,
- 3- Clubs de chorales.

Ces clubs se répartissent ainsi :

- 5231 Clubs des arts dramatiques,
- 1426 clubs de défi de lecture,
- 110 espaces de citoyenneté,
- 200 clubs de santé,
- 30 clubs de sensibilisation sur la santé

Stratégie de la mission pour améliorer les activités culturelles :

Dans le but de développer les activités culturelles au cycle primaire, la mission a adopté un ensemble de solutions qui sont :

- Le démarrage de travail payant pour les enseignants qui supervisent les clubs culturels à raison de deux heures par semaine au lieu du volontariat,
- Permettre aux professeurs des lycées à spécialité artistique d’assurer l’animation des clubs aux écoles primaires qui appartiennent au même district, et ce pour pallier aux absences et au manque de formation des enseignants du cycle primaire.
- La nécessité de changer l’activité des clubs par l’exigence de travailler sur un projet artistique couronné par un spectacle à la fin de chaque année. Par ailleurs, les noms des élèves inscrits qui ont participé effectivement dans ce spectacle, seront communiqués au commissariat régional de l’éducation.

Afin d'améliorer le fonctionnement de l'activité de l'animation culturelle, il y a lieu de signaler la nécessité de renforcer la coordination entre la direction du cycle primaire et la direction générale des bâtiments et des équipements dans notamment :

- La fixation des besoins des écoles primaires en équipements et en préparation des cahiers de charges pour le lancement des appels d'offre y afférents.
- Distribution des équipements sur les écoles conformément aux données fournies et à l'objectif tracé à atteindre,
- La confirmation de l'arrivée des équipements aux écoles concernés.

Le système d'autorisation :

Le système d'autorisation : une méthode adoptée par le ministère qui permet aux groupes, aux associations et sociétés de production d'exposer des spectacles payants au sein des écoles. A ce titre un document a été élaboré afin d'assurer un niveau respectable des spectacles adaptés à l'âge des enfants.

L'activité des districts

Il s'agit d'activité culturelle effectuée par l'inspecteur pédagogique du district qui s'en charge d'organiser des compétitions culturelles entre les écoles de différents districts sauf que ce domaine nécessite plus de développement et de coordination avec l'inspection générale des pédagogies de l'éducation.

Les activités occasionnelles

Ce sont des activités auxquelles participent les élèves de la majorité des écoles pour fêter des occasions à caractère national, religieux ou international. Ces occasions sont fixées par des circulaires et des notes et qui sont au nombre de 14 par an.

La radio scolaire

La radio scolaire s'ouvre à un nombre important d'élèves pour s'exprimer et mettre en relief leurs dons et leur créativité.

Les activités à caractère
Spécifique

Les activités à caractère spécifique sont les leviers des activités culturelles au sein de l'espace scolaire. Ainsi un bon nombre des élèves peuvent participer à la vie culturelle, à l'instar du projet « défi de lecture arabe » qui offre une occasion réelle aux élèves pour lire aux moins 50 livres entre le mois d'octobre et le mois de mars couronné à la fin de chaque année par une fête nationale et des prix aux gagnants.

Les excursions scolaires
pédagogiques et culturelles

Un bon nombre d'élèves participent aux excursions qui se font par la location des bus ou l'utilisation des bus du commissariat régional de l'éducation, et qui sont en principe acquis pour le cycle primaire uniquement.

▪ **Les indicateurs du quatrième objectif**

Afin d’assurer un climat propice et adéquat pour l’enseignement et la socialisation des élèves, trois indicateurs sont prévus qui sont considérés comme la priorité du programme à savoir :

a- Indicateur 4-1 : Taux des élèves qui ont participé à des activités culturelles (A adopter la même formulation)

Cet indicateur tend à suivre le degré d’accueil des écoles pour les élèves afin de participer aux activités culturelles et ce par la mesure du taux des élèves participants à une activité culturelle par rapport au total des élèves.

L’équipe du programme œuvre à assurer des conditions favorables pour augmenter le nombre des élèves adhérents dans des activités avec la nécessité de définir la notion du club actif élève actif et l’activité culturelle elle-même.

Indicateur de performance	unité	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux De réalisation / les prévisions 2018	Prévisions 2019 L.F	Réalisations 2019	Taux De réalisation / les prévisions 2019 (1)/(2)
Indicateur 4-1 Taux des élèves participants aux activités culturelles	%	25	18	72%	-	-	-

Certaines données statistiques ne sont pas disponibles.

-Indicateur 4-2 : taux des élèves participants aux activités sportives

Cet indicateur tend à suivre le degré d’accueil des écoles pour les élèves afin de participer aux activités sportives et ce par la mesure du taux des élèves participants à une activité sportive par rapport au total des élèves.

L’équipe du programme œuvre à réhabiliter les espaces et à fournir les équipements nécessaires pour élever le nombre des élèves adhérents dans ces activités.

Indicateur de performance	unité	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux De réalisation / les prévisions 2018	Prévisions 2019 L.F	Réalisations 2019	Taux De réalisation / les prévisions 2019 (1)/(2)
Indicateur 4-2 Taux des élèves participants aux activités sportives	%	25	-	-	-	-	-

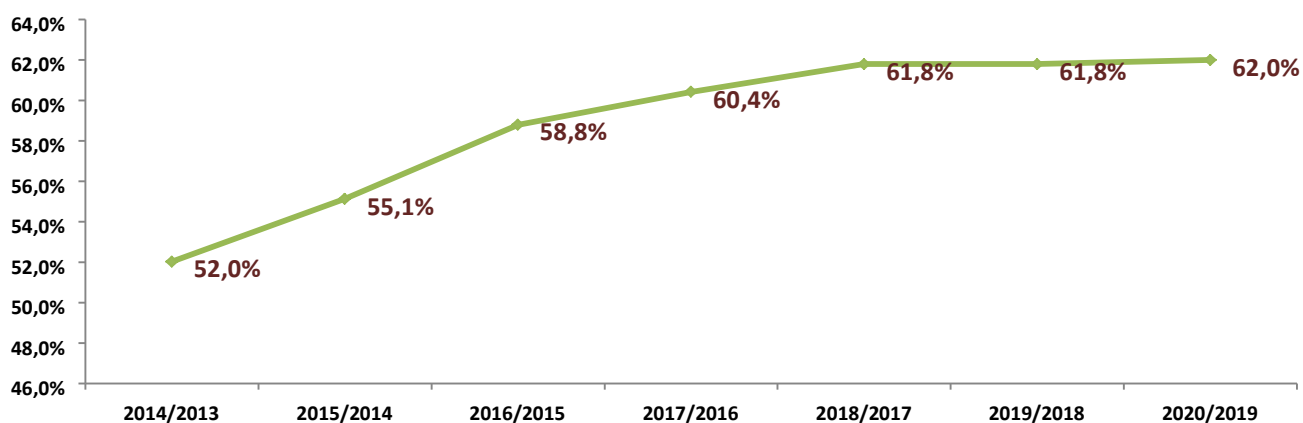
Nombre des élèves licenciés sportivement : 36660 élèves

-Indicateur 4-3 : Taux des écoles ayant un espace sportif réhabilité

Indicateur de performance	unité	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux De réalisation / les prévisions 2018	Prévisions 2019 L.F	Réalisations 2019	Taux De réalisation / les prévisions 2019 (1)/(2)
Indicateur 4-3 Taux des écoles ayant un espace réhabilité	%	20	*61.80	-	-	-	-

- **Taux des écoles ayant un terrain sportif**

Evolution du nombre des écoles ayant un terrain de sport

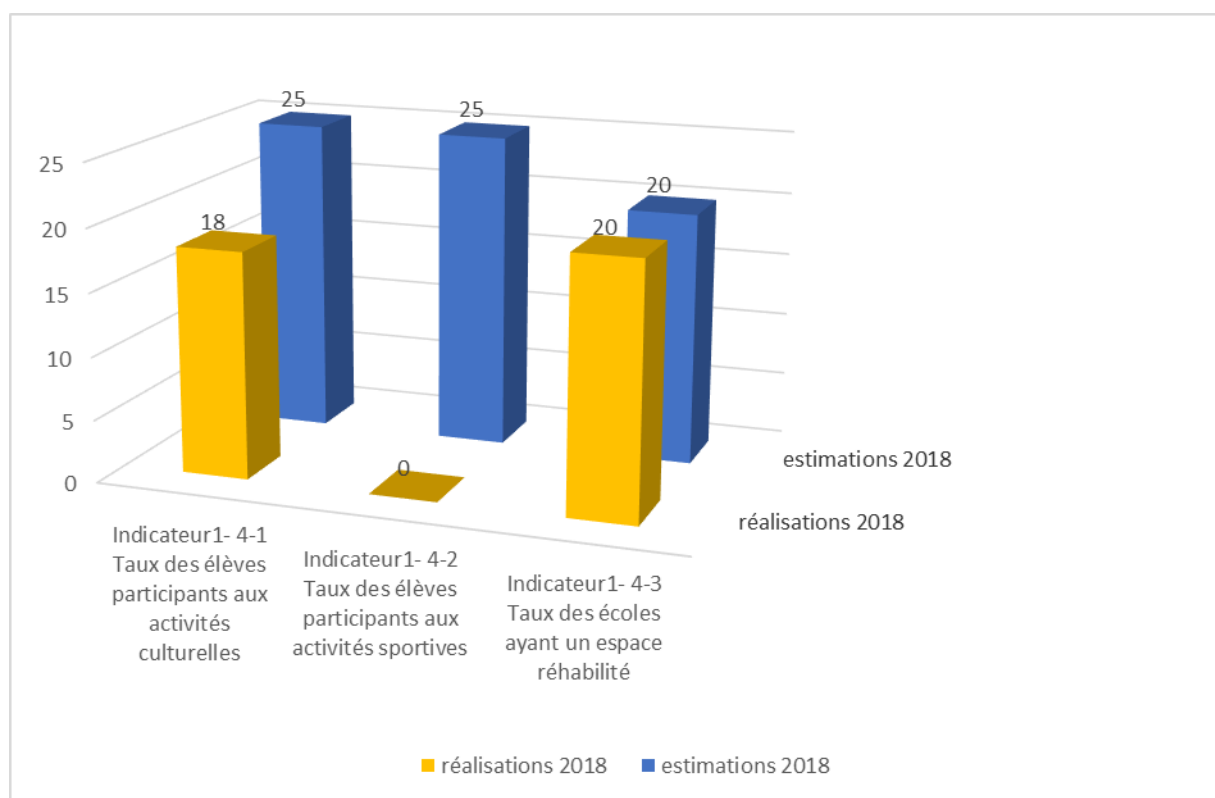


L'objectif 4-1 Assurer un climat favorable pour l'enseignement et la socialisation

L'objectif favorable pour l'enseignement et la socialisation	Indicateur	unité	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux De réalisation / les prévisions 2018	Prévisions 2019 L.F	Prévisions 2019 L.C	Réalisations 2019	Taux De réalisation / les prévisions 2019 (1)/(2)
		Indicateur 4-1 Taux des élèves participants aux activités culturelles	%	25	18	72	-	-	-
Indicateur 4-2 Taux des élèves	%	25	-	-	-	-	-	-	

participants aux activités sportives									
Indicateur 4-3 Taux des écoles ayant un espace réhabilité	%	20	20						

Comparaison entre les prévisions et les réalisations indicateurs de performances relatifs au troisième objectif



Adopter un objectif relatif à un climat adéquat pour l’enseignement et la socialisation puise son intérêt de la fonction éducative de l’école comme prévu par la loi d’orientation de l’éducation et de l’enseignement scolaire. Cette loi prévoit dans l’identification de la fonction éducative que « l’école veille, dans le cadre de sa fonction d’éducation, en collaboration avec la famille et en complémentarité avec elle, à éduquer les jeunes au respect des bonnes mœurs et des règles de bonne conduite, et au sens de la responsabilité et de l’initiative. Elle est appelée sur cette base à développer le sens civique des jeunes, les éduquer aux valeurs de citoyenneté...

Ainsi, qu’à développer la personnalité de l’individu dans toutes ses dimensions morale, affective, mentale et physique affiner ses dons et ses facultés et lui garantir le droit à la construction de sa personne d’une manière qui aigüise son esprit critique et sa volonté, afin

que se développent en lui la clairvoyance du jugement, la confiance en soi, le sens de l'initiative et la créativité »

A partir de ces aspects éducatifs de l'établissement, l'équipe du programme a accordé une importance primordiale au rôle des activités culturelles, pour ces fins il a fixé un nombre d'indicateurs pour évaluer le degré d'implication de l'école dans l'accomplissement de ses attributions.

C'est dans ce cadre qu'on est appelé à :

- mesurer le taux des élèves participants aux activités culturelles et sportives,
- adopter un indicateur relatif aux élèves quant à la détection de leur aspiration,
- évaluer la vie scolaire au sein de l'école,

L'analyse de ces indicateurs va aider à élaborer un plan d'action pour la réhabilitation et le développement de la vie scolaire qui répond aux aspirations et attentes des élèves.

Dans ce même contexte, il est à signaler tout d'abord qu'il y a eu réflexion sur l'adoption d'un nouvel indicateur se rapportant sur le degré de satisfaction des élèves par rapport à leur vie scolaire, sauf qu'on n'est pas arrivé à le réaliser.

Toutefois, la mesure de ce nouvel indicateur requiert une étude dans le milieu scolaire soumise à des critères scientifiques autour desquels il y a accord au sein du programme, ou il fallait charger l'une des structures du ministère à accomplir cette mission et exploiter ses résultats, chose non faite jusqu'ici.

Par ailleurs, une évaluation commune sera faite pour les deux indicateurs relatifs au taux de participation des élèves aux activités sportives que pour l'indicateur relatif au taux des participants volontaires aux activités éducatives.

La détermination de ces trois indicateurs s'accompagne avec la mise en place d'un ensemble de recommandations relatives à l'identification de certains concepts, qui dans une première étape va permettre de déterminer la base de calcul et fixer des taux proches de la réalité.

Dans ce cadre, on s'est convenu sur une définition de l'activité sportive et de l'activité culturelle ou on calcule les participants au sein de ce taux, ce dernier devrait être calculé trimestriellement.

Par ailleurs en se référant au décret organisant la vie scolaire, l'article 4 stipule que chaque établissement scolaire élabore un plan d'action pour le développement de la vie scolaire, l'encadrement des élèves et l'instauration d'un climat favorable à l'apprentissage de la citoyenneté et des règles de son exercice.

Ce plan d'action fait partie du projet de l'établissement qui est le produit d'un consensus entre toutes les parties, et qui constitue de ce fait, le cadre approprié pour la réalisation des objectifs spécifiques que l'établissement s'est fixé en partant de ses réalités propres, dans le strict respect des objectifs éducatifs nationaux.

A ce titre, il est opportun de citer les remarques suivantes :

- le décret relatif à l'organisation scolaire n'a pas été mis en application et ce à l'instar de la création des structures de dialogue et des conseils d'établissement, outre que les écoles n'ont pas élaboré un plan pour développer la vie scolaire,
- absence de suivi périodique aussi bien à l'échelle régional que central, ce qui constitue un point faible qu'il y a lieu d'y remédier, ainsi le directeur de l'établissement est tenu de communiquer au moins trimestriellement un rapport au commissariat régional ,qui s'en charge de le transmettre au responsable du programme, tenu de l'étudier et d'intervenir pour pallier aux insuffisances à temps.
- Insuffisances au niveau des espaces, équipements, en plus des cadres superviseurs compte tenu que la formule de volontariat n'est pas la formule exemplaire pour promouvoir la vie scolaire. En effet, les activités restent tributaires d'initiative personnelle de la part des directeurs ou de certains enseignants distingués, à ajouter que même la formule d'allouer deux heures et demi d'animation payante a été abandonnée.
- Les conventions conclues entre les ministères de la culture, des jeunes et du sport pour exploiter leurs espaces signées depuis 2007 n'ont pas été mise en vigueur, bien que la loi d'orientation éducative prévoit la possibilité d'exercer les activités hors établissements scolaires et espaces éducatifs.
- Insuffisance au niveau des cadres administratifs dans les commissariats régionaux et services centraux, habilités à concevoir et accomplir un plan intégral de promotion de la vie scolaire ou on s'est contenté à organiser des compétitions, des journées nationales et régionales de musique, théâtre, cinéma et autres.
- Ces insuffisances sont accentuées par le fait de charger les cadres qualifiés, censés suivre les activités, des dossiers généralement à caractère social, à titre indicatif les dossiers de secours, des familles nécessiteuses ...ainsi qu'on fait appel à ces cadres à l'occasion des examens et des concours nationaux.
- La conjoncture exceptionnelle que vit le pays, a contribué à la réduction de ces activités, et qui indépendamment de ce facteur le taux de ces activités demeure insuffisant.
- Le calendrier scolaire ne favorise pas l'exercice des activités culturelles et sportives.

Compte tenu de ce qui a été cité, et de l'évaluation du taux des élèves participant aux activités culturelles et sportives pour l'année 2016, qui combien même basé sur des données non précises, l'équipe du programme œuvre à fixer les concepts, répartir les responsabilités, convenir à mettre les grandes lignes d'un plan intégral de promotion de la vie scolaire des écoles primaires ainsi que les moyens d'exécution, de suivi , et d'évaluation à l'échelle aussi bien central que régional.

Par ailleurs l'équipe du programme propose certaines recommandations :

- Révision du calendrier scolaire de façon à fournir le temps pour permettre à l'élève d'exercer les activités citées ci-dessus.
- Disposer d'un cadre comptant pour superviser ces activités soit du cadre éducatif de l'école (sous forme d'heures supplémentaires payantes ou indemnité d'encouragement...) ou à travers le recrutement d'animateurs spécialisés à raison d'un

animateur pour un nombre d'écoles bien déterminé en fonction des allocations allouées à ce titre.

- Réhabiliter les espaces destinés pour l'exercice des activités et fournir les équipements nécessaires en tenant compte de la spécificité de chaque région, faute de quoi il y a lieu de renforcer la coordination avec les établissements culturels et sportifs siégeant aux alentours de l'école.
- Développer la relation entre les différents établissements éducatifs à travers les compétitions, les manifestations, et autres activités communes.
- Inciter les directeurs des établissements éducatifs à s'intéresser davantage aux activités et leurs accorder l'importance requise, ainsi que mettre à leur disposition les références nécessaires et assurer leur suivi.
- Renforcer le partenariat avec les parents, les associations concernées dans le souci d'une part d'unification les efforts déployés et d'autre part d'une meilleure exploitation des espaces et ressources.
- Augmenter le montant des allocations allouées à la vie scolaire sans tenir compte des ressources affectées au repas scolaire qui puise le volet le plus important du budget.

Programme 2

Cycle préparatoire et

Secondaire

**Le responsable du programme Mr Hatem Amara
directeur général du cycle préparatoire et
secondaire**

1-Présentation générale du programme

Les attributions du programme

Le programme couvre tous les niveaux scolaires du cycle préparatoire et cycle secondaire.

• Cycle préparatoire

Avec ses deux parcours général et technique, ce cycle vise à permettre à l'apprenant d'acquérir des compétences de communication en langue arabe et en deux langues étrangères (français et anglais) ainsi que des connaissances et des compétences requises dans les mathématiques, les sciences et la technologie. De même, il tend à renforcer le sens des valeurs nationales et des valeurs universelles chez l'apprenant.

Cette étape vise également à préparer l'élève à poursuivre ses études secondaires, ou à s'inscrire à un cycle de formation professionnelle et à s'intégrer dans la société.

L'enseignement de base se caractérise par la consolidation des acquis et des connaissances reçues par l'élève au primaire et son renforcement afin de le préparer à poursuivre ses études au niveau secondaire.

• Cycle secondaire

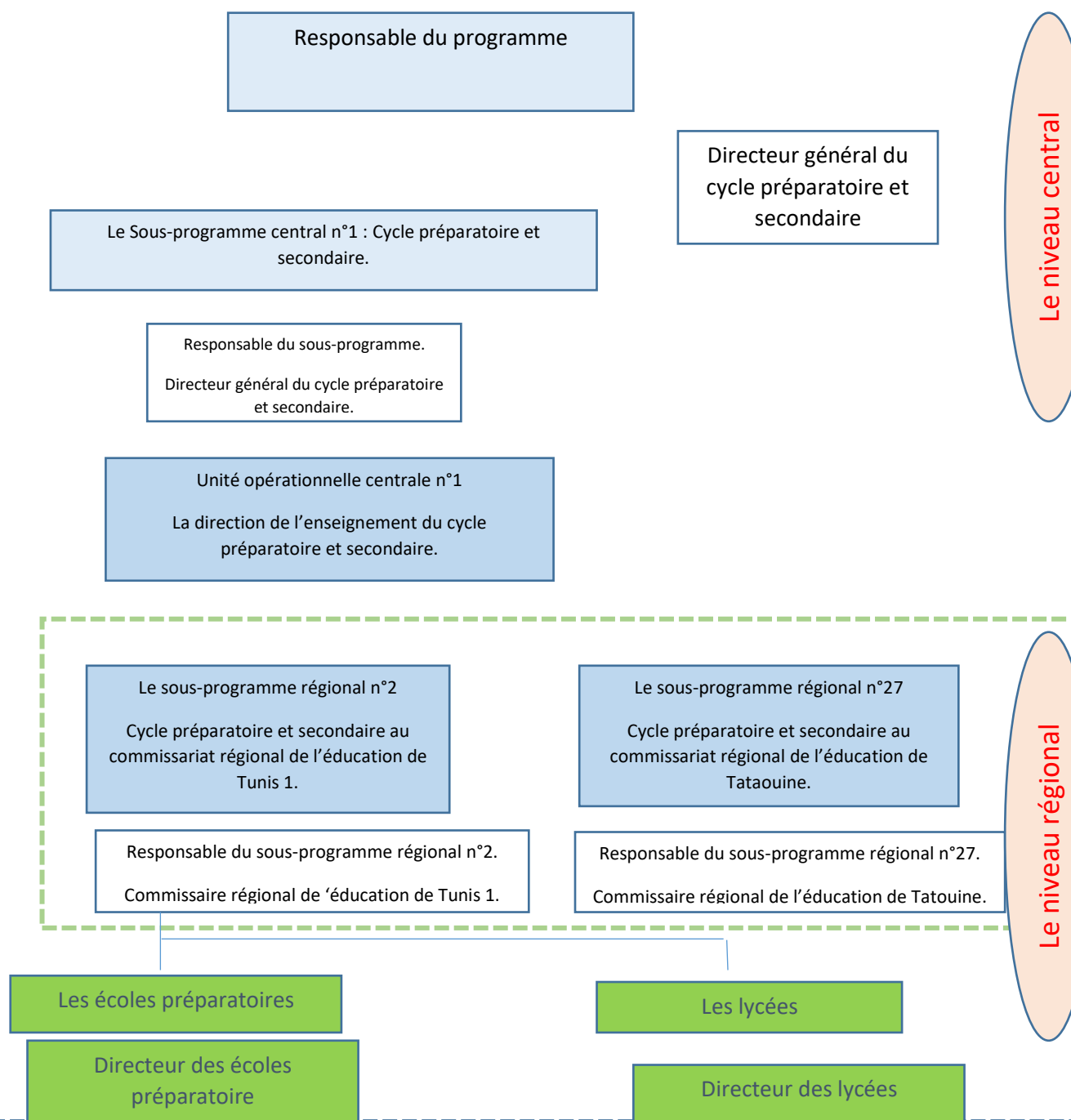
Ce cycle vise à acquérir aux élèves en plus d'une solide culture générale, une formation approfondie dans l'un des domaines de la connaissance ou une formation spécialisée dans l'une de ses branches. L'objectif est de leur permettre de poursuivre leurs études au niveau universitaire ou d'intégrer une formation professionnelle ou d'entrer dans la vie professionnelle. L'enseignement secondaire comprend :

- Une première année « conjointe » caractérisé par une formation équilibrée dans les domaines des langues, des sciences humaines et des sciences, et vise à soutenir et à approfondir les connaissances de l'élève.
- Une deuxième année (le parcours) : son objectif est de faire émerger le penchant des aptitudes de l'élève vers une spécialité et d'inculquer les connaissances de base pour une orientation vers une branche de spécialité.
- Deux ans dans la « spécialité » (branche) pour préparer l'examen du baccalauréat.

Il faut noter que l'enseignement secondaire comprend également la section « sport », qui dure 4 ans.

L'enseignement secondaire est couronné par un examen national au cours duquel les élèves qui réussissent obtiennent le baccalauréat

Conformément au décret n°3779 en date du 21-12-2009 relatif au ministère de l'éducation et au décret n°2205 du 6-9-2010 relatif à la création des commissariats régionaux, la cartographie englobe le cycle préparatoire et secondaire, les structures centrales et régionales comme suit :



Ce tableau illustre les principales données du cycle préparatoire et secondaire au cours des dernières années :

	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Nombre des établissements Educatifs	1490	1496	1508	1510	1516
Nombre des établissements D'enseignements publics	1403	1409	1421	1424	1431
Nombre des établissements D'enseignements privés	87	87	87	86	85
Nombre des élèves D'enseignement Publics (préparatoire et secondaire)	888858	905640	894305	897895	909794
Nombre des élèves d'enseignement Général	876711	893348	884347	887615	899696
Nombre des élèves d'enseignement Technique	12147	12292	9958	10280	10098
Nombre de classes Préparatoire et secondaire	35505	35538	35301	35245	34559
Nombre d'enseignants Préparatoire et secondaire	76758	77443	76185	75441	74376

A- La situation actuelle du programme du cycle préparatoire et secondaire

On ne va pas exposer à travers ce paragraphe, la totalité des acquis du cycle préparatoire et secondaire, mais plutôt, on va mettre l'accent sur les points forts constituant une base solide pour plus de réalisations, et atteindre les aspirations et les attentes de la communauté nationale pour les années futures.

Dans ce contexte, on va mettre en relief les points faibles et les défis qui risquent de compromettre la réalisation des objectifs sollicités dont le ministère veille à les surmonter.

- ✓ **Les principaux points forts :**
 - L'existence d'un cadre juridique,
 - L'augmentation du taux de scolarisation,
 - Amélioration des indicateurs d'encadrement,
 - La disposition d'équipements d'enseignement.

✓ **Les principaux points faibles :**

a- Dans le domaine pédagogique

- Faiblesse des acquis des élèves surtout pour les langues et certaines matières scientifiques,
- Manque de formation industrielle pour les enseignants,
- Faiblesse de la fonction de suivi et d'évaluation et absence de référentiels nationaux pour l'évaluation et la qualité,
- Manque de complémentarité entre les trois cycles d'enseignement,
- La rupture entre le projet d'éducation et les horizons d'emploi.

b- Au niveau des services parallèles et complémentaires aux enseignements

- Manque de services d'accompagnement moral et social destinés à l'élève,
- Manque de services ayant trait aux activités culturelles, de loisirs, et activités civiques visant à éduquer l'enfant sur les valeurs de citoyenneté.

c- Au niveau de l'infrastructure et des équipements

- Obsolescence de l'infrastructure et modestie des équipements d'enseignement comparé aux besoins d'un système éducatif de qualité.

2- Présentation générale de la stratégie du programme

En attente de finaliser la réforme, qui a démarré au cours de 2012 et de définir les nouvelles orientations stratégiques du secteur éducatif, avec le lancement du dialogue national autour de la réforme du système éducatif. Dans ce cadre les commissions créées en collaboration avec l'UGTT et l'école arabe des droits de l'homme ont présenté les procédures à adopter, au cours des journées d'études réunies à Mahdia.

Il faut signaler que, les outputs du rapport établi par les trois partenaires pilotes seront pris en considération au niveau des principes et orientations générales, au sein du statut relatif aux principes de base de l'éducation et de l'enseignement. Pour le reste des procédures, elles seront incluses dans les textes et dispositions législatives.

Les orientations les plus importantes du programme du cycle préparatoire et secondaire peuvent être synthétisées comme suit :

- Renforcer le principe d'équité et d'égalité des chances entre les groupes et les régions/intégration scolaire,
- Améliorer les acquis des élèves, notamment dans le domaine des langues,
- Résister à l'échec scolaire, et l'abandon précoce scolaire,

- Rationaliser le système d'orientation scolaire pour renforcer et encourager l'orientation vers les domaines scientifiques et technique et limiter en contrepartie l'orientation vers les lettres et l'économie –gestion. Ces derniers domaines ont occupé plus que 50% du total des orientés dans certains commissariats. Il est recommandé de diversifier les domaines en créant un parcours technologique qui aboutit à un baccalauréat technologique. Ce domaine sera mis en place en coordination avec les ministères de la formation professionnelle et de l'emploi et de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.
- Adopter la formation continue du cadre enseignant et abandonner le système du recrutement direct.
- Développer l'emploi du numérique en s'adaptant aux changements accélérés que connaissent les mondes numériques et virtuels et mettre en œuvre l'enseignement à distance.

b- Les objectifs du programme

A partir de la réalité du programme ci-dessus cité, cinq objectifs ont été fixés pour l'année 2019 :

- 1- Améliorer les acquis des élèves,
- 2- **Développer** les services de soutien, d'accompagnement et d'encadrement,
- 3- Enrichir la vie scolaire,
- 4- Améliorer les taux d'orientation vers les sections scientifiques et techniques,
- 5- Développer le déploiement du domaine numérique dans l'enseignement dans les établissements éducatifs.

Il est à remarquer que le programme ne va pas se contenter à travailler seulement sur ces objectifs et ses indicateurs on a seulement priorisé ces cinq objectifs vu leur importance d'une part et pour remédier aux insuffisances enregistrées pour le futur d'autre part.

3. Les performances et l'exécution du programme pour l'année 2019

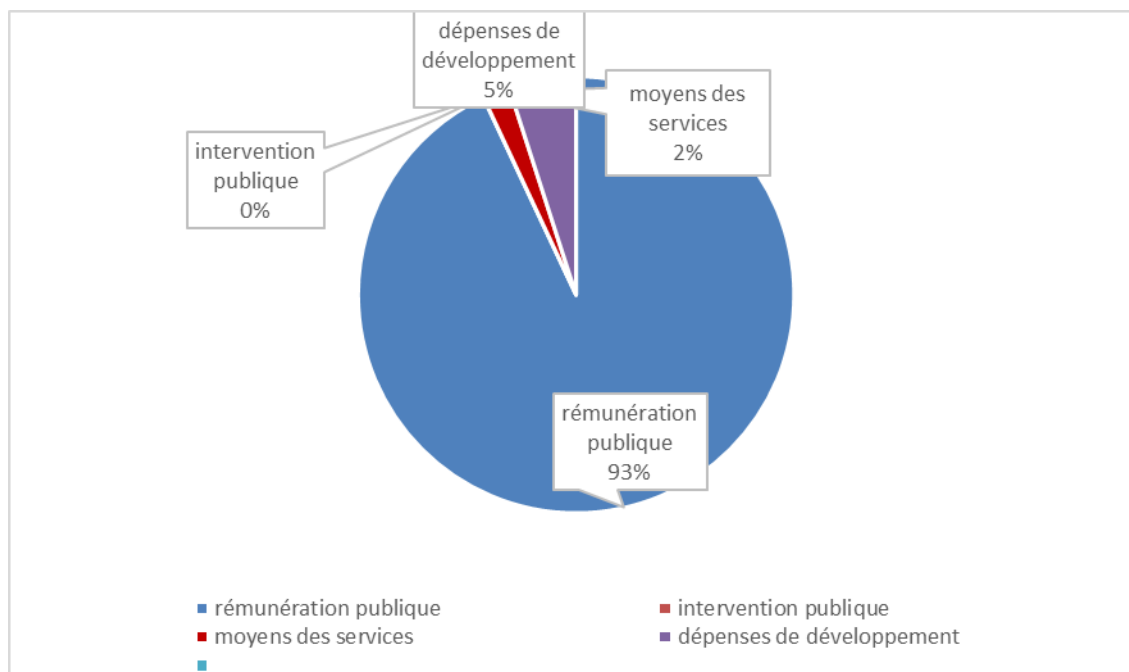
3-1 Présentation de l'exécution du programme au cours de l'année 2019

- Le total des crédits inscrits au cours de l'année 2019 pour le programme cycle préparatoire et secondaire était de 3181332 MD contre 2933401 MD au cours de l'année 2018, soit une augmentation de 247931 MD, ce qui représente un taux de 8.5%.
- Le total des crédits inscrits au cours de l'année 2019 pour le programme cycle préparatoire et secondaire était de 3181332 MD et en tenant compte des crédits complémentaires, ce total a atteint 3258822 MD contre un total de crédits réalisés effectivement de 3257098 MD réalisant ainsi un taux effectif de 99.9%.

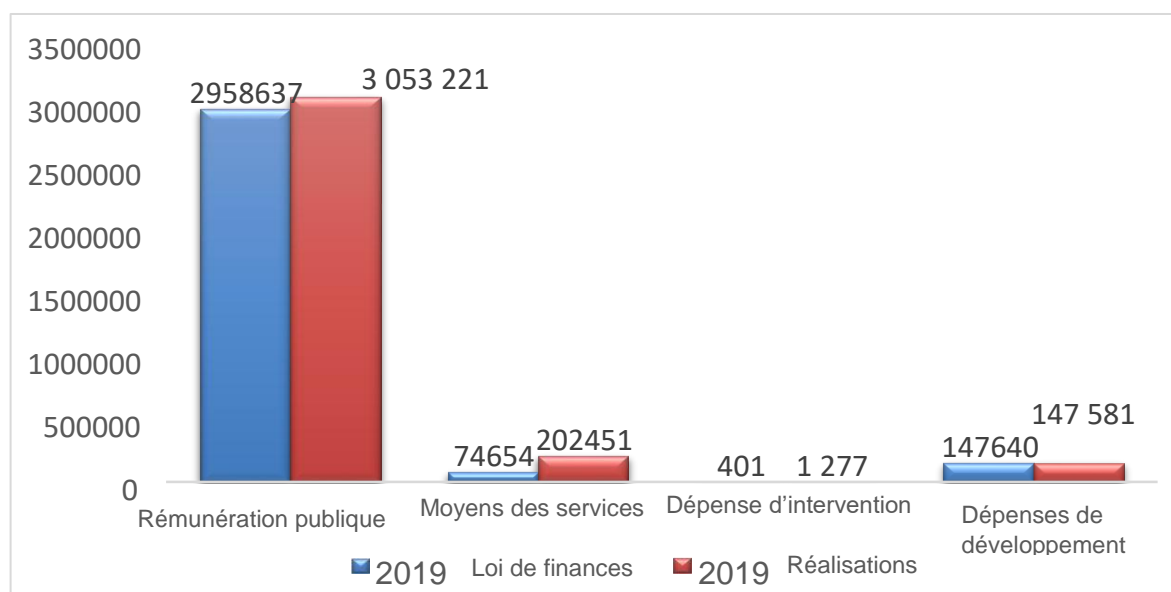
Tableau 4 exécution du budget programme du cycle préparatoire et secondaire de l'année 2019 comparé aux prévisions selon la nature de la dépense (crédit – paiement) sans tenir compte des ressources propres

Unité 1000d	Prévisions 2019		réalisations	Réalizations comparés aux prévisions	
	L.F	L.F Comp(1)	2019(2)	Montant (2)-(1)	Taux % (2)/(1)
Dépenses	3033692	3258672141	3256950628	1721513	99.9
De gestion					
Rémunération publique	2958637	3054708040	3053221223	1486817	99.9
Moyens des services	74654	202685340	202451446	233894	99.8
Intervention publique	401	1278761	1277959	802	99.9
Dépenses de développement	147640	150249	147581	2668	98
Investissement direct	147640	150249	147581	2668	98
Sur le Budget de l'Etat	143660	121976	121976	0.001	100
Sur les crédits extérieurs affectés	3980	28273	25605	2668	90.06
Ressources propres des établissements publics					
Sur le Budget de l'Etat					
Sur les crédits extérieurs affectés					
Total budget	3181332	3258822390	3257098209	1724181	99.9

Le graphique suivant retrace la répartition du programme selon la nature de la dépense



Graphique 2 : comparaison entre les prévisions et les réalisations du budget du programme cycle préparatoire et secondaire de l'année 2019 réparti selon nature de la dépense.



3-2 Exécution du budget du programme

a- Budget de gestion

Le budget de gestion se répartit comme-suit :

Total des crédits alloués au budget gestion relatif au programme

section	désignation	Crédits Enregistrés 2019	Transferts 2019	Crédits complémentaires	Total Crédit 2019	Crédits A payer	Taux de réalisation
1	Rémunération publique	2958637	-766644		3053941396	3053221223	99.95
2	Moyens des services	74654		5511000	2026854340	202451446	99.8
3	Intervention publique	401		606643	1278761	1277959	99.9
total		3033692	-766644	6117643	3257894297	3256950628	99.4

b- Budget de développement

Le total des crédits inscrits au cours de l'année 2019 pour le programme cycle préparatoire et secondaire était de 137 983 MD au titre des services centraux et 83455 MD sur le budget des commissariats régionaux contre un total au niveau des crédits paiements de 147640 MD prévu par la loi de finances 2019 et augmenté par la loi de finance complémentaire de 150249 MD .

Alors que le total de crédits réalisés effectivement, était de 147581 MD accomplissant ainsi un taux de réalisation effectif de 98%.

- a- Les crédits des engagements

Crédits engagements	Loi de finances		Loi de Finances complémentaire		Les crédits réalisés	
	RP		RP		RP	
Extension et Construction des Ecoles préparatoires	15 575		15 463		32 101	
	10 508	5067	7961	7502	16 057	16 044
Réhabilitation Des écoles préparatoires	31 110		32 748		28 342	
	15 292	15 818	16 048	16 700	12 942	15 400
Elargissement et Construction des lycées	24 458		27 179		11 451	
	14 896	9 562	15 689	11 490	8 588	2 863
Réhabilitation Et entretien des lycées	29 400		31 708		28 697	
	14 543	14 857	14 862	16 846	12 858	15 839
Construction et réhabilitation Des foyers	9 340		10 813		8 347	
	5 210	4 130	5 210	5 603	4 403	3 944
Equipements	18 100		27 025		26 003	

éducatifs	13 900	4 200	22 825	4 200	26 003	
total	74 349	53 634	82 595	62 341	80 851	54 090
Total général	137 983		144 936		134	941

c- Les crédits paiement

Crédits engagements	Loi de finances		Loi de Finances complémentaire		Les crédits réalisés	
	RP	RCE	RP	RCE	RP	RCE
Extension et Construction des Ecoles préparatoires	17 964		26 238		25 507	
	17 134	830	22 727	3 511	22 727	2 780
Réhabilitation Des écoles préparatoires	40 708		30 865		30 712	
	40 026	682	24 015	6 850	24 015	6 697
Elargissement et Construction des lycées	21 275		23 982		23 282	
	20 525	750	18 081	5 901	18 081	5 201
Réhabilitation Et entretien des lycées	30 940		31 998		31 506	
	29 522	1 418	21 661	10 337	21 661	9 845
Construction et réhabilitation Des foyers	18 300		17 574		17 182	
	18 200	100	16 100	1 474	16 100	1 082
Equipements éducatifs	18 453		19 593		19 393	
	18 253	200	19 393	200	19 393	
total	143 660	3 980	121 976	28 273	121 976	25 605
Total général	147 640		150	249	147 581	

✓ **Budget des commissariats régionaux éducatifs**

- Construction et extension des écoles préparatoires

Les tableaux ci-dessous récapitulent les crédits extension et construction des lycées secondaires au niveau des commissariats engagement et paiement :

Construction et extension des écoles préparatoires	Avant 2020	Crédits 2020	Total crédits disponibles	Total réalisé	taux
engagement	11 592	2 557	14 149	6 506	45,99
paiement	133	7 367	7 500	6 542	87,23

Construction et extension des écoles préparatoires	Budget de l'Etat		Ressource des Crédits extérieurs affectés	
	engagement	paiement	engagement	paiement
Construction de 10 salles normales	450	300		
Construction de 4 salles spéciales	240	200		
Construction de 4 salles D'éducation technique	180	100		
Construction de 8 salles De révision	720	400		
Construction d'une salle informatique	45	45		
Construction des sièges	300	300		
total	1935	1345		

Construction et extension des lycées	Budget de l'Etat		Ressource des Crédits extérieurs affectés	
	engagement	paiement	engagement	paiement
Construction de 10 salles normales	450	200		
Construction de 5 salles spéciales	300	100		
Construction d' 1 salle D'éducation technique	45	45		
Construction de 2 salles De révision	180	100		
Construction d'une salle informatique	45	30		
Construction de 6 laboratoires	1500	700		
Total	2520	1175		

- **Réhabilitation et entretien des écoles préparatoires**

Les tableaux ci-dessous récapitulent les crédits réhabilitation et entretien des écoles préparatoires au niveau des commissariats engagement et paiement :

Construction et extension des écoles préparatoires	Avant 2020	Crédits 2020	Total crédits disponibles	Total réalisé	taux
engagement	7 288	12 937	20 225	15 033	74.33
paiement	100	22 880	22 980	21 598	93.99

- **Construction et extension des lycées**

Ce tableau récapitule les crédits construction et extension des lycées au niveau des commissariats engagement et paiement :

Construction et extension des lycées	Avant 2020	Crédits 2020	Total crédits disponibles	Total réalisé	taux
engagement	8 320	2 617	10 936	4 763	43.55
paiement	1 296	5 572	6 868	6 090	88.67

- **Réhabilitation et entretien des lycées**

Ce tableau récapitule les crédits réhabilitation et entretien des lycées au niveau des commissariats engagement et paiement :

Réhabilitation et entretien des lycées	Avant 2020	Crédits 2020	Total crédits disponibles	Total réalisé	taux
engagement	6 093	13 457	19 550	14 183	72.55
paiement	385	22 940	23 325	21 009	90.07

3.3 Performance du programme et analyse des indicateurs

1. objectif premier : Améliorer les acquis des élèves

1-1 Définition de l'objectif :

- Le programme œuvre à améliorer le rendement intérieur des écoles préparatoires et lycées, en favorisant les conditions et les occasions de réussite afin de réduire le taux d'échec scolaire, le taux d'abandon scolaire et améliorer les résultats de l'enseignement.
- Les matières arabe, français, et mathématique contribuent à former l'élève et à améliorer ses aptitudes (en lecture, écriture et calcul), de ce fait sont considérés comme la principale préoccupation du programme et une priorité pour le ministère pour la période à venir.

1-2 Les indicateurs de l'objectif

- Indicateur1-1 : taux d'échec scolaire en cycle préparatoire et secondaire,
- Indicateur1-2 : taux d'abandon scolaire en cycle préparatoire et secondaire,
- Indicateur1-3 : taux des élèves du baccalauréat ayant la moyenne et plus en arabe,
- Indicateur1-4 : taux des élèves du baccalauréat ayant la moyenne et plus en français,
- Indicateur1-5 : taux des élèves du baccalauréat ayant la moyenne et plus en mathématiques,

a- Indicateur1-1 : Taux d'échec scolaire en cycle préparatoire et secondaire,

objectif premier : Améliorer les acquis des élèves	Les indicateurs de performance	Unité	2018			2019		
			Prévisions (2)	Réalisations (1)	Réalisations Comparées Aux prévisions (1)-(2)	Prévisions (2)	Réalisations (1)	Réalisations Comparées Aux prévisions (1)-(2)
	Indicateur1-1 : taux d'échec scolaire en cycle préparatoire et secondaire,	%	18.7	20.8	2.1	18	17.3	-0.7

- Analyse des résultats de l'année 2019 comparés aux résultats de 2018 et des prévisions de 2019
- La moyenne nationale d'échec scolaire a atteint en 2019 pour le cycle préparatoire et secondaire 17.3% (taux d'échec pour le cycle préparatoire est de 16.9% alors que pour le secondaire, il est de 17.7%), enregistrant ainsi une réduction de 3.5 % comparé à 2018.

En outre, cet indicateur a constaté en 2019 une évolution par rapport aux prévisions qui étaient de 18 % alors que les réalisations étaient de 17.3% soit une différence négative 0.7%.

	Taux d'échec
--	---------------------

	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
7^{ème} de base	24.8	23.9	26.4	22.8
8^{ème} de base	19.0	17.8	19.8	14.6
9^{ème} de base	12.6	11.9	15.1	10.3
Moyenne des taux d'échec du cycle préparatoire	19.7	18.7	21.2	16.9
1^{ère} secondaire	21.5	18.7	20.6	14.8
2^{ème} secondaire	13.6	10.8	12.6	10.9
3^{ème} secondaire	9.9	9.1	9.2	8.7
4^{ème} secondaire	30.3	34.6	35.3	33.8
Moyenne des taux d'échec du cycle secondaire	19.6	19.1	20.3	17.7
Moyenne des taux d'échec du cycle secondaire	19.6	18.9	20.8	17.3

Le taux d'échec scolaire varie selon les cycles d'enseignement, en effet, en 2019 le taux pour le cycle préparatoire a atteint 16.9% enregistrant une réduction de 16.9% comparé à 2018 qui était de 21.2%.

Il est à remarquer que l'année 2019 a constaté le taux le plus élevé en échec scolaire pour la classe de 7^{ème} année de base de 22.8% contre 26.4% en 2018.

Ce taux reflète les difficultés multiples que confronte l'enseignant en cette phase transitoire aussi bien, par rapport aux connaissances surtout avec la faiblesse liaison entre les cycles que par rapport, à l'intégration de l'élève dans le nouveau milieu scolaire.

En ce qui concerne le cycle secondaire, le taux d'échec scolaire a atteint 17.7% en 2019 accusant ainsi une diminution par rapport à 2018 qui était de 20.3%

Par ailleurs, l'année 2019 a constaté le taux le plus élevé en échec scolaire pour la classe de 4^{ème} année secondaire de 33.8%, cela reflète le cumul des difficultés que rencontre l'apprenant avec le passage des cycles d'enseignement. Cette situation rend nécessaire la révision du système de passage des classes ainsi que le système d'évaluation à tous les niveaux d'enseignement et surtout pour les étapes transitoires.

Le taux élevé d'échec scolaire à tous les niveaux de cycles d'enseignement reflète la défaillance du système éducatif qu'il y a lieu de surmonter par la refonte éducative :

- Faiblesse des acquis de l'élève en cycle primaire et cumul d'obstacles avec le passage des cycles d'enseignement ce qui justifie l'élaboration d'une étude autour de l'évaluation des acquis,
- Manque de phases d'évaluation obligatoire qui contribuera à détecter les points faibles en ce qui concerne les acquis des élèves,
- Difficulté d'intégration que rencontre l'élève au milieu scolaire surtout pour les cycles transitoires (adaptation avec le nouvel espace, cadre éducatif et administratif, nouvelles procédures éducatives...)

Ainsi, le programme devrait analyser cet indicateur pour chercher les solutions à entreprendre pour le futur.

b- Indicateur1-2 : Taux d'abandon scolaire en cycle préparatoire et secondaire

objectif premier : Améliorer les acquis des élèves	Les indicateurs de performance	Unité	2018			2019		
			Prévisions (2)	Réalisations (1)	Réalisations Comparées Aux prévisions (1)-(2)	Prévisions (2)	Réalisations (1)	Réalisations Comparées Aux prévisions (1)-(2)
	Indicateur1-2 : taux d'abandon scolaire en cycle préparatoire et secondaire	%	8.5	10.2	1.7	10	8.9	-1.1

- **Analyse des résultats de l'année 2019 comparés aux résultats de l'année 2018 et prévisions 2019 :**

Le taux d'abandon scolaire a atteint en 2019 en cycle préparatoire et secondaire 8.9% accusant une légère diminution par rapport à 2018 qui était de l'ordre de 10.2%, soit un écart de 1.3% entre 2018 et 2019.

Cet écart est positif entre les prévisions et les réalisations de 2019, soit 1.1%.

La réduction de cet indicateur revient essentiellement à la campagne lancée par le ministère de l'éducation relative à l'école de la deuxième chance, qui a démarré sa première année comme une initiative avec un bon nombre d'élèves. Ceci dit, ce qui est important c'est de fournir les conditions pour garantir la réintégration des élèves menacés d'abandon scolaire pour des raisons économiques et sociales. En outre, on a mis l'accent sur la nécessité d'institutionnaliser cette initiative, qui est en cours d'étude afin d'élaborer une conception intégrée des modalités d'accompagnement de ces élèves, avec la coordination du reste des intervenants en ce domaine à l'instar du ministère des affaires sociales et ministère de la santé. En parallèle, on peut expliquer ce déclin par d'autres facteurs.

Cycle d'enseignement	Taux d'abandon			
	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
7 ^{ème} de base	11.3	10.5	10.7	10.4
8 ^{ème} de base	8.3	8.3	8.7	7.2
9 ^{ème} de base	7.3	7.2	6.6	4.6
Moyenne des taux d'échec du cycle préparatoire	9.3	8.9	9.0	7.9
1 ^{ère} secondaire	14.2	13.5	12.8	9.7

2 ^{ème} secondaire	8.6	7.8	7.2	6.6
3 ^{ème} secondaire	7.1	6.5	6.5	6.2
4 ^{ème} secondaire	19.8	18.6	18.1	16.5
Moyenne des taux d'échec du cycle secondaire	12.9	12.1	11.6	10.1
Moyenne des taux d'échec du cycle secondaire	11.0	10.4	10.2	8.9

En 2019, le taux d'abandon scolaire en cycle préparatoire était de 7.9% enregistrant un déclin de 9% par rapport à 2018, ce taux augmente suivant le tableau ci-dessus en 7^{ème} de base, ou on a enregistré des taux élevés qui ont atteint 10.4% en 2019 contre 10.7% en 2018. Ce qui prouve les obstacles que confronte l'élève en cycle transitoire et qui constitue l'un des problématiques que rencontre le système éducatif.

Pour ce qui concerne le cycle secondaire, le taux d'abandon scolaire a atteint 10.1% en 2019, enregistrant une diminution positive, comparé à 2018 qui était de 11.6%. Ce taux a régressé pour la classe de 4^{ème} secondaire ainsi il a passé de 18.1% à 16.5% entre 2018 et 2019.

De même, le taux d'abandon scolaire a enregistré une régression positive pour la classe de 1^{ère} année secondaire ainsi il a passé de 12.18% à 9.7% entre 2018 et 2019.

Cet objectif tend à réaliser le principe d'équité et d'égalité des chances entre les élèves, les établissements et les régions. Celui-ci découle de l'intérêt accru que suscite la question de l'égalité des chances.

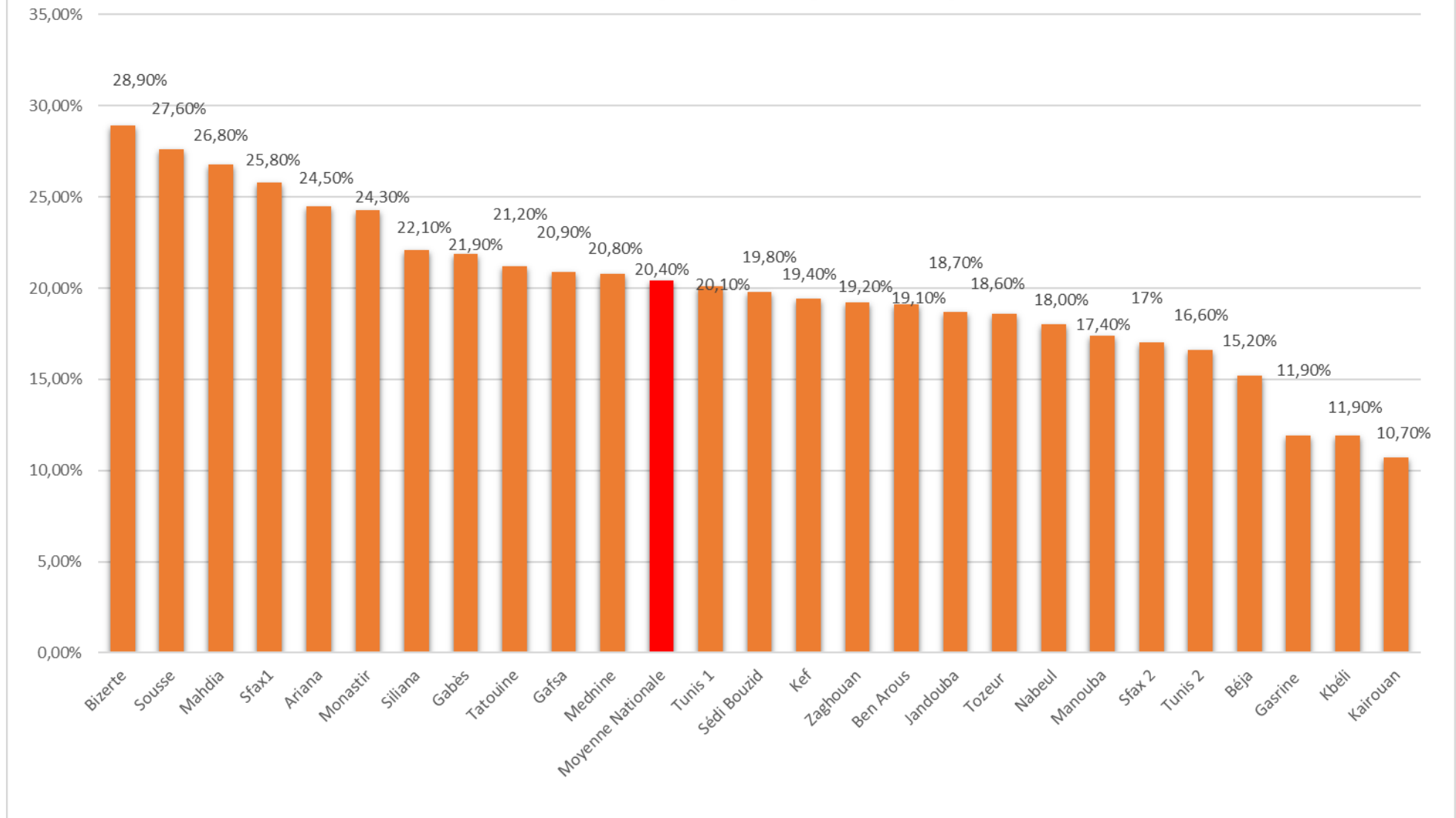
En outre, cet objectif vise à rapprocher les niveaux d'instruction des élèves entre les régions, les genres sociaux ainsi qu'à favoriser des conditions adéquates contribuant à offrir les mêmes chances de réussite et enfin à évaluer les aspects qui sont de nature à réduire la disparité entre les régions.

Indicateur1-3 : Taux des élèves du baccalauréat ayant la moyenne et plus en arabe

objectif premier : Améliorer les acquis des élèves	Les indicateurs de performance	Unité	2018			2019		
			Prévisions (2)	Réalisations (1)	Réalisations Comparées Aux prévisions (1)-(2)	Prévisions (2)	Réalisations (1)	Réalisations Comparées Aux prévisions (1)-(2)
	Indicateur1-3 : taux des élèves du baccalauréat ayant la moyenne et plus en arabe	%	53	44.93	-8.07	50	20.4	-29.6

Le graphique ci-dessous montre la disparité entre les régions dans les résultats des élèves du bac en 2019 ayant la moyenne et plus en matière arabe.

Taux des élèves du bac ayant plus que la moyenne en arabe



- Analyse des résultats en matière arabe en 2019**

La moyenne nationale du taux des élèves ayant la moyenne et plus en arabe a atteint 20.4% en 2019 accusant ainsi une diminution à comparer à 2018 qui était de 44.93%.

Le rythme de réalisation de cet objectif en 2019 n'était pas fameux et laisse à désirer en effet, les prévisions étaient de 50% par contre le taux de réalisation n'a pas dépassé les 20.4%.

c- Indicateur1-4 : Taux des élèves du baccalauréat ayant la moyenne et plus en français en 2019,

objectif premier : Améliorer les acquis des élèves	Indicateur de performance	Unité unité	Prévisions 2018			Réalizations 2018		
	Indicateur de performance		Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux De réalisation / les prévisions 2018	Prévisions 2019 L.F	Réalisations 2019	Taux De réalisation / les prévisions 2019 (1)/(2)
	Indicateur1-4 : Taux des élèves du baccalauréat ayant la moyenne et plus en français en 2019,	%	19	16.44	-2.56	20	20.9	0.9

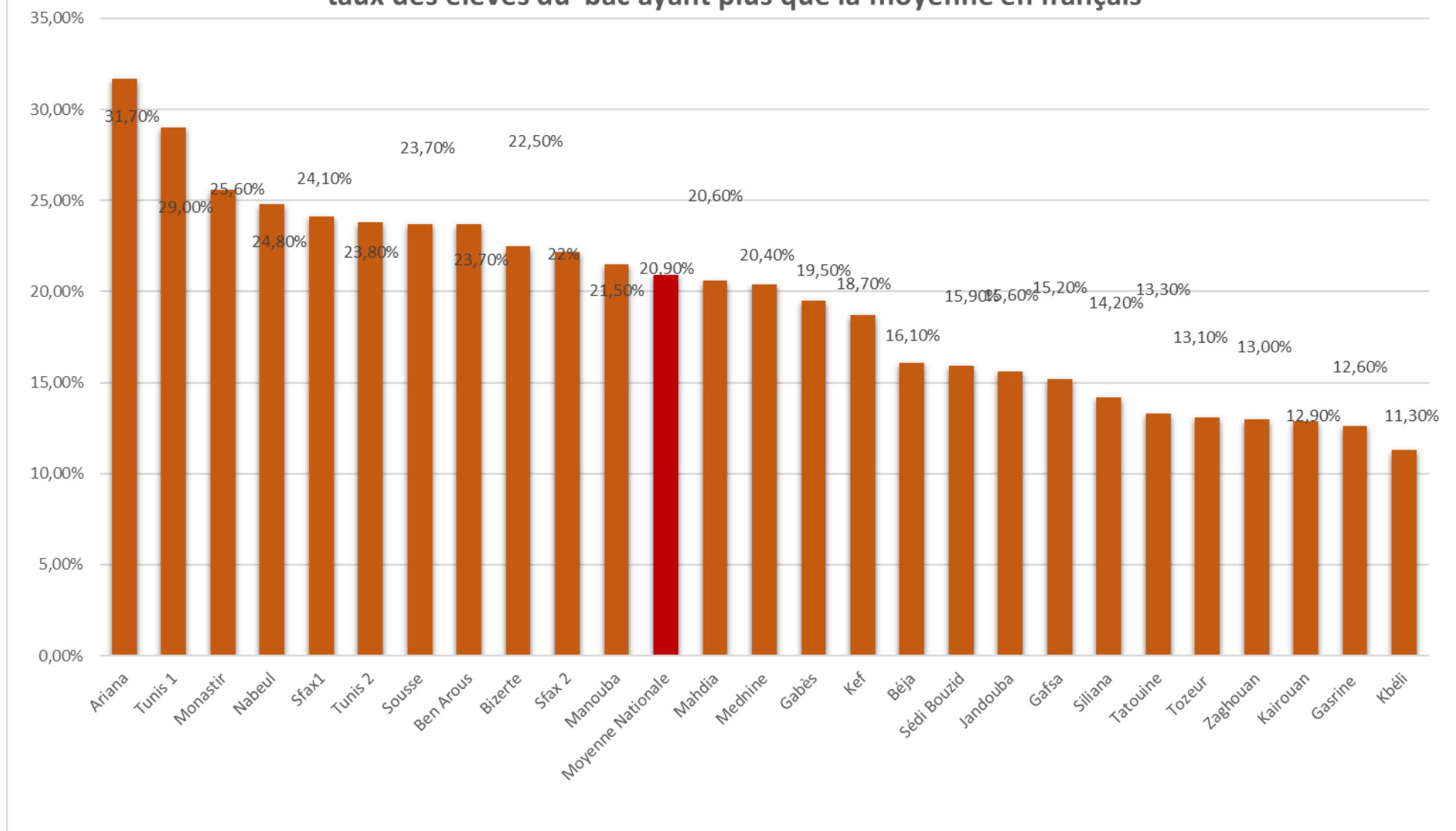
- Analyse des résultats en français en 2019**

La moyenne nationale du taux des élèves ayant la moyenne et plus en français a atteint 20.9% en 2019 accusant ainsi une amélioration à comparer à 2018 qui était de 16.44%.

L'écart entre les prévisions et les réalisations est légèrement positif, en effet les prévisions étaient de 20% par contre le taux de réalisation était de 20.9%.

Le graphique ci-dessous montre la disparité entre les régions dans les résultats des élèves du bac en 2019 ayant la moyenne et plus en français.

taux des élèves du bac ayant plus que la moyenne en français

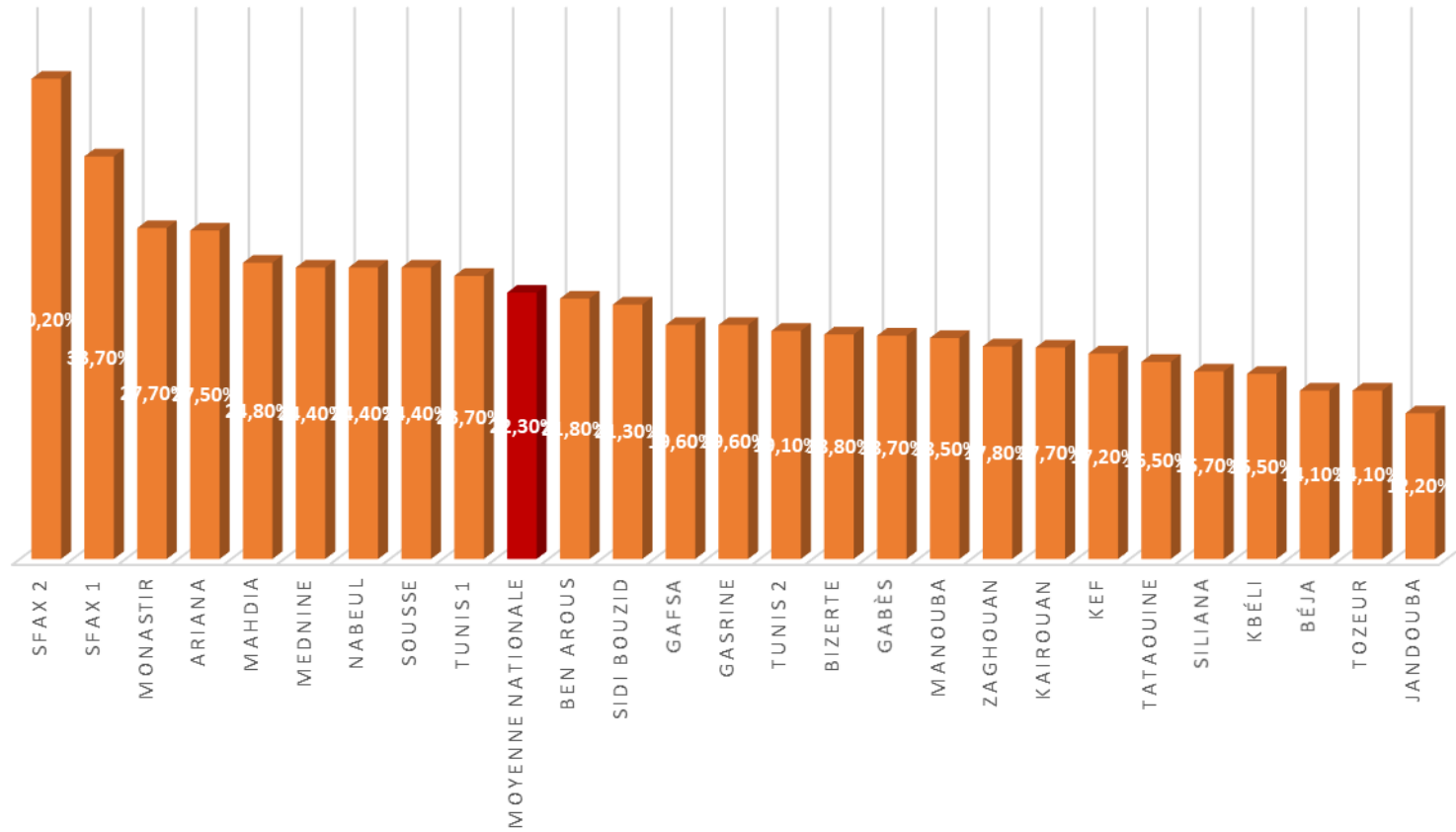


- **Indicateur1-5 : Taux des élèves du baccalauréat ayant la moyenne et plus en mathématiques**

objectif premier : Améliorer les acquis des élèves	Les indicateurs de performance	Unité	2018			2019		
			Prévisions (2)	Réalisations (1)	Réalisations Comparées Aux prévisions (1)-(2)	Prévisions (2)	Réalisations (1)	Réalisations Comparées Aux prévisions (1)-(2)
	Indicateur1-5 : taux des élèves du baccalauréat ayant la moyenne et plus en mathématiques	%	30	17.36	-12.64	20	22.3	2.3

Le graphique ci-dessous montre la disparité entre les régions dans les résultats des élèves du bac en 2019 ayant la moyenne et plus en mathématique.

TAUX DES ELÈVES DU BAC AYANT PLUS QUE LA MOYENNE EN MATHS



- **Analyse des résultats en mathématique en 2019**

La moyenne nationale du taux des élèves ayant la moyenne et plus en mathématique a atteint 22.3% en 2019 accusant ainsi une amélioration à comparer à 2018 qui était de 17.36%, soit un taux d'évolution de 4.94%.

Quant à l'écart entre les prévisions et les réalisations, le taux de réalisation était de 22.3% contre celui des prévisions était de 20%.

- **Analyse des résultats du taux de réussite en 2019**

Les résultats des taux de réussite du bac en 2019 présentent globalement deux caractéristiques :

- **La stabilité des résultats et l'augmentation du l'échec**

Le taux de réussite en bac en 2019 a atteint 45.62% du total des candidats au concours national. Il est à signaler que ce taux a enregistré un déclin remarquable depuis la session de 2013 qui était de 52.34%, pour se stabiliser au cours de ces dernières années à 40%.

Cela revient principalement à l'application de nouvelles conditions de rachat et surtout l'élimination des 20% depuis la session de 2017.

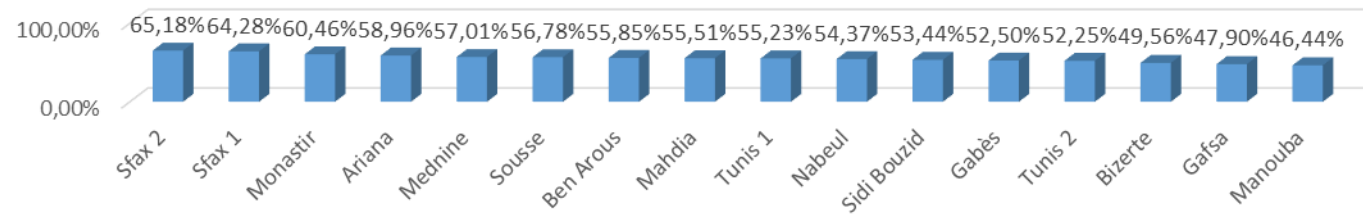
En outre, les résultats des taux de réussite du bac en 2019 se caractérisent par une forte disparité à tous les niveaux :

- **Disparité entre les régions**

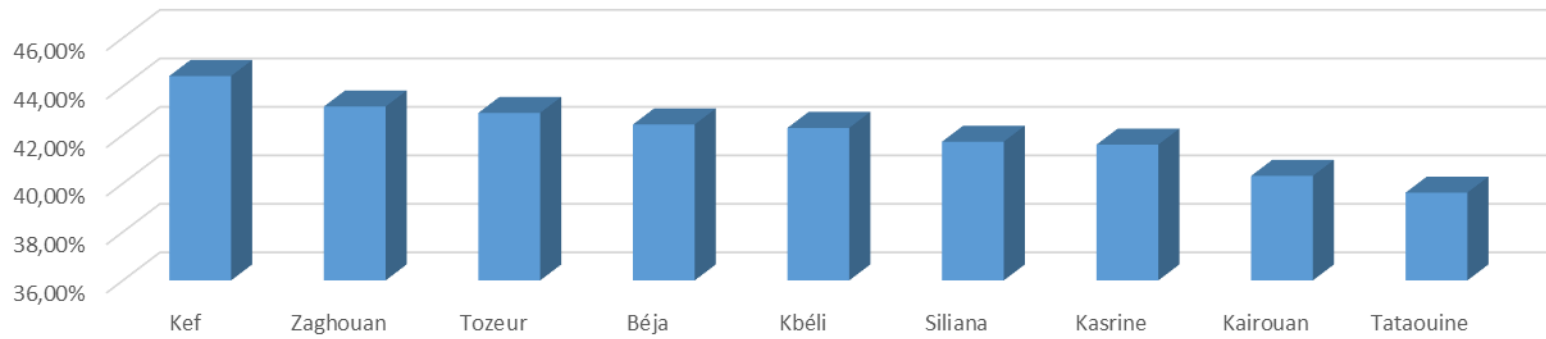
Les taux de réussite pour l'enseignement public, sans compter le secteur privé et les candidats libres se distinguent selon le graphique ci-dessous par :

- ✓ Amélioration du taux de réussite général de 51.92%,
- ✓ Le taux de réussite a dépassé pour 15 commissariats régionaux d'éducation la moyenne nationale, surtout pour les gouvernorats de la zone côtière ou il y a une forte densité d'habitants, d'élèves des lycées privés et candidats libres. Par contre, la majorité des commissariats ont conservé leur rang sans changement remarquable.
- ✓ 10 commissariats régionaux d'éducation ont des résultats inférieurs à la moyenne nationale

Taux de réussite au bac 2019 enseignement public 51,92%
les commissariats qui ont réalisé un taux de réussite plus élevé que la moyenne nationale au bac
2019



Les commissariats qui ont réalisé un taux de réussite moins que la moyenne nationale au bac 2019



➤ **Disparité des résultats au sein du même gouvernorat**

Le rapport d'analyse des résultats du taux de réussite du bac en 2019 a révélé une forte disparité entre les établissements éducatifs de la même région.

➤ **Disparité entre les centres des villes et les autres régions**

On enregistre des écarts des résultats considérables entre les lycées du centre du gouvernorat ou la stabilité administrative, pédagogique et l'expérience alors que les résultats des banlieux sont faibles ou l'expérience des cadres administratifs et pédagogiques diminue, ainsi que les moyens matériels.

➤ **Disparité des résultats au sein de la même délégation**

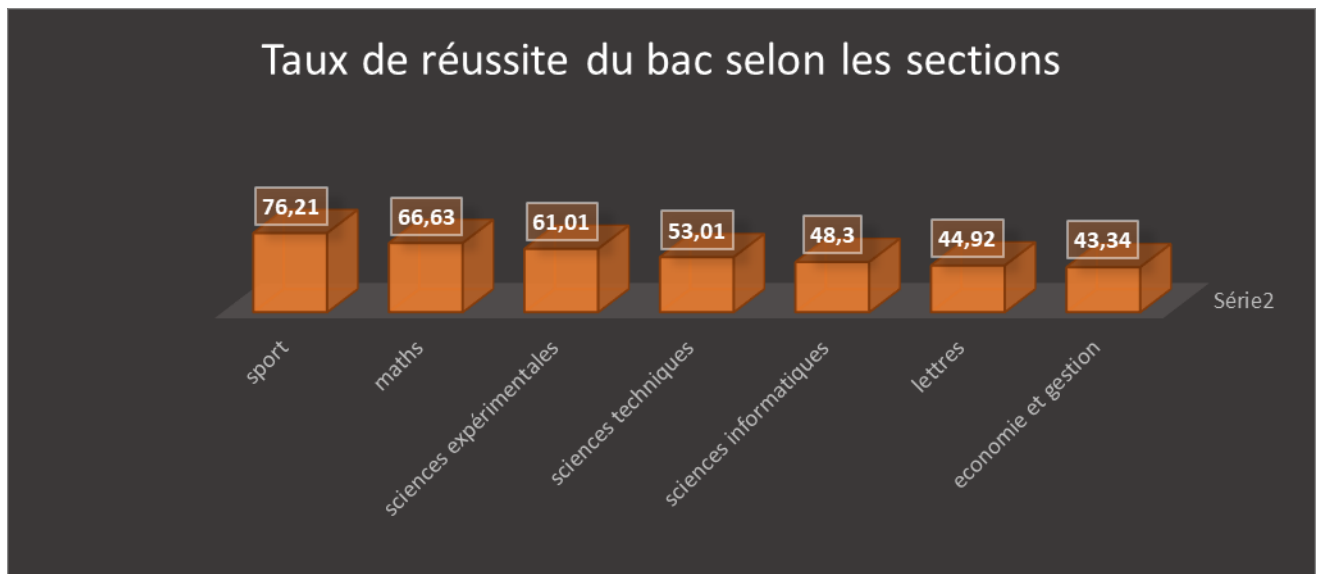
Cette disparité s'explique souvent par l'inégalité des conditions économiques et sociales, en plus des problèmes de développement régional. Sauf qu'on remarque des écarts importants dans les résultats au sein de la même délégation et parfois on enregistre des écarts entre les établissements voisins et même contigus.

Ainsi, il est parfois difficile d'expliquer les écarts entre les lycées voisins qui appartiennent au même tissu économique et social, qui se ressource du même réservoir pédagogique, sauf par le sérieux du cadre administratif et pédagogique. Ce qui rend certains lycées plus attractifs dans ses régions que d'autres, ou on trouve des difficultés à maintenir les élèves brillants qui ont tendance à demander leur mutation aux lycées du premier type.

➤ **Disparité des résultats entre les sections d'enseignement**

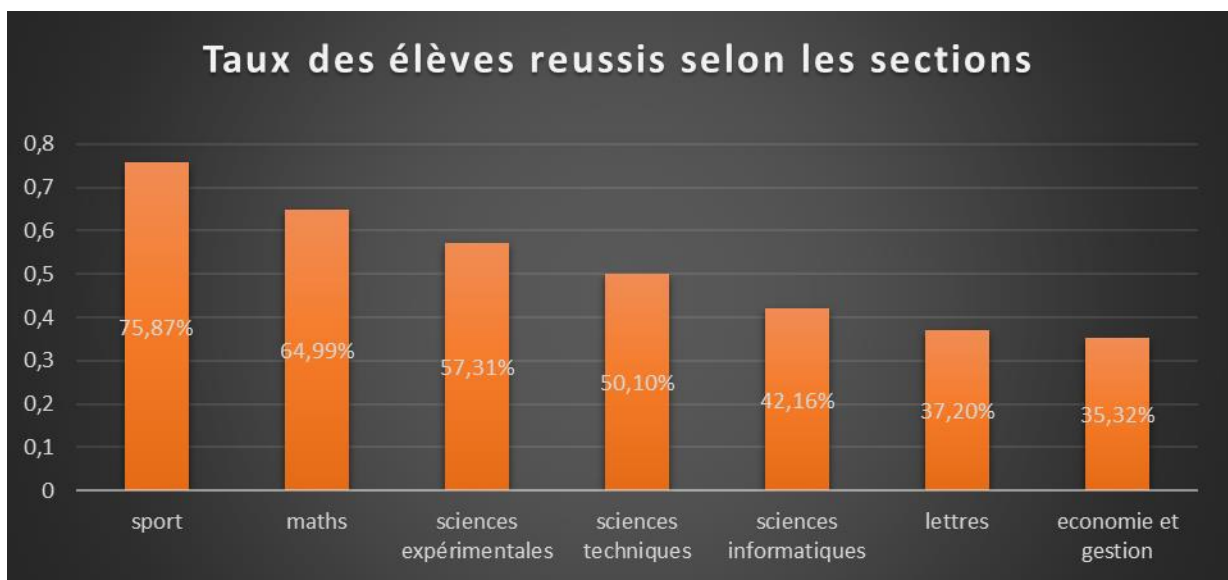
Les taux et les chances de réussite varient d'une section à une autre, à l'instar de toutes les années précédentes la section sport a préservé sa première place avec un taux de réussite de 75.87% et s'est amélioré par rapport à 2018 où il était de 74.64%.

- La section math occupe le deuxième rang avec un taux de 64.99%, ce taux a régressé par rapport à 2018 où il était de 69.69%,
- La section science économique se situe au 3^{ème} rang avec un taux de 61.01%, ce taux a constaté une légère diminution puisqu'il était de 62.7% en 2018.
- Le taux de réussite de la section lettre s'est amélioré pour atteindre 53.01% comparé avec la session précédente qui était de 46.66%.



- A l'instar des années précédentes, la section lettres a occupé le dernier rang par rapport aux autres sections d'enseignement avec un taux de réussite de 44.92%.

Il ne faut pas par ailleurs oublier que plus que la moitié des candidats du baccalauréat appartiennent aux deux sections de lettre et d'économie de gestion, par conséquent on va retrouver un bon nombre d'entre eux de redoublants ou de renvoyés pour l'année scolaire 2018-2019. Ce constat pousse à réviser d'une manière approfondie le système d'orientation scolaire afin de réaliser l'égalité des chances entre les sections.



Les causes de la diminution des taux de réussite dans certaines régions

Ce déclin s'explique par plusieurs facteurs :

- La difficulté d'adaptation aux nouvelles conditions lors de la transition des élèves du cycle primaire au cycle préparatoire et du cycle préparatoire au cycle secondaire,
- Outre que les élèves ne sont pas habitués au nouveau rythme des examens, ses fréquences et à l'intégration de nouvelles matières d'enseignement, à l'instar des sciences physiques, d'anglais et informatique (pour les élèves de 7^{ème} année de base),
- En plus du changement de la langue d'enseignement des matières scientifiques de l'arabe au français en classe de 1^{ère} année secondaire.
- La non stabilité du cadre d'enseignement dans certaines régions,
- La souffrance des élèves des zones rurales des conditions de déplacement,
- Absence d'espace de révision d'une manière suffisante,
- Le non aptitude des foyers pour accueillir tous les élèves ouvrant droit à l'hébergement,
- Disparité entre les régions et l'inégalité des chances entre les apprenants.

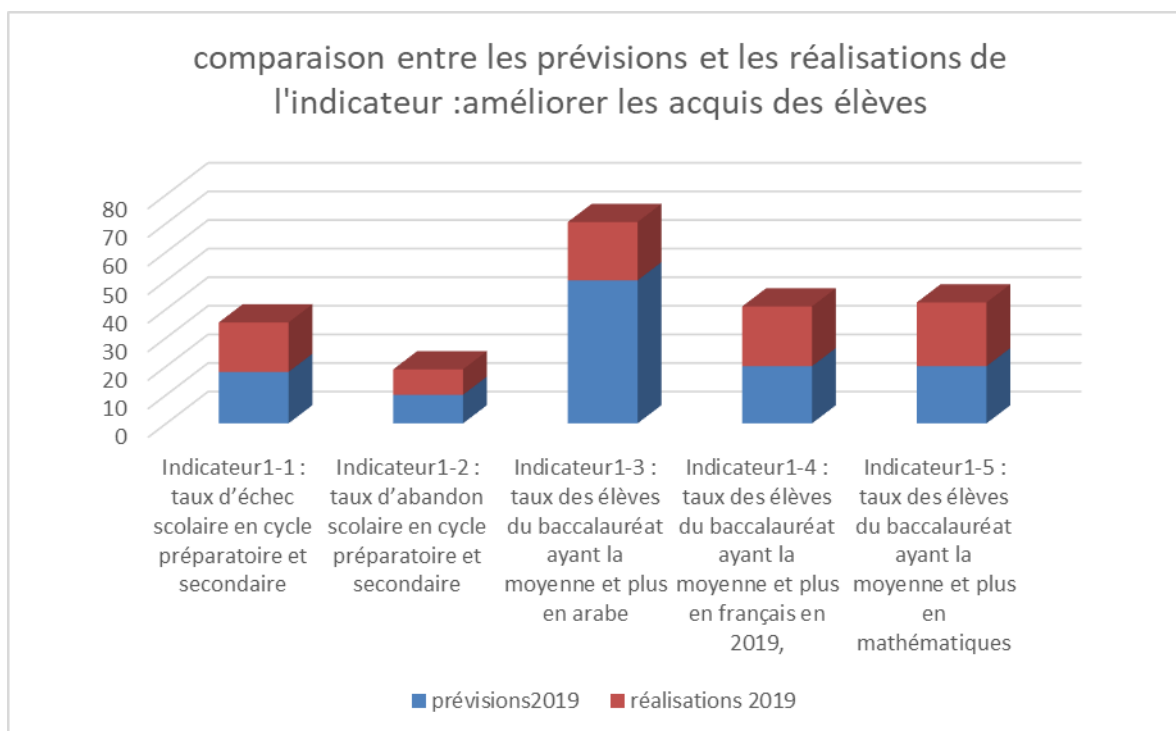
Quelques propositions pour améliorer les résultats scolaires

- Mettre un plan d'actions pour améliorer les résultats de tout établissement éducatif à travers son projet d'enseignement selon ses spécificités et invitation des comités de suivi de tous les établissements éducatifs pour suivre l'exécution.
- Veiller à mieux accompagner les élèves surtout ceux qui ont des difficultés ou ceux menacés de redoublement ou de renvoie, afin de rechercher les meilleurs moyens pour les assister à dépasser les obstacles potentiels et d'être à leur écoute et les soutenir.
- Meilleur déploiement de certains espaces scolaires afin de les exploiter au titre de salles de révision.
- Appuyer et enrichir le contenu des bibliothèques par de nouveaux titres s'adaptant aux nouveaux programmes et création de bibliothèques conformément à des spécificités modernes,
- Révision du calendrier scolaire afin d'alléger le stress des élèves et leur faciliter la participation aux activités culturelles, sociales et sportives,
- Relancer les activités des forums destinés aux élèves de neuvième de base et de la quatrième année secondaire,
- Evaluer les acquis des élèves de 7^{ème} année de base et 1^{ère} année secondaire au début de l'année scolaire pour détecter les points faibles afin de mieux cibler les opérations de soutien,
- Charger les inspecteurs des écoles préparatoires et secondaires pour les matières de base d'évaluer les résultats semestriels et de statuer sur les points forts et faibles et communiquer des propositions opérationnelles aux directions centrales,
- Renforcer l'accompagnement pédagogique des enseignants surtout pour les nouveaux et organiser des forums de formation et de valorisation.

- Accélérer le remplacement des enseignants absents pour une longue durée,
- Réduire la disparité entre les régions afin de rapprocher les niveaux d'enseignement d'une part, et de fournir les conditions adéquates permettant d'offrir les mêmes chances de réussite pour tous d'autre part.
- Travailler sur l'atténuation du phénomène d'abandon scolaire précoce et remédier aux difficultés rencontrées par certains apprenants au cours de leur cursus d'enseignement (obstacles pédagogiques, sociales, et psychologiques).

	unité	Prévisions 2018 (2)	Réalisations 2018 (1)	Réalisations comparées aux prévisions 2019 L.F (1) – (2)	Prévisions 2019 L.C (2)	Réalisations 2019 (1)	Taux De réalisation / les prévisions 2019 (1)-(2)	
L'objectif 1 : améliorer les acquis des élèves	Indicateur1-1 : taux d'échec scolaire en cycle préparatoire et secondaire	%	18.7	20.8	2.1	18	17.3	-0.7
	Indicateur1-2 : taux d'abandon scolaire en cycle préparatoire et secondaire	%	8.5	10.2	1.7	10	8.9	-1.1
	Indicateur1-3 : taux des élèves du baccalauréat ayant la moyenne et plus en arabe,	%	53	44.93	-8.07	50	20.4	-29.6
	Indicateur1-4 : taux des élèves du baccalauréat ayant la moyenne et plus en français en 2019,	%	19	16.44	-2.56	20	20.9	0.9
	Indicateur1-5 : taux des élèves du baccalauréat ayant la moyenne et plus en mathématiques	%	30	17.36	-12.64	20	22.3	2.3

Graphique : Comparaison entre les prévisions et réalisations des indicateurs de performance de l'objectif



2. Deuxième objectif : développer les services d'accompagnement et d'encadrement

2-1 Présentation de l'objectif

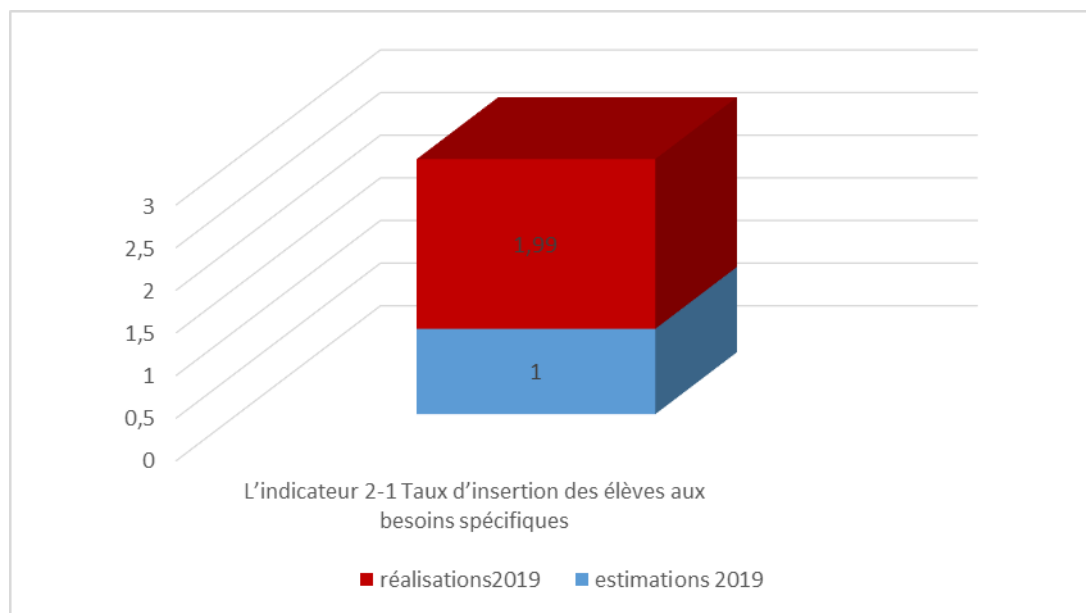
Cet objectif tend à rapprocher les niveaux d'instruction des élèves entre les régions ainsi qu'à favoriser des conditions adéquates contribuant à offrir les mêmes chances de réussite et afin de statuer sur ces aspects on a fixé les indicateurs suivants pour ce cycle :

2-2 les indicateurs de performance du deuxième objectif :

- L'indicateur 2-1 Taux d'insertion des élèves aux besoins spécifiques

Deuxième objectif : développer les services d'accompagnement, et d'encadrement	Les indicateurs de performance	Unité	2018			2019		
			Prévisions (2)	Réalisations (1)	Réalisations Comparées Aux prévisions (1)-(2)	Prévisions (2)	Réalisations (1)	Réalisations Comparées Aux prévisions (1)-(2)
	L'indicateur 2-1 Taux d'insertion des élèves aux besoins spécifiques	%	1	0.76	-0.24	1	1.99	0.99

--	--	--	--	--	--	--	--	--



Publication du circulaire n°2 en date du 4 -01-2018 sur les mesures exceptionnelles dont peuvent bénéficier les élèves aux besoins spécifiques au sein des établissements scolaires à tous les différents cycles d'instruction (primaire, préparatoire et secondaire).

3- Troisième objectif : Enrichir la vie scolaire :

3-1 Présentation de l'objectif

La vie scolaire constitue un cadre approprié pour le développement de la personnalité de l'élève et de ses dons, pour l'exercice du vivre ensemble et pour le développement des relations éducatives entre les apprenants d'une part, et entre eux et le reste des membres de la communauté éducative d'autre part, lesquelles relations sont régies par les principes du respect mutuel, de l'équité, de l'objectivité et du caractère indissociable des droits et devoirs.

En tant que prolongement des apprentissages dans les classes, la vie scolaire couvre les diverses activités éducatives, culturelles, sociales et de loisir auxquelles s'adonnent les élèves, de même que les services sanitaires et sportifs qui leur sont offerts, en harmonie avec la mission éducation et les fonctions de l'école.

A côté de l'aspect éducatif, la vie scolaire a une répercussion directe et indirecte sur le volet instructif, étant donné que l'élève bénéficiant de services sociaux, sanitaires et sportifs correctes, est souvent motivé à travailler davantage et à se concentrer sur ses études. Raison pour laquelle, on a mis l'accent sur l'enrichissement de la vie scolaire.

3-2 les indicateurs de performances

-Indicateur 3-1 : Taux des écoles préparatoires et lycées ayant un bureau actif d'accompagnement des élèves,

- Indicateur 3-2 : Taux des élèves adhérents à des clubs culturels,

a- Indicateur 3-1 : Taux des écoles préparatoires et lycées ayant un bureau fonctionnel d'accompagnement des élèves

Troisième objectif : enrichir la vie scolaire	Les indicateurs de performance	Unité	2018			2019		
			Prévisions (2)	Réalisations (1)	Réalisations Comparées Aux prévisions (1)-(2)	Prévisions (2)	Réalisations (1)	Réalisations Comparées Aux prévisions (1)-(2)
	Indicateur 3-1 : taux des écoles préparatoires et lycées ayant un bureau d'accompagnement des élèves	%	24			24.5	(*)2	

b- Indicateur 3-2 : Taux des élèves adhérents à des clubs culturels

Troisième objectif : enrichir la vie scolaire	Les indicateurs de performance	Unité	2018			2019		
			Prévisions (2)	Réalisations (1)	Réalisations Comparées Aux prévisions (1)-(2)	Prévisions (2)	Réalisations (1)	Réalisations Comparées Aux prévisions (1)-(2)
	Indicateur 3-2 : taux des élèves adhérents à des clubs culturels	%				10	(*)3	

La vie scolaire constitue l'espace adéquat qui offre le climat éducatif et social pour un développement équilibré de la personnalité, ainsi l'école tunisienne s'attribue la mission d'élever les apprenants sur les valeurs, leur acquérir les compétences culturelles et communicatives afin de les préparer à l'insertion dans la vie sociale, culturelle et économique.

Ainsi l'école n'est pas seulement un lieu d'apprentissage mais aussi un lieu d'édification des générations, de sorte à faire acquérir les apprenants à tout âge et à leurs différents parcours, les outils du savoir pour qu'ils puissent affronter les obstacles dans le futur. Toutefois, cela n'est possible qu'à travers l'activation de la vie scolaire de par sa contribution dans l'édification de la personnalité, la valorisation des talents de l'élève.

Ainsi, la vie scolaire contribue aussi à préparer l'élève à être capable de communiquer et à être réactif face aux changements accélérés que connaît le monde, caractérisé par les conflits et la lutte pour la survie.

Cependant, le système éducatif (école préparatoire et lycée) est devenu un cadre de créativité, de vie, de participation collégiale dans la prise de responsabilité pour l'élève. A travers ces activités culturelles, l'apprenant devient heureux. Par conséquent, il est devenu indispensable de réactiver la vie scolaire, de créer les clubs culturels aux écoles préparatoires et lycées considérés comme un répit pour l'élève tunisien, ou il vide ses énergies, valorise ses talents, édifie sa personnalité et développe chez lui sentiment d'appartenance.

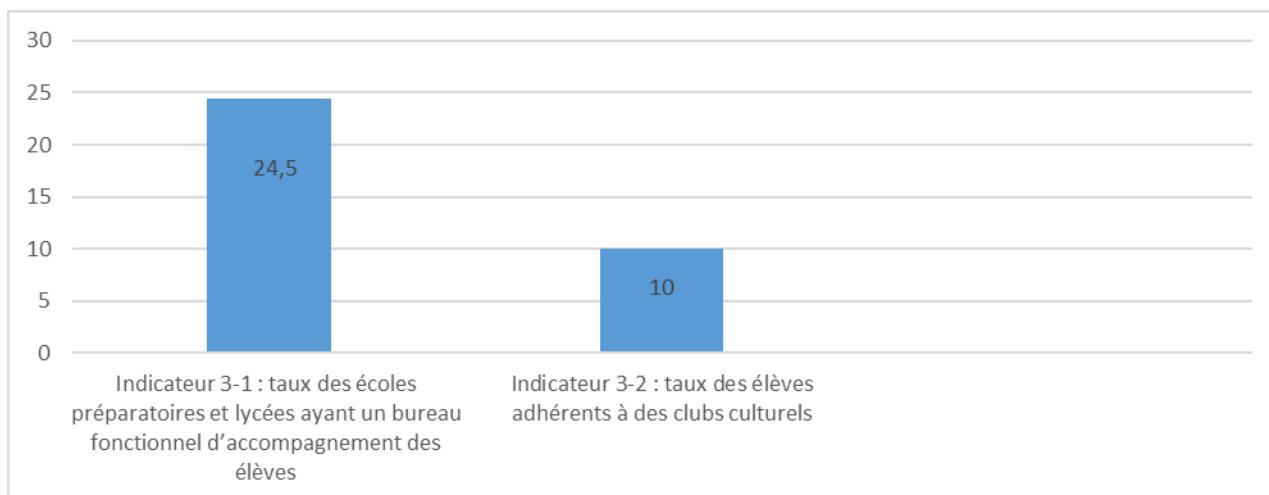
Certaines propositions pour développer et enrichir la vie scolaire à travers les activités culturelles pour les années scolaires à venir :

- Intégrer des éléments culturels au cours d'enseignement à l'instar des positions théâtrales pour enrichir les leçons, ce qui est de nature à laisser un effet positif sur les élèves, raison pour laquelle il est recommandé de généraliser cette méthode pédagogique,
- Changer l'espace interne basé sur les fils d'une manière verticale à des espaces qui apaisent, outre qu'adhérer au débat qui se déroule au sein des clubs.
- Allouer un budget suffisant pour l'acquisition des équipements culturels, faciliter l'activité des clubs et ne pas laisser l'affaire des équipements à la charge de l'enseignant,
- Redistribution des contenus et du calendrier des programmes, pour accorder le temps nécessaire pour l'opération éducatif afin de cumuler le savoir et la culture,
- Réfléchir à fournir des références (sous forme d'un guide) complets et alimentés par la culture dans le champ pédagogique,
- Ajouter un jour au cours de la semaine pour le consacrer aux activités culturelles et sportives aux écoles préparatoires et lycées situés aux zones rurales, vu la difficulté de déplacement pour les élèves le vendredi,
- Redistribution du calendrier des séances scolaires et programmation des séances à dimension culturelle parmi les séances d'instruction
- Suivi et encadrement des activités culturelles au sein des écoles préparatoires et lycées de la part des responsables des activités culturelles rattachés aux commissariats régionales avec nécessité de faire participer le cadre pédagogique,
- Application des circulaires et programme culturel communiqué par le ministère de l'éducation aux commissariats régionaux éducatifs,
- Création des espaces culturelles au sein des établissements (bibliothèque, musée ...)

- Mettre en application le partenariat entre les établissements éducatifs, des jeunes et culturels, surtout pour les écoles préparatoires et lycées situés dans les zones rurales ou il y a un vide culturel dans ces régions.
- Concrétisation du rôle du conseil d'établissement et son implication dans l'élaboration du projet culturel de l'établissement éducatif, ainsi que l'encouragement des initiatives régionales et éducatives.
- La réussite du projet du système éducatif reste tributaire du degré d'ouverture sur l'environnement et de l'implication de nombreux partenaires d'appui tels que les structures, les associations et organisations liées, de manière à faire progresser l'orientation culturelle, à fournir les compétences capables d'encadrer et les équipements nécessaires.

Troisième objectif : enrichir la vie scolaire	Les indicateurs de performance	Unité	2018			2019		
			Prévisions (2)	Réalisations (1)	Réalisations Comparées Aux prévisions (1)-(2)	Prévisions (2)	Réalisations (1)	Réalisations Comparées Aux prévisions (1)-(2)
			Indicateur 3-1 : Taux des écoles préparatoires et lycées ayant un bureau fonctionnel d'accompagnement des élèves	%	24			24.5
Indicateur 3-2 : Taux des élèves adhérents à des clubs culturels	%				10 (*)			

Troisième objectif 3 : Enrichir la vie scolaire



Quatrième objectif : Améliorer le taux d'orientation vers les sections scientifiques et techniques

Le choix stratégique autour duquel il y a eu consensus au sein du document sectoriel éducatif, et le document des outputs du dialogue national portant sur la restructuration de l'enseignement préparatoire et secondaire, imposent de revoir le système de l'orientation scolaire, à travers la diversification des sections, de se diriger vers la création d'un bac technologique, dans le but d'encourager le choix des sections techniques et scientifiques.

En attendant, la nouvelle restructuration de l'enseignement préparatoire et secondaire, l'équipe du programme œuvre à limiter le nombre des élèves orientés vers les sections de lettre et d'économie de gestion ou son taux dépasse la moitié des orientés dans certains commissariats. Tout cela se répercute sur le taux de réussite au bac en second lieu.

Afin d'assurer la réalisation de cet indicateur de qualité, l'orientation scolaire suscite une importance particulière, par l'augmentation du nombre de chargés d'orientation et d'information scolaire et universitaire, et par conséquent garantir l'accompagnement nécessaire des élèves en année d'orientation, ainsi que garantir la qualité de l'orientation encourageant les élèves à assister à ces séances.

4.2 Les indicateurs du quatrième objectif :

Pour mesurer l'amélioration du taux d'orientation vers les sections scientifiques, deux indicateurs ont été adoptés :

- Indicateur 4-1 Taux des élèves orientés vers les sections de lettre et d'économie de gestion,
- Indicateur 4-2 Nombre des personnes chargées d'information et d'orientation scolaire et universitaire par élève

Les	Unité	2018	2019
-----	-------	------	------

indicateurs de performance			Prévisions (2)	Réalisations (1)	Réalisations Comparées Aux prévisions (1)-(2)	Prévisions (2)	Réalisations (1)	Réalisations Comparées Aux prévisions (1)-(2)
Indicateur 4-1 taux des élèves orientés vers les sections de lettres et d'économie de gestion,	%		44.5	44.5	0	44	45.6	1.6

- Disparité du taux des élèves orientés vers les sections de lettre et d'économie de gestion selon le genre social en 2019

Tableau : Evolution du taux d'orientation en fin de la première secondaire vers les parcours selon le genre social en 2019

Genre social	lettres		sciences		Technologie informatique		Economie et gestion		sport	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
garçon	9.9	8.5	45.9	46.5	13.1	14.5	29.2	28.2	1.9	2.2
fille	19.5	17.8	45.8	46.5	4.5	5.0	29.6	29.8	0.6	0.9
total	15.6	14.1	45.8	46.5	8.0	8.7	29.4	29.2	1.2	1.4

Tableau : Evolution du taux d'orientation en fin de la deuxième année secondaire vers les sections selon le genre social en 2019

Genre social	lettres		maths		Science expérimentale		Economie et gestion		Science technique		Science informatique		sport	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019					2018	2019
garçon	9.4	9.5	11.6	11.1	13.8	13.9	28.4	28.9	26.1	26.4	7.8	7.9	2.9	2.3

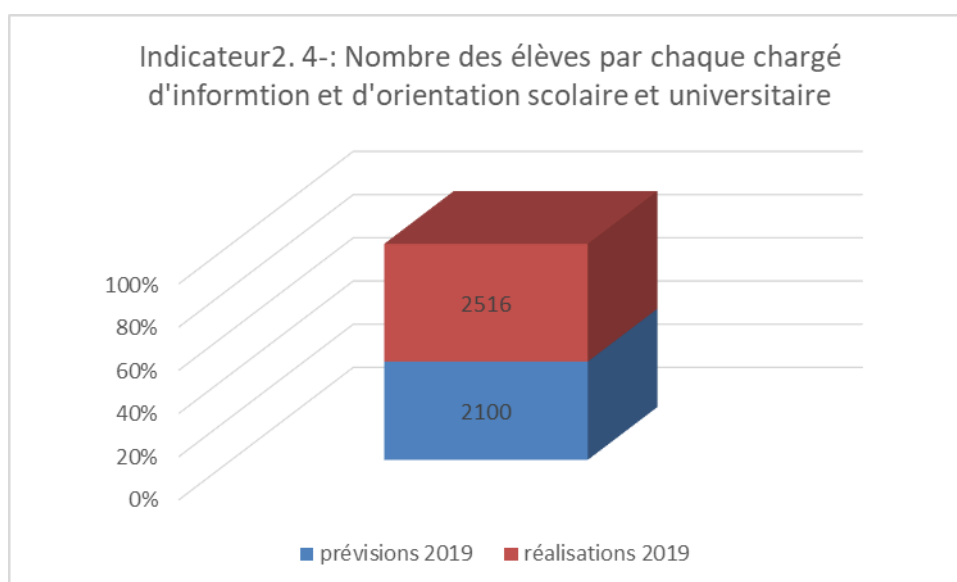
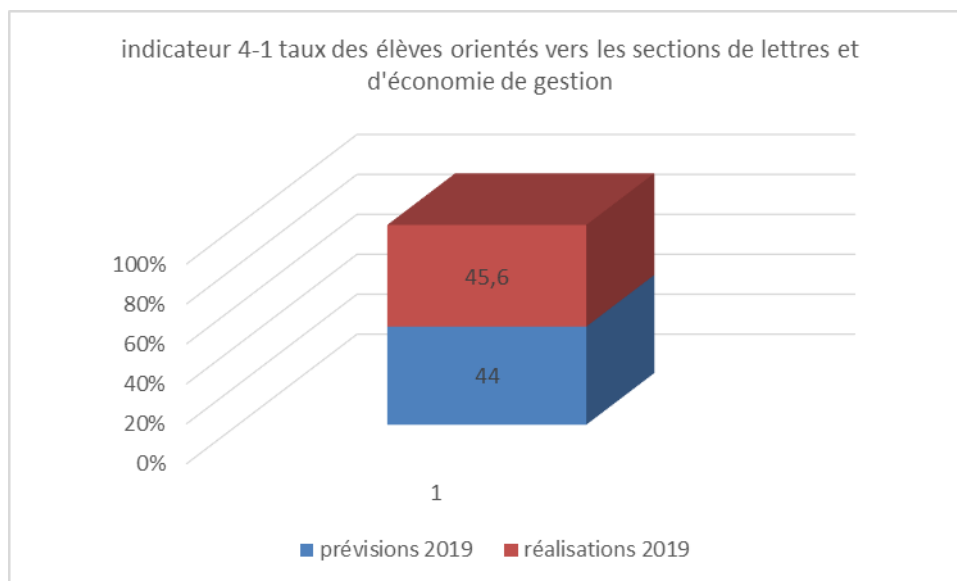
file	20.0	19.5	9.2	8.1	28.9	29.6	28.8	30.5	9.0	8.7	3.2	2.9	1.0	0.7
total	15.9	15.7	10.1	9.2	23.0	23.6	28.6	29.9	15.7	15.5	5.0	4.8	1.7	1.3

Il est à noter que l'orientation à la fin de la deuxième année aboutit au même constat que celui de l'orientation de la première année.

b-Indicateur 4-2 : Nombre des élèves à chaque chargé d'information et d'orientation scolaire et universitaire

	Les indicateurs de performance	Unité	2018			2019		
			Prévisions (2)	Réalisations (1)	Réalisations Comparées Aux prévisions (1)-(2)	Prévisions (2)	Réalisations (1)	Réalisations Comparées Aux prévisions (1)-(2)
Quatrième objectif : Améliorer le taux d'orientation vers les sections scientifiques et techniques	Indicateur 4-1 taux des élèves orientés vers les sections de lettres et d'économie de gestion,	%	44.3	44.5	1.2	44	45.6	1.6
	Indicateur 4-2 : Nombre des personnes chargées d'information et d'orientation scolaire et universitaire par élève	%	2330	2100	-230	2100	2516	416

Comparaison entre les prévisions et les réalisations es indicateurs de l'objectif



Analyse des résultats pour l'année 2019 :

- Indicateur 4-1 taux des élèves orientés vers les sections de lettre et d'économie de gestion,
- Indicateur 4-2 Nombre des personnes chargées d'information et d'orientation scolaire et universitaire par élève

On peut expliquer cet écart important par l'absence de recrutement pour les deux différentes sessions, avec l'accroissement du nombre d'élèves au cycle préparatoire et secondaire.

Cinquième objectif : Développer le déploiement du domaine numérique dans l'enseignement éducatif

5-1 Présentation de l'objectif

Parmi les axes et les bases sur lesquels s'appuie la réforme éducative, c'est la mise en place d'une école numérique et le déploiement du domaine numérique. Ce choix est décrété par les grands changements technologiques que connaît le monde d'aujourd'hui, et l'adhésion des jeunes au monde numérique.

Par conséquent, l'adaptation avec cette donnée et le développement des moyens d'enseignement aussi bien pour la fonction de l'enseignement ou autres, n'est plus désormais un choix mais une évidence.

Ainsi, l'équipe du programme veille à assurer la connexion des établissements éducatifs à internet à fort débit, outre que la numérisation du contenu pédagogique, applications éducatives et autre moyen que le cadre d'enseignement pourra exploiter.

De même, l'équipe du programme œuvre à assurer la possibilité aux parents d'élèves à faire le suivi instantané de l'activité, des notes et absences de leurs enfants par le moyen des SMS et des espaces interactifs des établissements éducatifs.

De ce qui précède, il s'avère opportun de cerner le domaine numérique et la mise en place d'une école numérique en un objectif indépendant afin de suivre le rythme des réalisations par le moyen des indicateurs choisis.

5-2 les indicateurs de performances

Pour mesurer le taux d'évolution du déploiement de l'espace numérique, quatre indicateurs ont été déterminés :

- Indicateur 5-1 : Taux des écoles préparatoires et secondaires connectés à l'internet à fort débit,
- Indicateur 5-1 : Taux des élèves bénéficiant des services SMS pour le suivi de l'assiduité.

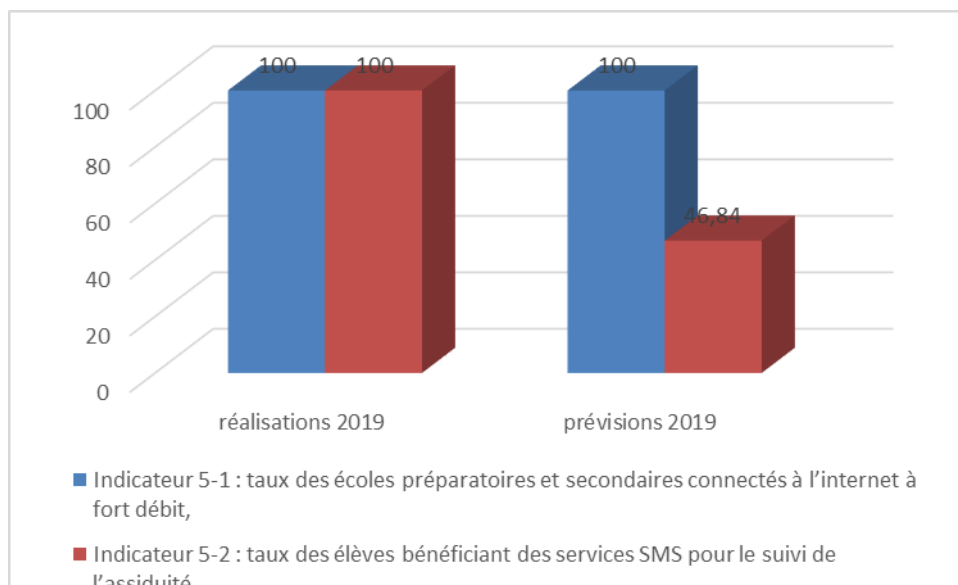
Cinquième objectif : développer le déploiement du domaine numérique dans l'enseignement éducatif	Les indicateurs de performance	Unité	2018			2019		
			Prévisions (2)	Réalisations (1)	Réalisations Comparées Aux prévisions (1)-(2)	Prévisions (2)	Réalisations (1)	Réalisations Comparées Aux prévisions (1)-(2)
	Indicateur 5-1 : Taux des écoles préparatoires et secondaires connectés à l'internet à fort débit,	%				100	46.84	-53.16
	Indicateur 5-2 : Taux des élèves bénéficiant des services SMS pour le suivi de l'assiduité	%				100	100	0

Analyse des écarts :

- Indicateur 5-1 : Taux des écoles préparatoires et secondaires connectés à l'internet à fort débit,

Ce taux varie selon les écoles préparatoires et atteint 7.81% contre 96.75% pour les lycées secondaires.

- Indicateur 5-2 : Taux des élèves bénéficiant des services SMS pour le suivi de l'assiduité



Programme 9

Pilotage et appui

**Le responsable du programme Mr Mounir Haded
directeur général des affaires financières**

1- **Présentation du programme**

Les orientations et les choix stratégiques pour le secteur de l'éducation ont été clarifiés avec la préparation du plan stratégique sectoriel de l'éducation 2016-2020. Les résultats du dialogue national pour la réforme du système éducatif basés sur les études de diagnostic et d'évaluation ont également été adoptés afin d'améliorer la performance du système éducatif.

La consécration du dit dialogue s'est faite selon une approche participative impliquant les différents acteurs du domaine éducatif avec pour objectif l'élaboration d'une vision stratégique claire basée sur les principes d'égalité et d'équité et la bonne gouvernance.

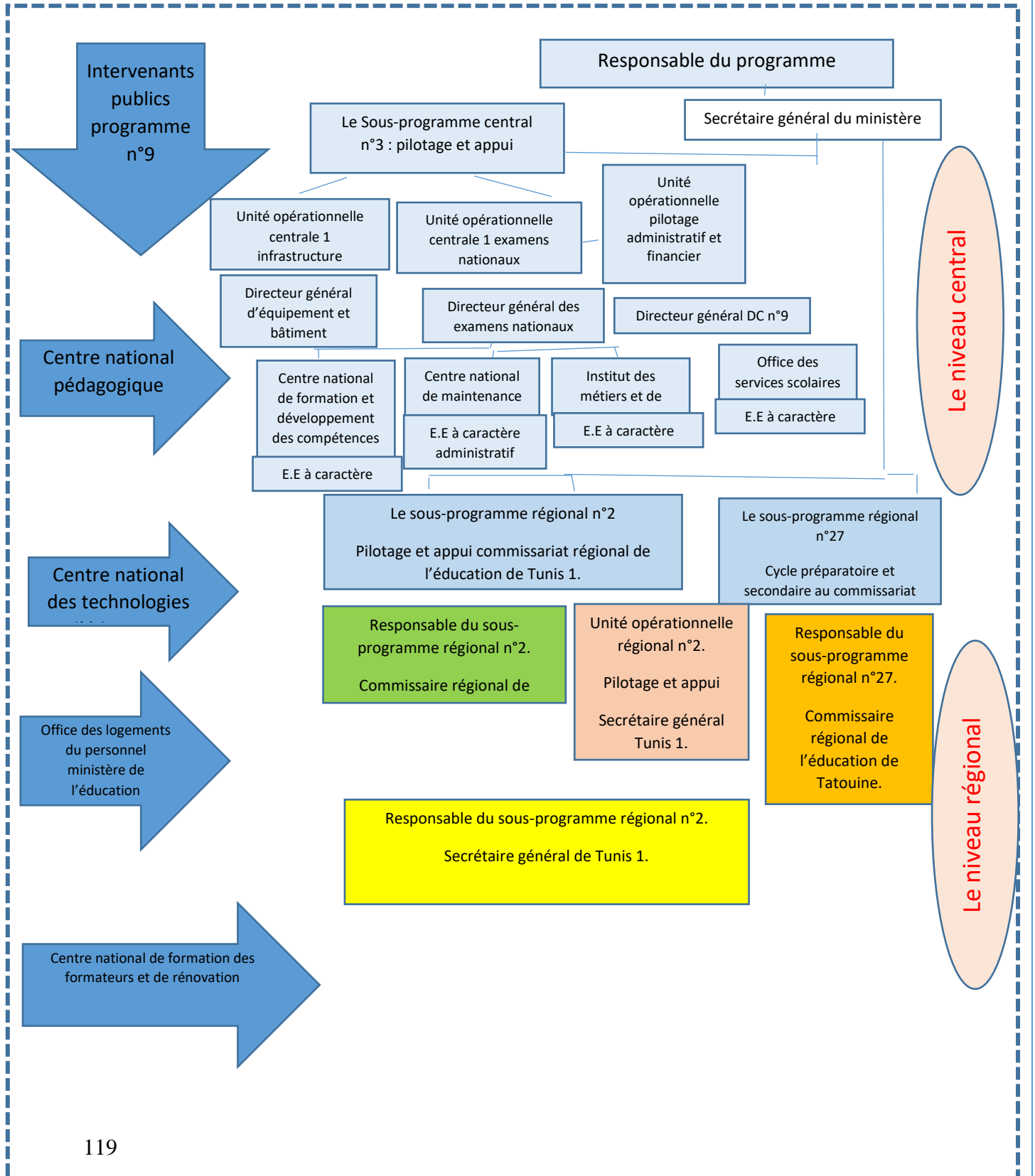
Ce programme prévu en vertu de l'arrêté n°2238 de 2014 du 24 juin 2014 relatif à l'établissement de la liste des programmes des Ministères pilotes dans l'application du système de la gestion de budget par objectifs. Conformément au chapitre 5 de l'arrêté précité, ce programme comprend les autres des Directions Générales, les structures centrales et les institutions sous-tutelle du Ministère de l'Éducation qui n'interviennent pas directement avec les programmes opérationnels mais qui apportent aide et appui pour concrétiser les objectifs fixés. Concrètement, il est question d'apporter des services spécialisés et d'appuyer techniquement tous les programmes de manière à permettre une meilleure élaboration et exécution du budget.

La direction de ce programme au sein du Ministère de l'éducation a été confiée au Secrétaire Général, compte tenu de sa supervision des structures techniques du Ministère. Cette approche met l'accent sur le rôle du chef de programme dans le suivi, l'évaluation et la supervision à moyen et long terme. Il peut faire appel aux structures et institutions spécialisées ayant un savoir-faire spécifique sous forme de "soutien" à l'instar des directions générales des affaires financières, juridiques, de la Coopération internationale. Il est également possible de faire appel aux services du Centre International de Formation du des Formateurs et de Renouvellement Pédagogique ou le Centre National des Technologies de l'Education ou le Centre National de Formation et de Développement des Compétences...

Le terme « appui » qui est adopté dans l'intitulé du programme de pilotage et soutien, doit intégrer non seulement les fonctions de soutien mais aussi de prestation de services. Le président du programme, en coordination avec toutes les structures mentionnées, a toutes les prérogatives pour fixer ses objectifs et élaborer ses indicateurs et en assurer les conditions de réussite.

Au vu de l'organisation structurelle du ministère de l'éducation publié le 21/12/2009 et l'organisation structurelle des commissariats régionaux éducatifs du 6//9/2010, la cartographie du programme pilotage et appui englobe les structures et établissements à l'échelle central, régional et local.

Cartographie du programme n°9 pilotage et appui



Il convient de noter que des sous-programmes ont été attribués au programme principal. Dans ce cadre le programme de pilotage et d'appui au niveau des commissariats régionaux de l'éducation est considéré comme la première ramification du programme. Cela implique que le programme est subdivisé en 26 sous-programmes ce qui correspond au nombre de commissariats régionaux pour l'éducation en plus du sous-programme au niveau central. Ainsi le nombre de sous-programmes s'élève à 27.

Dans ce cadre, le programme de pilotage et d'appui au niveau du système AMAD et ADEB a été divisé en trois programmes répartis entre le nord, le centre et le sud pour des raisons purement techniques. En effet, il n'est pas possible d'inclure plus de 9 sous-programmes pour chaque programme dans l'application informatique. En conséquence il a été choisi de diviser les programmes selon les 3 régions afin de pouvoir intégrer tous les sous-programmes.

La codification a été assurée en attribuant à chaque programme et sous-programme un symbole pour le définir comme l'illustre le tableau suivant :

Liste des sous-programmes du programme pilotage et appui				
Programmes originaux		Pilotage et appui		
Nouvelle Nomination Du programme		7	8	9
		Pilotage et appui du nord	Pilotage et appui du centre	Pilotage et appui du sud
Les sous-programmes	1	Pilotage et appui administratif	Pilotage et appui Nabeul	Pilotage et appui Sfax1
	2	Pilotage et appui Tunis1	Pilotage et appui Zaghouan	Pilotage et appui Sfax2
	3	Pilotage et appui Tunis2	Pilotage et appui Siliana	Pilotage et appui Sidi Bouzid
	4	Pilotage et appui Ben Arous	Pilotage et appui Kef	Pilotage et appui Gafsa
	5	Pilotage et appui Manouba	Pilotage et appui Kasserine	Pilotage et appui Tozeur
	6	Pilotage et appui Ariana	Pilotage et appui Kairouan	Pilotage et appui Kébili
	7	Pilotage et appui Bizerte	Pilotage et appui Sousse	Pilotage et appui Gabès
	8	Pilotage et appui Béja	Pilotage et appui Monastir	Pilotage et appui Médenine
	9	Pilotage et appui Jendouba	Pilotage et appui Mahdia	Pilotage et appui Tataouine

Présentation des réalisations stratégiques du programme pilotage et appui

Les approches se multiplient et se diversifient à propos de la réforme du système éducatif après la révolution sauf que ces choix ne se sont concrétisés qu'avec l'élaboration du plan stratégique 2016-2020.

Ainsi, le diagnostic de la réalité appui et pilotage peut se résumer comme suit :

- **Les principaux points faibles**
 - La taille et la complexité de l'organigramme,
 - Faiblesse de complémentarité et de coordination au niveau régional et local,
 - Absence de système d'information intégré de pilotage et d'appui et d'évaluation,
 - Absence de la culture de la programmation locale,
 - Absence de guide opérationnel qui fixe les modalités de partage des tâches et responsabilités au niveau central et régional ainsi que local,
 - Difficulté d'exécuter et de suivre le projet éducatif,
 - Faiblesse du taux d'encadrement et manque de ressource humaine qualifiée à l'échelle régional et local,
 - L'excès de gestion centralisée et difficulté de prise de décisions au niveau régional,
 - Absence de mécanismes d'audit,
 - Faiblesse des ressources propres des écoles.
- **Les principaux points forts**
 - Une infrastructure organisationnelle, structurelle et juridique solide capable d'assimiler les besoins de cette phase et de surmonter les lacunes du pilotage et d'administration du système éducatif (délégation régionale forte, commissariat, équipement informatique, de communication, textes de lois organisant le secteur...)
 - Appui de la décentralisation par l'attribution aux commissariats régionaux leur indépendance administrative et financière, ainsi que leur accorder plus de prérogatives surtout en matière pédagogique et de suivi des projets éducatifs notamment par la publication du décret n°2205 en date du 6/9/2010 relatif à l'organisation administrative financière attribution et modalités de fonctionnement.

A partir du diagnostic et après élaboration du plan ,15 comités ont été constitués par des représentants du ministère de l'éducation, de l'UGTT, de l'institut arabe des droits de l'homme et ce afin de définir un plan d'action sectoriel 2016-20120. A cet occasion plusieurs recommandations ont été communiquées pour promouvoir le programme d'appui et de pilotage résumées principalement en :

- La réduction de la centralisation des décisions, ainsi que la révision de l'organigramme des directions centrales et commissariats régionaux, et ce afin de limiter la bureaucratie dans le fonctionnement, surtout après l'approbation du principe de la décentralisation et de la déconcentration par la constitution ...
- Développer la relation de l'établissement avec son environnement et appui du partenariat avec la société civile,

- Elaborer un projet clair pour la région qui répond au mieux aux besoins (ressource humaine, équipement, bâtiment...) de la région, tout en étant en harmonie avec les objectifs nationaux de l'éducation,
- Prioriser l'éducation nationale et lui attribuer le budget approprié,
- Mettre en place une législation permettant au secteur privé de contribuer au développement des établissements éducatifs avec la préservation de leur autonomie,
- Possibilité d'exploiter les ressources propres de l'établissement éducatif chaque fois qu'elles sont disponibles (produits agricoles, produits des ateliers, location des espaces non utilisés, activités, projets culturels, sportifs...)
- Développer la culture de la planification locale, mettre en place des conseils éducatifs et les faire fonctionner, œuvrer à faire participer les acteurs dans la prise de décisions au niveau régional.
- Les mécanismes de gouvernance assurant la transparence, l'audit, et la redevabilité.
- Recruter un cadre superviseur dans le domaine administratif, fonctionnel et d'encadrement,
- Revoir les critères de recrutement pour tous les employés du domaine éducatif, former le personnel, l'encadrer et développer ses compétences.
- Créer des parcours de formation universitaire spécialisée dans la formation des superviseurs et des fonctionnaires éducatifs.
- Renforcer le cadre administratif aux écoles primaires.

Les objectifs du programme pilotage et appui

Conformément au diagnostic ressorti par le dialogue national, quatre objectifs ont été prévus à savoir :

- Objectif premier : Développer les compétences des ressources humaines
- Deuxième objectif : Rationaliser la gestion du budget,
- Troisième objectif : Mettre en place les mécanismes de la gouvernance, d'évaluation et de communication.

Objectif premier 9-1 : Développer les compétences des ressources humaines

a- Présentation de l'objectif

La réforme de l'éducation ne peut se réaliser sans avoir un cadre personnel hautement qualifié aussi bien pour le fonctionnement que pour l'enseignement et la supervision sous toutes ses formes.

Il apparaît clairement que le système éducatif souffre de plusieurs insuffisances et lacunes pour ce qui concerne ses ressources humaines à partir du recrutement jusqu'à la formation continue et la réhabilitation soutenue.

C'est dans ce cadre, qu'intervient le premier objectif du programme pilotage et appui, qui tend à améliorer les compétences des ressources humaines afin d'accomplir aux mieux leurs missions.

En effet, le programme veillera à satisfaire les besoins du ministère en réhabilitation et formation (de base et continue) de l'ensemble de ses ressources par le biais des établissements spécialisés en la matière.

L'adoption de cet objectif, vise à réaliser des efforts colossaux pour investir dans le développement des connaissances et des aptitudes des employés afin d'accomplir au mieux leurs tâches, ce à travers la formation ou la valorisation des aptitudes à utiliser les technologies modernes nécessaires dans le travail administratif.

b- Les indicateurs de performance

Afin de mesurer le degré de réalisation de cet objectif, on a fixé les indicateurs suivants :

- Indicateur9-1-1 : Taux du personnel ayant bénéficié des sessions de formation
- Indicateur9-1-2 : Taux de crédits alloués à la formation
- Indicateur9-1-3 : La moyenne des jours de maladie d'un agent public relevant du ministère

✓ **Présentation des indicateurs**

- **Indicateur9-1-1 : Taux du personnel participant à des actions de formation**

Cet indicateur tend à déterminer le taux des agents qui ont bénéficié d'actions de formation au cours de l'année civile comparé au total des agents qui avoisine les 190000. Toutefois, la capacité du ministère à répondre aux besoins en formation reste limitée. Afin de renforcer la formation et de concrétiser cette démarche, un centre a été créé en vertu du décret gouvernemental n° 2019-265 du 6 mars 2019 portant création du Centre National de Formation et de Développement des Compétences et fixation de son organisation administrative, financière et scientifique et de son mode de gestion.

Le centre est chargé de la préparation et la mise en œuvre de programmes de formation au profit des acteurs du domaine éducatif ainsi que la préparation d'études et de recherches dans son domaine de compétence. Il est chargé particulièrement de :

- préparer le plan de formation en coordination avec les chefs de programmes au Ministère ;
- élaborer de référentiels pour les différents métiers et fonctions liés à l'éducation en vue de les adopter dans la préparation des programmes de formation continue et de développement des compétences ;

- mettre en place un mécanisme de suivi permanent de l'évolution des métiers de l'enseignement et de gestion pour déterminer les besoins de formation qui en résultent et leur prise en compte dans les programmes ;

	Les indicateurs de performance	Unité	2018			2019		
			Prévisions (2)	Réalisations (1)	Réalisations Comparées Aux prévisions (1)-(2)	Prévisions (2)	Réalisations (1)	Réalisations Comparées Aux prévisions (1)-(2)
Objectif premier 9-1 : améliorer les compétences des ressources humaines	Indicateur 9-1-1 : taux du personnel participant à des actions de formation	%	85	80	-5	85	5*	-

- **Indicateur 9-1-2 : Taux de crédits alloués à la formation**

Cet indicateur tend à déterminer le volume des crédits alloués à la formation au ministère, et ce au profit des trois programmes, inscrits aux moyens et services du budget de développement. Il est pertinent de signaler que le budget de formation du ministère de l'éducation se répartit en :

- Section 1, crédit alloué au budget des moyens de services qui couvre les frais des congrès, de stages de formation, de formation continue outre la formation en informatique, ces crédits atteignent les 186000d en 2019 contre 180000 d en 2018.
- Section 2 au titre 2 : 1 689 000 d'un total de 276 000 000 MD enregistré comme 2^{ème} titre, soit un taux de 0.9% (du total des crédits de développement et moyens généraux de l'année 2019).

Objectif premier 9-1 : améliorer les compétences des ressources humaines	Les indicateurs de performance	Unité	2018			2019		
			Prévisions (2)	Réalisations (1)	Réalisations Comparées Aux prévisions (1)-(2)	Prévisions (2)	Réalisations (1)	Réalisations Comparées Aux prévisions (1)-(2)
	Indicateur 9-1-2 : taux de crédits alloués à la formation	%	0.22	0.22	0	0.9	0.9	0

- Indicateur 9-1-3 : La moyenne des jours de maladie d'un agent public relevant du ministère

Cet indicateur est important dans l'évaluation du rendement de l'administration et du cadre administratif, et reflète aussi le système éducatif dans sa globalité. Il constitue parmi les principaux acteurs de l'opération d'enseignement, et de tout ce qui pourrait se répercuter négativement sur les acquis scolaires des élèves.

Il est opportun de signaler que l'absentéisme est une forme de gaspillage des fonds publics, ce qui est de nature à s'opposer aux règles de la bonne gouvernance et de la consécration des principes de responsabilité et de redevabilité.

C'est dans ce cadre que le ministère a renforcé le contrôle administratif des congés de maladie, en imposant de joindre les certificats aux ordonnances médicaux dûment déposés.

De même, le ministère a intensifié le contrôle administratif qu'exerce l'administration sur les demandeurs de congé de maladie par le biais de contrôle systématique des congés dont la durée dépasse les 5 jours.

Objectif premier 9-1 : améliorer les compétences des ressources humaines	Les indicateurs de performance	Unité	2018				
			Prévisions (2)	Réalisations (1)	Réalisations Comparées Aux prévisions (1)-(2)	Prévisions (2)	Réalisations (1)
	Indicateur 9-1-3 : la moyenne des jours de maladie d'un agent public relevant du ministère	%	10	9.47	-0.53	12.00	9.47

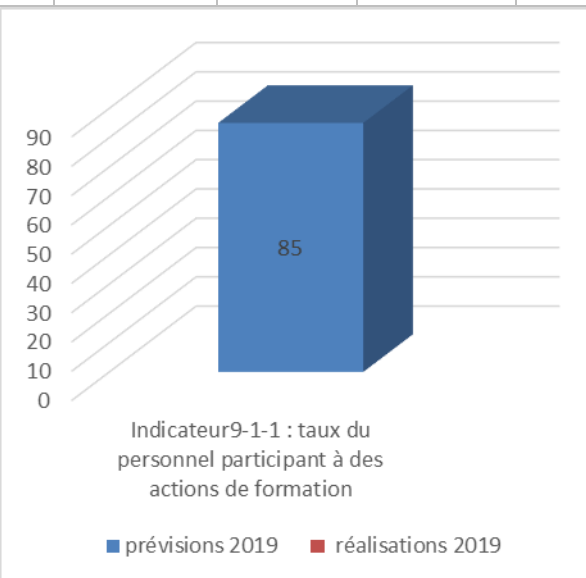
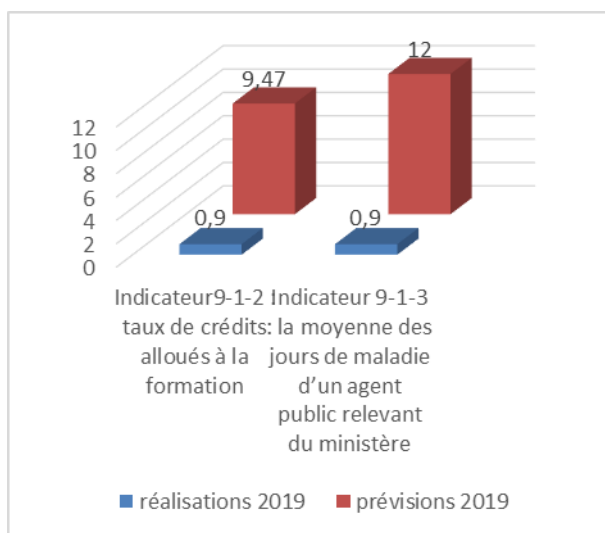
Une étude approfondie élaborée autour du phénomène d'absentéisme pour les années 2017/2018 et 2018/2019 a abouti aux résultats suivants :

- Le total des jours perdus à cause des absences pour tous ses motifs a atteint 14168996 jours travail au cours de l'année 2018/2019 (du 15/9/2019 au 30/6/2019) contre 1885272 jours travail au cours de l'année 2017/2018, enregistrant une régression de 468376 jours, soit un taux de 24.8%.
- Le taux d'absentéisme (maladie ordinaire, maladie longue durée et autres motifs) est de 6.26% en 2017/2018 contre 8.33% en 2017/2018, soit une amélioration approximative de 2 points.
- Le cout total des absences indépendamment des motifs (maladie ordinaire, maladie longue durée et autres motifs) est de 92.38 MD en 2018/2019 contre 123.96 MD en 2017/ 2018, soit une baisse de 287556 jours.
- Le taux d'absentéisme à cause des maladies ordinaires ou autres sans compter les maladies de longue durée, se situe à 3.9% contre 5.2%, soit une amélioration de 1.3%.
- Le cout des absences sans tenir compte des maladies de longue durée est de 57.32% contre 76.22% en 2017/2018.
- Le nombre de jours perdus à cause des congés de maladie de longue durée est de 537740 jours travail en 2017/2018, soit une régression de 180820 jours.
- Le taux d'absentéisme pour les congés de maladie de longue durée est 2.4% en 2018/2019 contre 3.2% au cours de la même période de l'année 2017/2018.

En conséquent de ce qui précède, le ministère a suivi cet indicateur en recherche des moyens pour lutter contre ce phénomène ; ainsi la moyenne des jours de maladie a régressé en 2019 pour atteindre 7.12 contre 9.47 en 2018 et ce suite aux mesures et procédures prises par le ministère en 2018.

Objectif premier 9-1 : améliorer les compétences des ressources humaines	Les indicateurs de performance	Unité	2018			2019		
			Prévisions (2)	Réalisations (1)	Réalisations Comparées Aux prévisions (1)-(2)	Prévisions (2)	Réalisations (1)	Réalisations Comparées Aux prévisions (1)-(2)
			Indicateur9-1-1 : taux du personnel participant à des actions de formation ,	%	85	80	-5	85
Indicateur9-1-2 : taux de crédits alloués à la	%	0.22	0.22	0	0.9	0.9	0	

	formation							
	Indicateur 9-1-3 : la moyenne des jours de maladie d'un agent public relevant du ministère	%	10	9.47	-0.53	12.00	9.47	2.53



Objectif 9-2 : Rationaliser la gestion du budget du ministère

-Présentation de l'objectif

Les finances publiques ont connu plusieurs réformes en Tunisie dont principalement la mise en place du dispositif de la gestion du budget par objectif, par souci de rationaliser les dépenses publiques, les orienter vers les missions et les programmes publics prioritaires.

Par ailleurs, la circulaire relative à l'élaboration du budget a mis l'accent sur la nécessité de :

- Rationaliser les dépenses de fonctionnement,
- Donner la priorité pour le rééchelonnement des créances,
- Prévoir un plan de maîtrise de consommation.

C'est dans ce cadre que s'inscrit cet objectif qui consiste à rassurer un bon emploi des ressources financières et une répartition rationnelle avec une capacité à exécuter le budget prévu. En outre les indicateurs vont permettre d'anticiper les difficultés et obstacles rencontrés dans l'exécution du budget et de prendre les mesures adéquates pour atteindre les objectifs.

Les indicateurs de performances

Pour mesurer le degré d'atteinte de l'objectif, trois indicateurs sont fixés :

- Indicateur9-2-1 : Taux de la masse salariale par rapport au budget du ministère,
- Indicateur9-2-2 : Taux de rationalisation de la consommation du carburant,
- Indicateur9-2-1 : Taux de réalisation des projets d'infrastructure.

Indicateur 9-2-1 : Taux de la masse salariale comparé au budget du ministère.

Présentation de l'indicateur :

Cet indicateur s'inscrit dans le cadre des orientations générales de l'Etat pour ce qui concerne les finances publiques et ce afin de diminuer les dépenses de gestion au profit du budget de développement, de renforcer les principes de la bonne gouvernance, de stimuler les investissements et le développement régional dans les zones rurales. Ainsi, tous ces facteurs contribuent à préserver les équilibres financiers en fin d'année.

Objectif 9-2 : rationaliser la gestion du budget du ministère	Les indicateurs de performance	Unité	2018			2019		
			Prévisions (2)	Réalisations (1)	Réalisations Comparées Aux prévisions (1)-(2)	Prévisions (2)	Réalisations (1)	Réalisations Comparées Aux prévisions (1)-(2)
	Indicateur9-2-1 : taux de la masse salariale comparé au budget du ministère,	%	95	93.02	-1.98	91.97	91.47	-0.5

La masse salariale comparé au budget du ministère correspond à 91.97% en 2019, contre 93.02% en 2018 et ce suite à :

- ✓ Absence de recrutement en 2019,
- ✓ Le non remplacement les départs à la retraite,
- ✓ Le non remplacement des postes vacants enregistrés au cours de l'année pour démission, décès, ou détachement,
- ✓ Maitrise de la masse salariale et exécution des accords conclus avec les partenaires sociaux relatifs à l'augmentation des indemnités spécifiques et des promotions pour certaines filières,

Ainsi, la maîtrise de la masse salariale constitue une priorité primordiale, dans le contexte actuel, et ce au profit du budget du développement d'une part et au profit de l'atteinte du reste des objectifs à savoir l'amélioration de l'infrastructure, la réalisation du principe de l'égalité des chances et enfin la révision de la cartographie scolaire.

- **Indicateur 9-2-2 : Taux de rationalisation de la consommation du carburant,**

Cet indicateur a été retenu dans le cadre de la politique de l'Etat pour la maîtrise des frais et la rationalisation de la consommation.

Afin d'atteindre cet objectif, on a adopté certaines mesures telle que :

- L'utilisation de la carte intelligente,
- Equipement des voitures de services par des GPS, permettant d'économiser 30% d'énergie
- Rationalisant de la consommation en encourageant l'adoption des énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire. Dans ce cadre, un accord a été signé avec la Société Tunisienne d'Electricité et de Gaz pour encourager la production d'énergie solaire et l'installation des capteurs photovoltaïques au niveau des établissements d'enseignement. Ce qui permettra de réduire la facture énergétique et de vendre le surplus à la STEG.

Objectif 9-2 : rationaliser la gestion du budget du ministère	Les indicateurs de performance	Unité	2018			2019		
			Prévisions (2)	Réalisations (1)	Réalisations Comparées Aux prévisions (1)-(2)	Prévisions (2)	Réalisations (1)	Réalisations Comparées Aux prévisions (1)-(2)
	Indicateur 9-2-2 : taux de rationalisation de la consommation du carburant	%				40	35	-5

Indicateur 9-2-3 : Taux de réalisation des projets d'infrastructure

Cet indicateur se caractérise par la mise en relief des efforts du ministère dans le domaine de la préservation des acquis en domaine d'infrastructure, ainsi que de l'appui et le développement du facteur infrastructure en guise de l'un des principaux éléments de la réforme du système éducatif.

Par ailleurs, la politique du ministère s'oriente vers la transformation des espaces éducatifs en espace partenaire, attractif pour l'élève. En effet, l'espace scolaire a acquis une importante dimension qu'il y a lieu d'optimiser son exploitation afin de s'adhérer à son tour dans le processus des transformations d'instruction et d'enseignement.

Le ministère a considéré que la promotion de l'infrastructure est une affaire nationale ou il fallait impliquer tous les partenaires dans la perception et la conception.

De même, le plan sectoriel éducatif a mis l'accent sur la nécessité d'entretenir la beauté des établissements, en respectant les architectures d'origine, lors des travaux de transformation des écoles publiques en espaces attractifs pour l'enseignement et la réalisation du bien-être pédagogique.

Toutefois, l'infrastructure des établissements éducatifs a été marquée au cours de ces dernières années par une détérioration remarquable, surtout avec la modicité des crédits alloués pour les dépenses de développement.

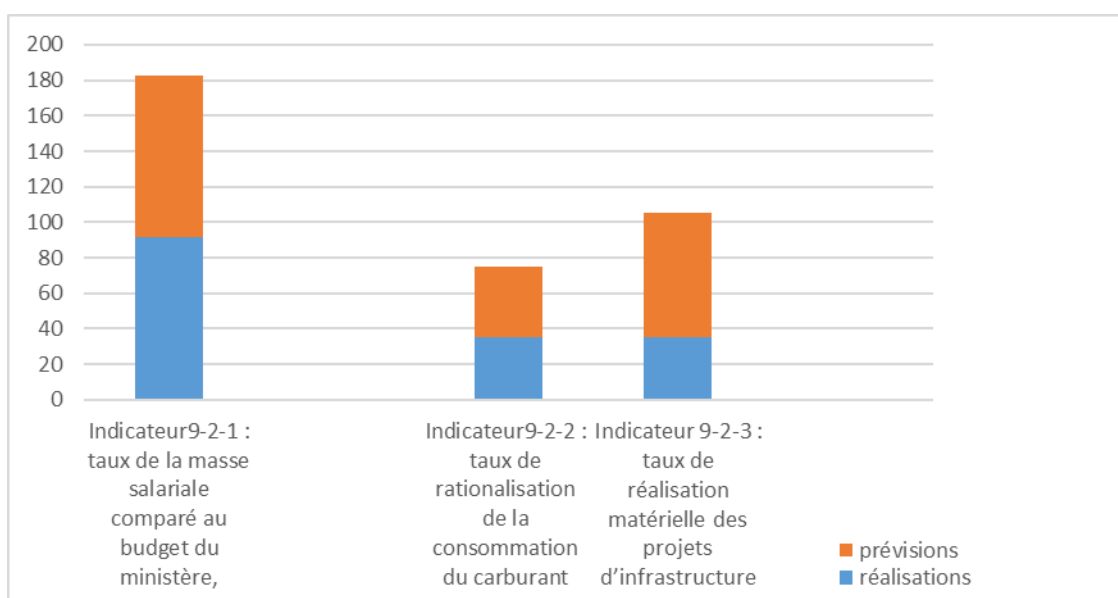
Il est à noter, que la réforme éducative considère que la promotion de l'infrastructure est parmi les choix stratégiques, en effet, l'état matériel des établissements éducatifs influence d'une manière directe la personnalité de l'enfant, outre qu'il constitue l'une des raisons de l'abandon scolaire notamment dans les zones rurales.

Par conséquent l'amélioration de l'infrastructure accroît le sentiment d'appartenance chez l'enfant et crée en lui l'esprit de responsabilité et d'initiative, sans oublier l'importance d'avoir des conditions appropriées pour les élèves aux besoins spécifiques dans les écoles intégrantes établis pour la cause.

Objectif 9-2 : rationaliser la gestion du budget du ministère	Les indicateurs de performance	Unité	2018			2019		
			Prévisions (2)	Réalisations (1)	Réalisations Comparées Aux prévisions (1)-(2)	Prévisions (2)	Réalisations (1)	Réalisations Comparées Aux prévisions (1)-(2)
	Indicateur 9-2-3 : taux de réalisation des projets d'infrastructure	%				70	35	-35

Toutefois, le taux de réalisation des projets n'a pas dépassé les 35%, conséquence du retard enregistré dans la validation des crédits octroyés par les bailleurs de fonds.

Objectif 9-2 : rationaliser la gestion du budget du ministère	Les indicateurs de performance	Unité	2018			2019		
			Prévisions (2)	Réalisations (1)	Réalisations Comparées Aux prévisions (1)-(2)	Prévisions (2)	Réalisations (1)	Réalisations Comparées Aux prévisions (1)-(2)
	Indicateur9-2-1 : taux de la masse salariale comparé au budget du ministère,	%	95	93.02	-1.98	91.97	91.47	-0.5
	Indicateur9-2-2 : taux de rationalisation de la consommation du carburant	%				40	35	-5
	Indicateur 9-2-3 : taux de réalisation des projets d'infrastructure	%				70	35	-35



Le troisième objectif : Instaurer les mécanismes de gouvernance et de communication

a-

Présentation de l'objectif

La gouvernance de l'éducation désigne les modalités de conception, de fonctionnement, de production, de régulation, de contrôle et d'évaluation du service public d'éducation, qui sont mises en œuvre pour déterminer les axes et les objectifs de l'établissement, ainsi que la fixation des relations entre les principaux partenaires qui influence la performance et met en évidence l'importance de la communication.

La préservation des fonds publics, la clarté, la transparence et la redevabilité sont les principales règles de la gouvernance et cela requiert nécessairement le suivi et l'évaluation. C'est ainsi que se manifeste la relation interactive entre les composantes de cet objectif.

Dans ce cadre le programme pilotage et appui et les programmes des cycles primaire, préparatoire et lycées aident à :

- instaurer la gouvernance dans le système éducatif,
- la consécration des principes de la gouvernance,
- la réalisation des opérations de suivi, d'évaluation,
- faciliter l'accès à l'information.

D'autre part, le programme pilotage et appui s'en charge de planifier et de réaliser les opérations d'évaluation et d'inspection « externe » par rapport aux programmes du cycle primaire, préparatoire et secondaire et ce dans le cadre de sa mission dans le domaine du pilotage et de suivi horizontal du système éducatif. C'est dans ce cadre que se trace les crédits du budget de pilotage et de suivi.

b-

de l'objectif

Présentation des indicateurs

Afin de satisfaire les besoins du secteur éducatif dans les domaines de gouvernance, d'évaluation et de suivi, on a déterminé les indicateurs suivants :

- Indicateur9-3-1 : Taux de réponse des demandes d'accès à l'information,
- Indicateur9-3-2 : Taux des établissements éducatifs soumis à l'auto-évaluation
- Indicateur9-3-3 : Taux des régions ayant élaboré des plans approuvés.

- **Indicateur 9-3-1 : Taux de satisfaction des demandes d'accès à l'information,**

La loi organique n°2016-22 du 24/3/2016 relative au droit d'accès à l'information, dans son article premier stipule que « la présente loi a pour objet de garantir le droit de toute personne physique ou morale à l'accès à l'information afin de permettre :

- L'obtention de l'information,
- Le renforcement des principes de transparence et reddition des comptes et surtout en ce qui concerne la gestion des services publics,
- L'amélioration de la qualité du service public et le renforcement de la confiance dans les organismes soumis aux dispositions de cette loi,
- Le renforcement de la participation du public dans l'élaboration, le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques
- Le renforcement de la recherche scientifique.

Le taux de satisfaction des demandes d'accès à l'information a atteint 30% en 2019.

Le troisième objectif : Instauration des mécanismes de gouvernance	Les indicateurs de performance	Unité	2018			2019		
			Prévisions (2)	Réalisations (1)	Réalisations Comparées Aux prévisions (1)-(2)	Prévisions (2)	Réalisations (1)	Réalisations Comparées Aux prévisions (1)-(2)
	Indicateur 9-3-1 : Taux de satisfaction des demandes d'accès à l'information	%				100	30	-70

Le ministère a pris plusieurs mesures en conséquence afin d'appuyer cet objectif, dont principalement :

- ✓ La publication proactive

Conformément aux dispositions des articles 6,7 et 8 de la loi organique n°2016-22 du 24/3/2016 sur l'obligation de la publication proactive des informations sur le site web officiel des structures publiques, on a œuvré à développer le site web du ministère de l'éducation et à reconcevoir son architecture afin de faciliter l'accès au public pour consulter son contenu par le biais d'un moteur de recherche crée pour la cause.

Suivant la circulaire du ministère de l'éducation n°11 en date du 16/2/2019 autour de la consécration du droit d'accès à l'information, on invite tous les responsables des structures centrales et établissements publics sous couvert du ministère et commissariats régionaux de l'éducation., à entreprendre les mesures nécessaires.

Et ce afin de publier les informations en application de la loi organique suscitée, en consécration du droit d'accès à l'information que produisent les structures y afférentes, et surtout la publication proactive sur leur propre initiative ou sur des demandes répétitives.

- ✓ Désignation du chargé d'accès à l'information et de son suppléant au ministère de l'éducation conformément à l'article 32 de la loi organique n°22 de l'année 2016,
- ✓ Programmer une action de formation autour de la consécration du droit d'accès à l'information, et exposition des procédures exigées conformément à la loi organique n°22 de l'année 2016,

- ✓ Prévoir les procédures de communication et de prise de décisions entre les chargés d'accès à l'information, leur suppléant et les structures centrales productrices d'information
- ✓ la détermination des mécanismes de publication proactive, et répondre officiellement aux demandeurs d'information dans les délais légaux,
- ✓ la création d'un réseau de dialogue interne à travers le courrier électronique, liant le chargé d'accès et son suppléant avec d'autres destinataires relevant du ressort des structures administratives productrices d'information sur leur mission et procédure de leur activité.
- ✓ Responsabilisation des structures administratives, établissements publics et commissariats régionaux dans le domaine : publication de circulaire sur l'accès à l'information et communication de notes le cas échéant aux structures concernées.
- ✓ Reconcevoir l'architecture du site web en coordination avec le centre national des technologies d'éducation afin de faciliter l'accès au public pour consulter les informations qui devraient être publiés pro activement, en application de la loi organique suscitée outre la consultation de l'activité de chaque structure administrative afin de simplifier les procédures de réponse, aux demandes d'accès à l'information.

Dans ce contexte, il y a eu publication et mis à jour du manuel de procédures des présentations des demandes d'accès à l'information sur le site web du ministère, ainsi on reçoit les demandes par courrier électronique mis à la disposition du public ou à travers le bureau d'ordre central.

En ce qui concerne les demandes reçues par courrier électronique sont transmises instantanément au cadre administratif désigné de communiquer avec le chargé d'accès à l'information par le biais du courrier électronique, dès la réception de la réponse elle sera transmise à son demandeur.

Les problématiques liées à la publication spontanée des informations

La modicité de formation en matière informatique et l'enracinement de la culture de la préservation du secret de l'information, ainsi que le non maîtrise des critères de différenciation entre les informations susceptibles d'être publiées et celles exclues de par la loi, ont créé l'hésitation dans la publication spontanée des informations.

- Les procédures de traitement des demandes d'accès à l'information

Plusieurs obstacles empêchent de fournir les réponses aux demandeurs d'accès à l'information.

La première problématique se rapporte sur le délai de réception des demandes à travers le bureau d'ordre central qui sont transmis généralement tardivement,

La deuxième problématique réside dans la difficulté de répondre aux demandes de consulter les feuilles d'examen récentes et anciennes :

- Pour les examens récents : l'opération de recherche des feuilles requiert une durée qui dépasse les délais de réponse prévus par la loi,
- Pour les examens qui remontent à plus de trois ans, les textes législatifs autorisent leur destruction,

Pour la troisième problématique, elle porte sur la difficulté de fournir des statistiques ou des études spécifiques. En effet, le ministère n'a pas élaboré de sa propre initiative des études telles que des recherches ou des statistiques à caractère social, économique, ou culturel. Ainsi, on ne peut pas les réaliser juste pour satisfaire les demandes d'accès à l'information.

Pour la quatrième problématique, il s'articule autour de la difficulté à différencier entre les demandes relatives aux données personnelles des élèves ou celles relatives au conjoint en cas de divorce.

Indicateur 9-3-2 : Taux des établissements éducatifs audités,

✓ Cadre général de l'objectif

Cet indicateur a été retenu afin de mesurer le degré de réalisation de l'objectif spécifique relatif à l'instauration d'un système national d'évaluation de performance des établissements éducatifs.

Il s'inscrit dans le cadre de l'objectif spécifique de l'axe stratégique n°9 du plan de la réforme éducative 2016-2020 « consécration des principes de la gouvernance au sein du système éducatif ».

✓ Importance de l'indicateur et motif de son adoption

A la fin du plan stratégique, le ministère se propose d'instaurer un système national, basé sur une démarche progressive, afin d'évaluer périodiquement la performance de tous les établissements éducatifs sur les différents parcours de l'enseignement.

Pour atteindre ce but, et vu le nombre important des établissements éducatifs qui dépasse les 6000, il fallait mesurer les établissements qui ont adhéré à ce système d'évaluation et ceux qui ont resté hors système d'une manière régulière.

✓ Le degré de participation de l'indicateur dans la réalisation de l'objectif sollicité

Le suivi annuel du taux des établissements éducatifs adhérents au projet et son évolution d'une année à autre, est de nature à permettre au centre de décisions de suivre la réalisation de l'objectif sollicité. Ainsi que de prendre les mesures visant à surmonter les difficultés au moment opportun, et atteindre ainsi le taux de 100% des établissements qui ont subi l'évaluation externe de sa performance avant la fin de 2020, sauf que pour l'année 2019, le taux d'exécution n'a pas dépassé les 13%, et ce pour les raisons suivantes :

- Le non prise en charge par les bailleurs des fonds « UNICEF » des aides techniques du projet.
- Manque des ressources humaines chargées de l'évaluation et de la qualité, en plus de non stabilité à l'échelle régional.

Le troisième objectif : Instaurer les mécanismes de gouvernance et de	Les indicateurs de performance	Unité	2018			2019		
			Prévisions (2)	Réalisations (1)	Réalisations Comparées Aux prévisions (1)-(2)	Prévisions (2)	Réalisations (1)	Réalisations Comparées Aux prévisions (1)-(2)
	Indicateur: 9-3-2 : Taux des établissements éducatifs audités	%				25	13	-12

Indicateur 9.3.3 taux des régions ayant élaboré des plans validés

Le troisième objectif : Instaurer les mécanismes de gouvernance et de communication	Les indicateurs de performance	Unité	2018			2019		
			Prévisions (2)	Réalisations (1)	Réalisations Comparées Aux prévisions (1)-(2)	Prévisions (2)	Réalisations (1)	Réalisations Comparées Aux prévisions (1)-(2)
	Indicateur : 9.3.3 Taux des régions ayant élaboré des plans validés	%				70	70	

II-Les dépenses du programme pilotage et appui

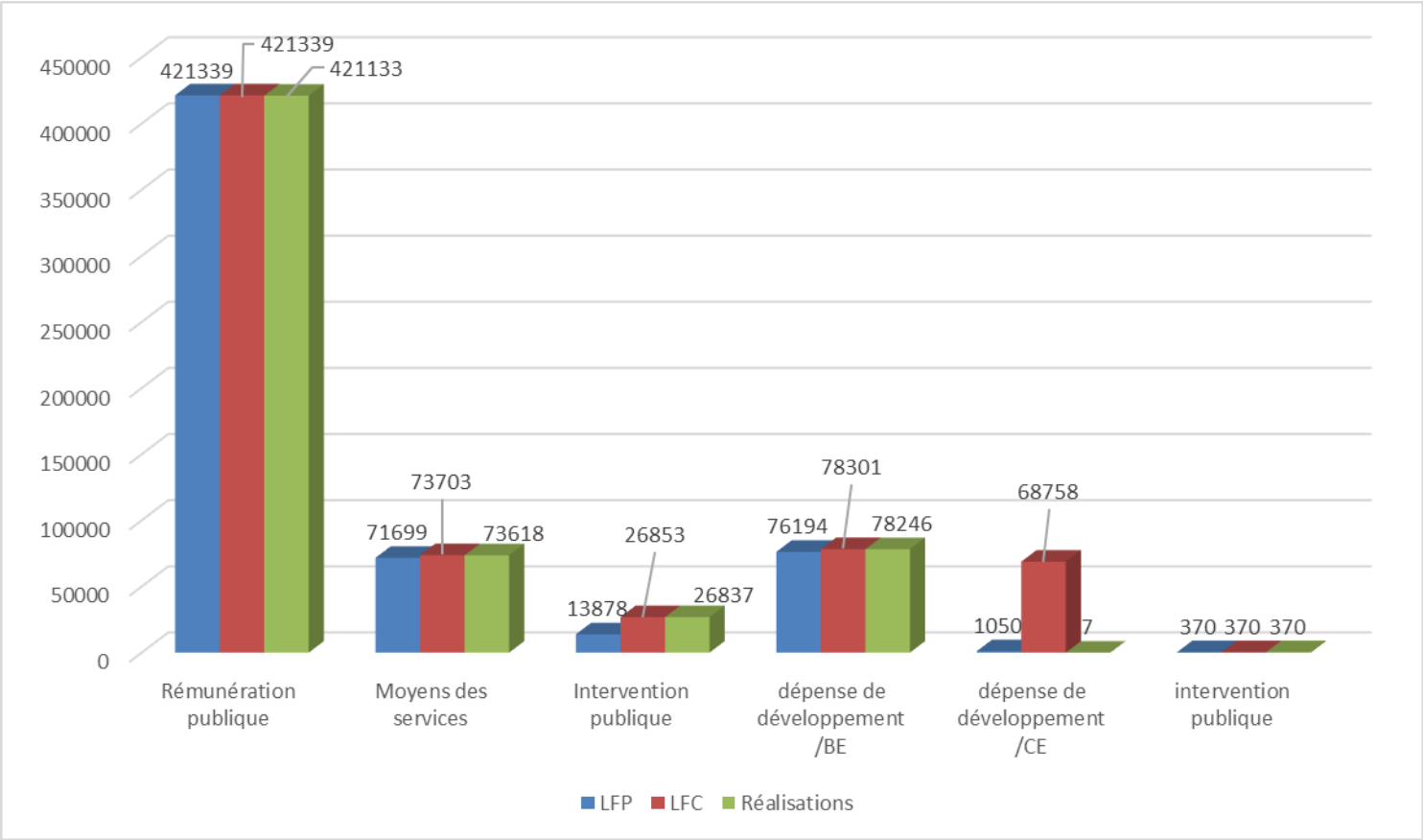
- Le total des crédits inscrits au cours de l'année 2019 pour le programme pilotage et appui était de 521044 MD contre 373641 MD au cours de l'année 2018, soit une augmentation de 147403 MD, ce qui représente un taux de 39.4%.
- Le total des crédits inscrits au cours de l'année 2019 pour le programme pilotage et appui était de 506995 MD et en tenant compte des crédits complémentaires, ce total a augmenté de 14049 MD contre un total de crédits réalisés effectivement de 521668MD réalisant ainsi un taux effectif de 99.9%.

Le budget du programme se répartit selon la nature de la dépense ainsi :

Tableau : exécution du budget programme pilotage et appui de l'année 2019 comparé aux prévisions selon la nature de la dépense (crédit – paiement) sans tenir compte des ressources propres.

Unité 1000d	Prévisions 2019		Réalisations	Réalisations comparés aux prévisions		
	L.F	L.F Comp (1)	2019(2)	Montant (2)-(1)	% 1)	Taux (2)/(1)
Dépenses de gestion	506917,700	521897,511	521589,811	307700		99.9
Rémunération publique	421339,040	421339,760	421133,961	205799		99
Moyens des services	71699,760	73703,760	73618,708	85052		99
Intervention publique	13878,900	26853,991	26837,142	16849		99
Dépenses de développement	77614	147429	78623	-68806		53%
Investissement direct	77244	147059	78253	-68806		
Sur le Budget de l'Etat	76194	78301	78246	-5.4	%	99.9
Sur les crédits externes affectés	1050	68758	7	-68751		
Ressources propres des établissements publics						
Sur le Budget de l'Etat	370	370	370		%	100
Sur les crédits externes affectés						
Total budget	506995314	521044940	521668434	238894		99.9

Le graphique suivant illustre la comparaison entre les prévisions et les réalisations en 2019 réparti selon la nature des dépenses



A- Exécution du budget de gestion

Total des crédits alloués au budget de gestion relatif au programme

(Crédit moyens des services intervention publique)

rique	rub	désignation	Les crédits		
			Crédits enregistrés 2019	Crédits à payer	Taux de réalisation
6	113	Rémunération publique	68026267	66572551	97.8
6	223	Moyens de services	200568000	196642655	98
6	333	Intervention publique	12502000	73774720	
total			281096267	336989926	

b- Exécution du budget de développement

- Le total des crédits engagement du programme pilotage et appui au cours de l'année 2019 a atteint approximativement 84517 MD prévu par la loi de finances principale de l'année, augmenté par la loi de finances complémentaire d'un montant de 184862 MD, alors que le montant des réalisations n'a enregistré que le montant de 73362 MD.
- En parallèle le montant du budget de développement du programme pilotage et appui au niveau des crédits paiement a atteint un montant de 77614 MD dans le cadre de la loi de finances 2019, augmenté par la loi des finances complémentaires pour enregistrer le montant de 147429 MD, alors que les réalisations étaient de 78623MD, accusant ainsi un taux de 53%.

Les crédits paiement	désignation	Loi de finances (1)	Loi de finances Après répartition (2)	Crédits Dépensés (3)	Crédits Non Dépensés (3)-(2)	Taux de réalisation
	Sur le budget de l'Etat	76564	78671	78616	54	99.9%
	Sur les crédits extérieurs affectés	1050	68758	7	68751	
total		77614	147429	78623	68806	53%